



**Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'Etat**

Bulletin de documentation

3

Avril 1971

**Service Information et Presse
Luxembourg, 3, rue de la Congrégation**

AVRIL 1971

SOMMAIRE

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| La Visite Officielle à Luxembourg de Leurs Excellences le Gouverneur Général du Canada et de Madame Roland W. Michener | 1 |
| La Visite à Luxembourg d'une délégation parlementaire du Soviet Suprême de l'URSS | 10 |
| Nouvel et important investissement de Goodyear S.A. | 12 |
| L'aéroport de Luxembourg | 14 |
| L'ARBED en 1970 | 18 |
| La Société de la Bourse de Luxembourg S. A. en 1970 | 21 |
| « Europa-Währung : vom Werner-Plan zur Wirklichkeit ? » | 24 |
| « Die Schweiz und die Einigung Europas » | 27 |
| Nouvelles diverses | 34 |
| Nouvelles de la Cour | 39 |
| Le Conseil de Gouvernement | 39 |
| Mémorial | 40 |
| Chambre des Députés | 41 |
| Le mois en Luxembourg | 42 |

Ce Bulletin, qui n'engage que la responsabilité du Service Information et Presse, est destiné à fournir une documentation relative à l'activité politique, économique, sociale et culturelle au Grand-Duché de Luxembourg.

Bulletin de documentation

La Visite Officielle à Luxembourg de Leurs Excellences le Gouverneur Général du Canada et de Madame Roland W. Michener

Leurs Excellences le Gouverneur Général du Canada et Madame Roland Michener ont fait une visite officielle à Luxembourg du 26 au 28 avril 1971. Cette visite se situait dans le cadre du séjour que Leurs Excellences ont effectué dans les trois pays de Benelux au cours du mois d'avril.

Leurs Excellences furent accompagnés au cours de ces trois visites par le Secrétaire d'Etat aux Affaires Extérieures, l'Honorable Mitchell Sharp. Ce voyage servit à marquer les liens historiques ainsi que l'étroite coopération et l'amitié qui unit le Canada aux pays du Benelux et leurs populations.

A leur arrivée à Luxembourg le 26 avril 1971, Leurs Excellences le Gouverneur Général du Canada et Madame Michener furent accueillis à leur descente d'avion à l'aéroport du Findel par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, tandis qu'une batterie d'artillerie de l'armée luxembourgeoise tira une salve de 21 coups de canon en l'honneur du Gouverneur Général canadien.

Après la présentation des membres des suites canadiennes et luxembourgeoises, Son Excellence Monsieur le Gouverneur Général du Canada et Son Altesse Royale le Grand-Duc, suivis du Capitaine D. Summers et du Major G. Frantz, passèrent en revue le détachement d'honneur de l'armée.

Après l'exécution des hymnes nationaux et après la revue des troupes, Son Altesse Royale le Grand-Duc présenta au Gouverneur Général canadien les personnalités luxembourgeoises venues l'accueillir à l'aéroport, à savoir : Monsieur Pierre Grégoire, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, Monsieur Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Intérieur, Ministre de la Justice, Ministre de la Force Publique, Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, Ministre de la Fonction Publique, Ministre de l'Education Physique et des Sports, Monsieur Jean-Pierre Buchler, Ministre de l'Agriculture et de la Viticulture, Ministre des Travaux Publics, Monsieur Jean

Dupong, Ministre de l'Education Nationale, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, Madame Pierre Frieden, Ministre de la Famille, de la Jeunesse, de la Solidarité Sociale et de la Santé Publique, Ministre des Affaires Culturelles et des Cultes, Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme, Ministre des Transports et de l'Energie, Monsieur Maurice Seve-nig, Président du Conseil d'Etat, Monsieur Jean Kauffman, Président de la Cour Supérieure de Justice, Monsieur Jean-Pierre Fischer, Procureur Général d'Etat, le Lieutenant-Colonel Michel Mayer, Commandant de l'Armée, Madame Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Monsieur Henri Majerus, Bourgmestre de la Commune de Sandweiler, Monsieur Edouard Jené, Commandant en Chef de l'Aéroport.

Le cortège officiel quitta ensuite l'aéroport pour se rendre au Palais grand-ducal où Son Excellence le Gouverneur Général et Madame Michener furent salués à leur descente de voiture par Son Excellence le Maréchal de la Cour.

Voici la liste des membres de la suite qui accompagnèrent Son Excellence le Gouverneur Général du Canada et Madame Michener lors de leur visite officielle à Luxembourg : l'Honorable Mitchell Sharp, Secrétaire d'Etat aux Affaires Extérieures, Son Excellence Monsieur J. C. Langley, Ambassadeur du Canada, Madame J. C. Langley, Monsieur Esmond Butler, Chef de Cabinet de Son Excellence le Gouverneur Général, Madame L. F. Trudeau, Dame d'honneur de Son Excellence Madame Roland W. Michener, Monsieur Gilles Mathieu, Directeur des Affaires d'Europe de l'Ouest aux Affaires Extérieures, Monsieur A. P. Sherwood, Agent de liaison du Ministère des Affaires Extérieures, le Capitaine D. Summers, Aide de Camp, Mademoiselle J. Dougal, Secrétaire privée du Cabinet de l'Honorable Mitchell Sharp, Monsieur D. Ling, Inspecteur de la Gendarmerie Royale du Canada, Monsieur J. Ross Francis, Directeur de la Presse aux Affaires Extérieures, Monsieur Peter McKellar, Attaché au Cabinet de Son Excellence le Gouverneur Général, Monsieur Michel

Lussier, Attaché de Presse du Cabinet de Son Excellence le Gouverneur Général, le capitaine P. M. Goineau, Officier, Mademoiselle Georgette Blais, Secrétaire-Sténographe.

Vers midi eut lieu au Palais la présentation des Chefs des Missions diplomatiques résidant à Luxembourg à Leurs Excellences le Gouverneur Général et Madame Michener. La réception fut suivie d'un déjeuner intime au Palais grand-ducal.

A midi se déroula également un premier entretien au Ministère d'Etat entre Son Excellence l'Honorable Monsieur Mitchell Sharp, Secrétaire d'Etat canadien aux Affaires Extérieures et Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement. Cet entretien fut suivi d'un déjeuner, offert par Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, en l'honneur du Secrétaire d'Etat aux Affaires Extérieures du Canada.

Nous reproduisons ci-après le texte des allocutions prononcées à cette occasion par Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, et par Monsieur Mitchell Sharp, Secrétaire d'Etat canadien aux Affaires Extérieures.

Allocution de Monsieur Gaston Thorn

Cher Collègue,

Nous sommes particulièrement heureux, en ce jour, de recevoir officiellement à Luxembourg le Gouverneur Général et Madame Michener ainsi que le Secrétaire d'Etat aux Affaires Extérieures du Canada.

Votre présence ici à notre table, cher Collègue, me cause un plaisir tout particulier.

En la personne de vos Excellences nous accueillons les représentants d'une grande nation dont les relations d'amitié avec notre pays ont des racines anciennes et profondes.

Aucun Luxembourgeois n'a en effet oublié, qu'aux époques les plus sombres de notre passé récent, le Canada a toujours été pour nous un allié dévoué.

A deux reprises, des centaines de milliers de vos compatriotes sont venus comme soldats ou comme pilotes combattre et souvent mourir sur le sol de l'Europe déchirée, pour faire triompher les idéaux de liberté et de justice si chers au cœur du peuple canadien. Ce sacrifice spontané a, croyez-le, forgé des liens indéfectibles d'amitié et de reconnaissance de la part du peuple luxembourgeois envers le Canada.

Après la seconde guerre mondiale votre pays a donné à ses relations extérieures une dimension nouvelle, à la mesure de son potentiel économique et militaire. Une des caractéristiques fondamentales de la politique extérieure de votre pays est et reste son appartenance au Traité de l'Atlantique Nord dont il fut l'un des créateurs en 1949.

C'est d'ailleurs à l'occasion des réunions qui, ces dernières années, ont eu lieu dans le cadre de l'OTAN, que j'ai eu le privilège et le plaisir, mon cher Collègue, d'apprécier vos grandes qualités diplomatiques et humaines.

Depuis la création de cette organisation de défense collective, le Canada n'a cessé de lui fournir une

contribution financière et humaine très importante, aidant d'une façon substantielle à édifier le bouclier derrière lequel l'Europe de l'Ouest a pu se remettre sur pied après la guerre et redevenir enfin forte et prospère.

Le stationnement des troupes canadiennes en Europe occidentale constitue pour nous la preuve évidente de cette solidarité atlantique de votre pays et nous nous en félicitons sincèrement.

Une autre caractéristique essentielle des relations extérieures de votre pays réside dans sa double appartenance au continent nord-américain et au Commonwealth britannique. Il n'est pas douteux que les mutations profondes qui s'opèrent actuellement dans le monde et en Europe en particulier pourront conduire le Canada à réviser certains aspects de sa politique extérieure.

Le Royaume-Uni fera sans doute un jour, que nous espérons proche, partie de cette Europe nouvelle que nous voulons forte et unie, tant sur un plan économique que sur un plan politique.

Ce jour-là le pôle d'attraction que représente la Grande-Bretagne pour votre pays devra se déplacer vers cette nouvelle entité que sera l'Europe.

De nouvelles relations basées sur la solidarité et l'amitié devront être créées entre cette Europe et le Canada. Cette tâche, n'en doutons pas, exigera de l'ingéniosité et de la persévérance. Ces relations renforcées de votre pays avec l'Europe pourront contribuer à créer un équilibre plus sain parmi les nations occidentales et à garantir à l'Europe et au Canada une certaine indépendance à l'égard des deux grands blocs qui dominent actuellement le monde.

Je ne voudrais pas manquer enfin de souligner le rôle éminent que joue le Canada dans les grandes organisations régionales et internationales — en particulier dans le cadre des Nations Unies et de ses institutions spécialisées.

Votre pays a participé à toutes les opérations de paix entreprises par l'organisation des Nations Unies depuis sa création et ne cesse de militer en faveur du désarmement et de la détente dans le monde.

Mais c'est surtout dans le domaine de l'aide aux pays sous-développés que le Canada fait de grands efforts, contribuant ainsi à écarter un des plus graves dangers contre la paix que le monde actuel connaisse.

Je n'ai pas besoin de vous dire, mon cher Collègue, combien ces options politiques fondamentales concourent avec nos propres idées, même si dans de nombreux domaines la limitation de nos forces matérielles nous empêche souvent d'en assurer l'application pratique.

Elles constituent la base solide pour le développement futur des relations entre nos deux pays et de l'Europe dans le sens d'une plus grande compréhension mutuelle et d'une amitié sans cesse renforcée.

Mesdames, Messieurs,

Je vous invite à lever votre verre à la santé de sa gracieuse Majesté la Reine du Canada, de Son Excellence le Gouverneur Général et de Madame Michener, de Son Excellence Monsieur le Ministre des

*

Allocution de Monsieur Mitchell Sharp

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

S. E. Monsieur Thorn a si bien décrit la tradition d'amitié qui existe entre nos deux pays qu'il ne s'agirait pas de reprendre ce sujet sinon pour dire combien j'abonde dans le sens des paroles qui viennent d'être prononcées. Je suis heureux de constater que ce voyage, où j'ai le plaisir d'accompagner S. E. le Gouverneur Général, vient confirmer que les liens d'amitié et de sympathie unissant le Canada et le Luxembourg gardent toute leur force et leur vigueur. Qu'il me soit permis de remercier très sincèrement le gouvernement et le peuple du Luxembourg, nos alliés de la guerre, nos partenaires dans la paix, de l'accueil si chaleureux qui nous est réservé.

C'est dans des circonstances bien douloureuses que nous accueillions nous-mêmes au Canada la famille grand-ducale aux heures les plus sombres de la seconde guerre mondiale. Quel changement dans cette Europe où nous nous trouvons aujourd'hui ! Aux luttes a succédé le travail en commun ; aux ultimatums, les accords de coopération. L'Europe se découvre chaque jour une plus grande unité et nous savons que le Luxembourg y a grandement contribué.

Nous croyons fermement que la vie des Canadiens et l'influence internationale de notre pays seront, dans une large mesure, affectées par la qualité des rapports que le Canada pourra développer et maintenir avec cette Europe nouvelle et dynamique. Nous croyons que ces rapports deviendront plus nécessaires qu'ils ne l'ont jamais été pour le Canada. En effet, l'Europe est la seule région, à part l'Amérique du Nord, où convergent toutes les grandes orientations de notre politique étrangère. Il n'y a pas de meilleure façon pour le Canada de réaliser ses grands objectifs nationaux qu'en association avec ses amis et ses alliés. Je m'empresse d'ajouter que le Luxembourg est un allié fidèle et un ami très apprécié.

Certes, l'intégration progressive de l'Europe présentera au Canada certains problèmes, en particulier d'ordre commercial. L'entrée éventuelle de la Grande-Bretagne dans le Marché commun aura des répercussions profondes sur les marchés commerciaux du monde et les exportations canadiennes risquent notamment de faire face à des obstacles nouveaux. Mais ces problèmes pourront être résolus, ces obstacles pourront être surmontés si les pays concernés se prêtent à la consultation et acceptent d'engager le plus tôt possible des négociations multilatérales visant à tempérer les effets de la diversification des échanges qui suivra l'élargissement de la C.E.E.

J'ai attiré l'attention lors de mon dernier séjour en Europe au mois de décembre sur le danger d'une polarisation du commerce entre les Etats-Unis d'une part et la Communauté européenne de l'autre, dont les effets seraient désastreux pour le Canada. Nous serions alors poussés vers un continentalisme commercial ou vers l'isolement. Ni l'une ni l'autre de ces

perspectives ne nous attire évidemment. Nous comptons que tous les pays du monde occidental voudront faire de leur mieux pour qu'un tel danger soit écarté.

Il m'a été donné de m'entretenir de ces sujets avec mes collègues des Pays-Bas et de Belgique et je suis heureux que l'occasion me soit maintenant accordée de faire de même au Luxembourg. Nous attachons beaucoup d'importance à connaître le point de vue du Luxembourg à cet égard.

Ce genre de préoccupation illustre bien le contenu actuel de nos relations avec le Luxembourg en tant que pays européen et membre de la C.E.E. Il montre bien aussi l'importance de ces relations. Les rapports commerciaux et financiers que nous avons avec l'Europe sont, en effet, essentiels à la croissance économique du Canada, comme au maintien d'un monde atlantique stable et prospère.

La coopération avec les pays européens qui partagent notre culture et nos préoccupations à l'approche du XXI^e siècle est non moins indispensable pour la réalisation de nos grands objectifs nationaux en ce qui concerne la qualité de la vie et la protection de l'environnement. D'une part, la culture du Canada doit être diversifiée. Le Gouvernement canadien reconnaît que c'est avec l'Europe qu'il convient surtout d'intensifier les échanges culturels. D'autre part, il est maintenant reconnu qu'aucun pays ne peut espérer combattre seul les menaces qui pèsent sur le milieu naturel. Les problèmes étant semblables en Europe, il est normal que nous tirions parti là aussi de la convergence de nos intérêts.

Que ce soit donc pour la paix et la sécurité, l'économie, la culture, la protection du milieu, les échanges scientifiques et technologiques, le Canada et les pays européens peuvent ensemble réaliser une coopération mutuellement profitable. C'est sous cet angle que le Canada voit maintenant l'avenir de ses relations avec le Luxembourg. La présente visite s'inscrit dans ce grand cadre. Elle a pour but de souligner les espoirs que nous fondons sur l'avenir des relations Canada-Europe tout en contribuant, pour sa part, à leur réalisation.

*

Au début de l'après-midi, le Gouverneur Général canadien, accompagné de Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, se rendit à la Place de la Constitution où les honneurs furent rendus par un détachement de l'armée. Le Gouverneur Général y fut reçu par Monsieur Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de la Force Publique, Madame Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, et le Lieutenant-Colonel M. Mayer, Commandant de l'Armée.

Le Gouverneur Général salua le drapeau de l'Armée et déposa au pied du Monument du Souvenir une couronne de fleurs cravatée aux couleurs canadiennes, tandis que retentit la «Sonnerie aux Morts».

Le Ministre de la Force Publique présenta ensuite au Gouverneur Général les chefs des délégations des anciens combattants luxembourgeois.

A la suite de cette cérémonie devant le Monument du Souvenir eut lieu la traditionnelle réception par

la municipalité de la Ville de Luxembourg. Leurs Excellences le Gouverneur Général et Madame Michener furent salués à leur arrivée devant l'hôtel de ville par Madame le Bourgmestre Colette Flesch et les échevins de la Ville de Luxembourg.

Au cours de la réception dans la salle des séances du conseil communal et à laquelle assistèrent de nombreux invités d'honneur, deux allocutions furent prononcées, l'une par Madame le Bourgmestre Colette Flesch et l'autre par Son Excellence Monsieur Roland Michener. Nous reproduisons ci-après le texte de ces deux allocutions.

Allocution de Madame le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg

Excellence,

J'ai l'honneur de vous apporter, ainsi qu'à Madame Michener, au nom de mes concitoyens les souhaits de bienvenue de la Ville de Luxembourg.

Nos sentiments de sympathie, d'amitié et aussi de reconnaissance s'adressent à notre hôte d'aujourd'hui et à travers lui au peuple canadien tout entier.

Notre joie est d'autant plus grande que c'est la première fois que nous avons le privilège d'accueillir dans nos murs l'envoyé de ce grand pays si lointain et cependant si proche de nos cœurs.

Nous n'avons pas oublié en effet, Monsieur le Gouverneur Général, qu'aux moments les plus terribles de notre histoire l'immense Canada a donné un refuge inviolable et une hospitalité sans limites à ce qui restait du petit Luxembourg libre, à ceux qui le représentaient, à ceux qui le symbolisaient : à nos Souverains et à ceux de nos compatriotes qui les accompagnaient.

Nous n'avons pas oublié que votre amitié et la puissance qu'elle recelait nous ont alors donné la force de lutter et l'espoir de survivre.

Nous n'avons pas oublié, Monsieur le Gouverneur Général, je suis fière et heureuse de pouvoir vous le dire à l'occasion de votre visite à Luxembourg.

Aux sentiments d'amitié et de reconnaissance s'ajoute notre admiration pour les Canadiens, pour ceux d'hier et pour ceux d'aujourd'hui.

L'histoire du Canada, la grandiose épopée de ceux qui l'ont découvert, exploré et créé sont résumées dans la devise inscrite dans leurs armoiries : « A mari usque ad mare ». De la mer jusqu'à la mer.

Cette devise les Canadiens l'ont réalisée dans l'espace et dans le temps, l'ont rendue possible en droit et en fait.

Les Canadiens ont réussi le miracle de faire d'un continent une patrie d'abord, un grand pays ensuite, une nation enfin. De le faire durant des siècles au prix de quels affrontements, de quels labeurs, de quel courage, de faire ce Canada où constamment un passé glorieux épouse un avenir d'espérance et de hardiesse et où le présent, quelque fois difficile — mais où ne l'est-il pas — ne réfute jamais les raisons du cœur et de la générosité.

Issus de la dualité et de la rivalité de deux vieilles civilisations européennes, les Canadiens ont ainsi forgé dans l'histoire et dans l'action cette unité que — à une moindre échelle — nous traquons encore dans notre Europe en formation.

Forts de leur expérience, ils ont su, au plan international, s'imposer dans le concert des nations par la sagesse de leurs positions et la grandeur de leurs hommes d'état. Médiateurs dans les couloirs des Nations Unies, soldats de paix sur les champs de bataille des points chauds du globe, avocats d'une nouvelle stratégie du développement du tiers monde, les représentants canadiens ont pu assurer à leur pays dans le monde d'après-guerre un rôle envié de conciliateur et de novateur.

Your Excellency,

In closing, let me once again turn back briefly to the days, equally tragic for both our countries, when in this part of the world our sole hope came from the skies : From the waves of the BBC and from the thundering of the planes which made up the wings of the Royal Air Force, of the U. S. Air Force and of the Royal Canadian Air Force. Night and day, they flew over our country which was down in chains, on their way to strike the enemy. Some of the men who flew these planes, heroes of the sky, vanguard of the liberation armies, were hit while flying over their target and fell on the fraternal soil of our country where they found a last resting place.

I am grateful to have this opportunity of the presence in our midst of the highest magistrate of Canada to express our gratitude to all of them, that is to say to all those who twice crossed the Atlantic to liberate and to assist the « old countries ».

To summarize our feelings and to honour their memory, I can do no better than to quote this sentence, found in an order of the day which Marshall Foch read to the Luxembourg volunteers who had fought in the armies of the Entente : « Gloire à eux, aux vivants et aux morts, honneur au pays qui les a enfantés. »

*

Allocution de S. Exc. le Gouverneur Général du Canada

Madame,

Messieurs les Echevins,

Citoyens de la Ville de Luxembourg,

Je tiens à vous exprimer ma gratitude pour votre accueil ainsi que pour vos aimables propos à l'endroit du Canada et des Canadiens. C'est pour ma femme et moi à la fois un honneur et un plaisir que d'être avec vous aujourd'hui en cette antique cité qui se trouve également au cœur de l'Europe moderne.

Nous n'oublierons jamais la perspective saisissante qui s'est d'emblée offerte à notre regard lorsque nous avons atteint l'extrémité de la vallée de l'Alzette et que nous avons vu le profil historique de la Ville de Luxembourg s'élevant majestueusement devant nous. Dans ce coup d'œil, on pouvait saisir, capturer pour

ainsi dire, une large tranche de vos 1000 années d'histoire ; les débuts gallo-romains de la ville, son expansion à l'époque médiévale témoin de son importance à la fois sur les plans militaire et commercial, sa transformation durant la renaissance et sa nouvelle vocation comme l'un des principaux centres de progrès en Europe dans les domaines économique, politique et culturel.

Vous avez, à travers les siècles, joué un rôle clef en tant que lien entre les cultures, en tant que bastion de civilisation et défenseur des idéaux spirituels. Aujourd'hui, alors que la paix que nous avons si longtemps souhaitée semble heureusement assurée, il sied que la vitalité de cette ville ressorte toujours par le truchement de cet hôtel de ville, par celui de votre splendide nouveau théâtre, par la vocation européenne de Radio-Luxembourg, par la Cour européenne de Justice, et par vos réalisations sur les plans commercial, industriel et financier. Tout ceci est un témoignage indéniable de votre vigueur et de votre faculté d'adaptation.

La ville de Luxembourg a reçu sa première charte des mains d'une femme, il y a quelque sept cents années. Aujourd'hui, alors que d'aucuns discutent la place de la femme dans la société, les Luxembourgeois ont choisi une femme de votre compétence, Madame, pour guider les destinées de leur ville. Votre profond attachement à la démocratie parlementaire, au Conseil de l'Europe, à l'intégration européenne ainsi qu'au bien-être des peuples lointains et moins fortunés, sont bien connus. Les qualités humaines et dynamiques qui sont les vôtres et qui ont donné aux Luxembourgeois une place honorable dans l'histoire de l'Europe, sont garants du succès à venir.

Le Canada est intimement associé à vous en temps de paix comme en temps de guerre. Nous tenons à

Allocution de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Excellence, Madame,

En saluant ce matin à leur sortie d'avion les représentants du Canada, j'ai pensé avec émotion à l'accueil si chaleureux que votre pays a fait en 1940 à ma famille et au Gouvernement luxembourgeois. Venant des Etats-Unis encore neutres où nous avions trouvé un refuge provisoire, nous avons pu, grâce à la compréhension des autorités et du peuple canadiens, grâce aussi à leur confiance politique et à leur générosité humaine, nous installer à Montréal.

Le temps n'a pas terni le souvenir que je garde de mon séjour dans votre belle patrie, avant de me mettre au service des forces alliées.

Géant aux ressources infinies, dont les territoires immenses enlèvent son sens habituel à la notion de frontières ; terre de pionniers ; refuge d'hommes libres, le Canada a su se doter de tous les moyens d'action d'une nation moderne et puissante. Dans le monde, votre pays peut ainsi assumer le rôle important auquel le destinent l'histoire, la géographie et surtout le génie des hommes qui l'habitent. Vous, Excellence, vous, Madame, représentez en vous-mêmes et dans vos vies les vertus de la personnalité

vous assurer que vous avez des amis et des admirateurs dans tout notre pays. Merci fir äre léiwen Empfang.

*

Après la signature du livre d'or, Madame le Bourgmestre présenta au Gouverneur Général et à Madame Michener les membres du conseil communal.

La réception de la municipalité de la Ville de Luxembourg fut clôturée par une visite des remparts et des casemates de l'ancienne forteresse de Luxembourg. Parallèlement à cette visite eurent lieu au Ministère des Affaires Etrangères des conversations politiques entre Monsieur Mitchell Sharp, Secrétaire d'Etat aux Affaires Extérieures du Canada, et le Gouvernement luxembourgeois. Au centre de ces entretiens politiques, qui furent suivis d'une conférence de presse, ont figuré la question de l'élargissement de la Communauté, l'OTAN, la sécurité de l'Europe, et l'admission de la Chine de Pékin à l'ONU.

Dans la soirée, un dîner de gala fut offert par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Palais en l'honneur du Gouverneur Général du Canada et de Madame Roland Michener, suivi d'une brillante réception à laquelle prirent part de nombreuses personnalités du monde diplomatique, des institutions européennes, de la vie politique, culturelle, financière, économique, religieuse, de la Force Publique et des mouvements patriotiques.

Au cours de ce dîner de gala, des allocutions, dont nous reproduisons le texte ci-après, furent prononcées par Son Altesse Royale le Grand-Duc et par Son Excellence le Gouverneur Général du Canada.

canadienne, auxquelles il me plaît à rendre tout particulièrement hommage.

La distance qui sépare nos deux pays n'a pas empêché que des liens solides et précieux se soient depuis longtemps noués entre le Luxembourg et le Canada.

Par deux fois au cours du siècle que nous vivons, vos valeureux soldats ont combattu pour nos libertés et pour notre survie. Croyez que le souvenir de leurs sacrifices est toujours vivant parmi nous, comme l'est restée la sympathie spontanée des Luxembourgeois pour votre pays. Dans le caractère canadien nous retrouvons je ne sais quel air de famille, commun à nos deux nations. Voilà sans doute une des raisons pour lesquelles mes compatriotes, implantés chez vous — et ils sont nombreux — s'intègrent facilement et vivent si heureux dans leur nouvelle patrie.

Nous constatons, d'autre part, avec plaisir la profonde entente qui caractérise les attitudes fondamentales de nos deux pays à l'égard des grands problèmes politiques, économiques et sociaux de notre temps. Aussi nos représentants se retrouvent-ils côte à côte dans les organisations mondiales et régionales dont nous sommes membres.

Permettez-moi de souligner en particulier l'appartenance commune de nos deux pays à l'Alliance Atlantique et l'excellente collaboration qui s'est développée entre eux dans ce cadre. Nous apprécions hautement la présence des troupes canadiennes stationnées en Europe, troupes d'élite dont la contribution à la défense du monde libre ne saurait être surestimée.

C'est ainsi que votre visite, Excellence, Madame, nous honore et nous réjouit profondément à plus d'un titre. Elle nous donne l'occasion de souhaiter que les

relations si cordiales qui existent entre nos pays puissent se développer encore, dans un esprit de compréhension mutuelle et à l'avantage réciproque de nos peuples, qu'animent aujourd'hui comme hier des idéaux communs et une même volonté d'œuvrer pour la paix et la justice.

Je lève mon verre à la santé de Sa Gracieuse Majesté la Reine du Canada, à la prospérité et au bien-être du peuple canadien, ainsi qu'à Leurs Excellences le Gouverneur Général du Canada et Madame Michener.

Allocution de Son Excellence le Gouverneur Général du Canada

Altesses Royales,

C'est avec joie que ma femme et moi nous trouvons ici, dans ce beau pays qu'est le Luxembourg. Nous sommes, depuis notre arrivée ce matin, profondément émus par l'accueil chaleureux que, partout, on nous réserve, et par les sentiments d'amitié qu'expriment tous ceux que nous rencontrons.

Les remarques généreuses que Votre Altesse Royale vient de prononcer envers le Canada témoignent de l'attachement mutuel que nous ressentons, et qui promet pour nos deux pays un avenir d'étroite collaboration.

En dépit de la distance qui sépare le Luxembourg et le Canada, votre pays et la Famille royale nous sont bien connus. Les Canadiens ont eu l'occasion d'admirer le courage que le peuple luxembourgeois a déployé, face à deux invasions et occupations en une même génération. Nous n'ignorons pas non plus la douleur et les ruines dans lesquelles il a été plongé. Nous partageons les mêmes idéaux d'indépendance et de liberté démocratique, et à deux reprises nous avons été alliés dans la poursuite de ces valeurs.

Le Canada a eu l'honneur, pendant la Deuxième Guerre mondiale, d'offrir asile à plusieurs leaders de pays alliés. Parmi les plus illustres, je me permets de rappeler le souvenir de votre mère, la Grande-Duchesse Charlotte. Ses efforts inlassables en vue du soulagement de l'Europe affligée, nous ont fait sentir les pénibles réalités des heures que vous viviez, et ses sages conseils, et sa confiance sûre ont stimulé notre courage.

En même temps, nous sommes particulièrement heureux du fait que Votre Altesse Royale ait, alors, temporairement élu domicile au Canada, dans l'une de nos plus historiques et plus savantes institutions, l'Université Laval. J'y ai moi-même suivi un cours — un cours de français — bien que je ne sois pas sorti le plus brillant de leurs élèves ! Il nous agrée de croire que nous avons contribué — bien modestement il est vrai — à la formation de celui dont la carrière s'est illustrée dans la libération et le gouvernement de son pays.

Les Canadiens attachent une grande valeur aux liens personnels qui les rapprochent de la Famille royale. Mais il existe d'autres bases à notre amitié. Nos peuples et nos pays ont des affinités communes. Nous admirons l'intelligence, la vitalité et l'esprit de travail des Luxembourgeois, qui les ont placés parmi

les grandes nations industrielles. Nous avons été impressionnés par l'évolution récente de votre économie, et par le rôle de plus en plus important que vous jouez au sein du monde financier. Enfin, nous avons aussi beaucoup d'admiration pour le succès que vous enregistrez dans l'intégration de vos traditions et de vos institutions anciennes à la vie moderne, améliorant ainsi sensiblement le sort et le bien-être du peuple luxembourgeois.

Nous vivons dans une époque d'évolution technologique et sociale rapide, et les institutions du passé semblent parfois ne plus suffire aux exigences du jour. Pour faire face à ce défi, dans un effort historique, l'Europe tend à éliminer les différences nationales au sein d'une communauté internationale. Le Luxembourg fut un précurseur dans cette voie, d'abord par son union économique avec la Belgique, plus tard par son association avec les autres pays du Benelux, et enfin, il y a au delà de dix ans, par la création de la Communauté européenne. Votre pays voue aujourd'hui son expérience et ses ressources à l'extension et à l'approfondissement des structures existantes en vue d'un progrès continu vers une communauté intégrée.

Dans une grande mesure, le Canada tire ses origines d'Europe. Nous partageons beaucoup de sa culture, de ses idéaux et de ses intérêts. Nous sommes confiants que l'Europe nouvelle fera un apport précieux à la paix et au bien-être commun, tout comme nous sommes persuadés qu'une coopération suivie de tous les pays de nos deux continents, associée à une concurrence saine, pourra mieux garantir la stabilité et la prospérité de la communauté internationale. Ainsi, ensemble, nous pourrions renforcer notre indépendance, notre identité et notre unité, tout en assurant à chacun sa juste place dans la société.

C'est pourquoi nos espoirs et nos aspirations sont intimement liés au maintien de relations et de coopération étroites avec le Luxembourg et avec nos autres amis d'Europe.

Avec la ferme conviction que notre amitié, qui nous a été si salutaire dans le passé continuera à se refléter dans nos rapports futurs, j'invite tous ici présents à lever leurs verres dans un toast à la santé et au bonheur de Leurs Altesses Royales, et des membres de la Famille royale, ainsi qu'au bien-être et à la prospérité du peuple luxembourgeois.

*

La seconde journée de la visite officielle à Luxembourg débuta par une visite de la Ville de Vianden où le Gouverneur Général et Madame Michener furent salués devant l'hôtel de ville par le Bourgmestre Monsieur Victor Abens et les échevins de la ville tandis que, et ce malgré un froid vif, une foule nombreuse acclamait les hôtes officiels à Vianden.

Nous reproduisons ci-après le texte des allocutions prononcées à l'occasion de la réception devant l'hôtel de ville par le Bourgmestre Monsieur Victor Abens et par Son Excellence le Gouverneur Général du Canada.

Allocution du Bourgmestre de la Ville de Vianden

Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Ce mardi, 27 avril, où le Canada est venu chez nous, sera un jour mémorable dans les annales de notre petite ville.

Au nom de tous les habitants de Vianden, je remercie Leurs Excellences le Gouverneur Général du Canada et Madame Michener, Monsieur le Ministre Thorn et Madame et tous ceux qui les accompagnent de l'honneur qu'ils ont bien voulu nous faire en nous rendant visite et je leur souhaite la plus cordiale des bienvenues, une bienvenue qui leur a été déjà souhaitée, à sa manière, par toute la nature printanière, avec les arbres en fleurs qui ont accompagné leur entrée dans notre ville.

« Ce pays immense. » C'est ainsi, Excellences, que toutes les encyclopédies du monde se plaisent à caractériser la terre qui est votre patrie. Dix millions de kilomètres carrés. A mari usque ad mare. D'une mer à l'autre, de l'Atlantique au Pacifique. Un territoire qui met en mouvement toute notre imagination, avec ses Esquimaux solitaires et ses Indiens emplumés, avec ses toundras et ses prairies, avec ses Grands Lacs et ses Chutes du Niagara, avec ses forêts sans fin et ses Montagnes Rocheuses, avec le Grand Nord abouissant au « barrenland », à la « terre stérile », où les ours blancs se promènent à travers le silence, où l'été est sans nuit et l'hiver sans jour. C'est ce grand pays, je tiens à le redire à mes concitoyens, qui est en ce moment l'hôte du Luxembourg, qui, soit dit avec discrétion, ne compte que deux mille cinq cents kilomètres carrés, ce sont les plus hauts représentants du Canada, qui ont tenu à voir Vianden et à rencontrer sa population.

De ces millions de kilomètres carrés qui ont opposé et opposent des obstacles puissants à l'action humaine, vos compatriotes, Excellences, ont fait au cours des siècles, une espèce d'Europe transplantée par-delà l'Atlantique, une Europe canadienne avec son originalité à elle, plus dynamique et plus entreprenante même que ne l'est le vieux continent. De France et d'Angleterre, de tous les pays de notre continent, le Luxembourg y compris, les pionniers sont venus s'installer sur le vaste sol pour en faire une terre des hommes, pour devenir des Canadiens. « Terres des Hommes ».

C'était là le thème, Excellences, que vos compatriotes avaient choisi en organisant à Montréal l'Exposition Universelle de 1967, sans doute parce qu'ils voulaient en marquer le caractère supranational, mais peut-être aussi parce qu'ils savaient mieux que personne combien d'endurance, combien de courage il faut à l'homme pour dompter, pour s'approprier une terre qui n'est pas toujours à sa mesure.

Deux fois, au cours de ce siècle, à des moments où il y allait du salut de notre continent, le Canada a montré qu'il n'avait point oublié ses origines européennes, deux fois ses soldats ont franchi l'Océan pour porter secours à l'Europe en détresse, y compris Vianden, d'abord pendant la guerre de 1914, puis pendant la guerre de Hitler, où tous nos droits avaient été foulés aux pieds, où notre pensée secrète inscrivait le mot de « liberté » sur l'onde qui descendait l'Our, sur l'avion ami qui traversait le ciel, sur tout ce que nous rencontrions, comme le dit à peu près le plus beau poème de la Résistance, celui de Paul Eluard. Je tiens à rappeler en cet endroit qu'à Vianden même une compagnie canadienne de pontonniers a collaboré avec les maquisards luxembourgeois, leurs camarades et alliés, qui opéraient dans les bois entourant notre ville.

Excellences, je voudrais vous dire, pour conclure, que nous avons été très contents d'apprendre que vous voulez visiter notre vieux manoir et la maison de Victor Hugo. Les habitants de Vianden en effet sont particulièrement fiers du château d'où nos comtes descendaient déjà pour des exploits féodaux, à une époque où le Norvégien Leiv Eriksson, il y a mille ans ou presque, découvrit Terre-Neuve, qui est aujourd'hui une province du Canada ; ils sont particulièrement fiers de la maison de Victor Hugo, de la maison du grand poète qui a dit — excusez le bourgmestre de quitter toute modestie — que la ville de Vianden n'était pas connue comme elle devrait l'être, qu'il ferait tout ce qui serait en son pouvoir pour la faire mieux connaître.

*

Allocution de S. Exc. le Gouverneur Général

Monsieur le Bourgmestre,

La plupart des Canadiens sont originaires d'Europe et par conséquent considèrent son histoire comme partie de la leur. Ce fait est tout particulièrement présent à mon esprit aujourd'hui à cause de l'influence qu'a eu la ville de Vianden sur l'histoire de l'Europe. C'est d'ici que la noble famille des Comtes de Vianden puisent leur origine et qu'ils ont, au cours des siècles, fourni à l'Europe plusieurs leaders y compris la dynastie d'Orange-Nassau. J'ai eu le privilège de visiter en Hollande et au Luxembourg les descendants de cette dynastie que les Canadiens considèrent avec tant d'affection et de respect à cause, en particulier, de leur association avec notre pays.

A cette époque de changements rapides, il nous incombe de vous féliciter pour avoir si bien conservé la beauté et le caractère de votre ville ainsi que son harmonie avec son cadre naturel. On comprend facilement pourquoi Victor Hugo a choisi à résider à Vian-

den qu'il a immortalisé dans son « Année terrible » et dont il a déjà écrit « Dans son paysage splendide que viendra visiter un jour toute l'Europe, Vianden se compose de deux choses également consolantes et magnifiques, l'une sinistre, une ruine, l'autre riante, un peuple ». La vérité de ce que disait alors Victor Hugo est toujours très évidente aux visiteurs d'aujourd'hui.

Merci pour vos chaudes paroles de bienvenue ainsi que pour le privilège qui m'est donné de visiter cette belle et historique cité.

*

A l'issue de l'allocution du Bourgmestre, le Gouverneur Général et Madame Michener s'inscrivirent au livre d'or de la ville, puis les membres du conseil communal leur furent présentés par le Bourgmestre Monsieur Victor Ahens.

Après la réception de la municipalité, les hôtes officiels visitèrent le Musée Victor Hugo sous la conduite du Professeur Tony Bourg et ensuite le Château de Vianden.

De Vianden, le cortège officiel se rendit à Echternach où le couple canadien fut salué sur la Grande Place par Monsieur le Bourgmestre et les échevins de la Ville d'Echternach.

Une foule nombreuse s'était massée aux abords du « Denzelt » et acclama très chaleureusement le Gouverneur Général et Madame Michener.

Voici le texte des allocutions prononcées par Monsieur Robert Schaffner, Bourgmestre de la Ville d'Echternach, après la présentation des membres du conseil communal, et par Son Excellence le Gouverneur Général du Canada :

Allocution du Bourgmestre de la Ville d'Echternach

Excellences le Gouverneur Général
et Madame Roland Michener,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec un grand honneur pour moi, et un grand honneur pour mes concitoyens, que je puisse aujourd'hui, en ma qualité de bourgmestre, vous souhaiter la bienvenue parmi nous.

La Ville d'Echternach, une des plus vieilles cités du pays, s'enorgueillit de conserver dans ses murs l'ancienne abbaye, dont les origines remontent au VIII^e siècle et qui a été le premier foyer de civilisation du pays. Parmi les autres vestiges de notre culture chrétienne je cite l'Eglise Sts. Pierre et Paul, érigée sur les fondations d'un ancien fort romain, et l'Hôpital d'Echternach. Ce dernier est, à côté de l'Hôtel Dieu de Paris, le plus ancien hôpital des pays de l'ouest.

Nous sommes fiers du rôle que notre Ville a joué à travers l'histoire luxembourgeoise, et c'est pourquoi je dirai, non sans justification, que nous avons donné au Grand-Duché de Luxembourg le meilleur de ses valeurs spirituelles et morales.

Excellence le Gouverneur Général,

Comme représentant de la Reine du Royaume-Uni au Canada, Vous êtes à la tête d'un pays immense par ses étendues géographiques, riche par ses gisements en minerais de toutes les variations possibles et de toutes les sources d'énergie imaginables. Rien que la province de l'Alberta, pays qui vous a vu naître, cache tant de richesses dans son sol que les problèmes des extractions causent au gouvernement canadien énormément de soucis pour créer les installations techniques nécessaires.

J'ai eu le grand privilège lors d'une session de l'union interparlementaire, de visiter Ottawa, Montreal, Hamilton, Toronto, les Niagara Falls.

Le développement industriel et commercial, la création de l'infrastructure, des possibilités de circulation, routes, canaux, chemins de fer, aviation sont tout simplement vertigineux. Il m'est impossible dans le cadre de cette adresse de bienvenue de vous dire toutes mes impressions que j'ai vécues, car avant tout j'aimerais vous dire du plus profond de mon cœur un grand merci pour tous les sacrifices que le peuple canadien et son gouvernement ont consenti pour notre libération lors de la dernière guerre mondiale et de l'aide efficace pendant le rapatriement de nos concentrationnaires et déportés politiques et enfin surtout de la gentillesse et du chaleureux accueil que votre Gouvernement a prodigué à notre famille grand-ducale et à son gouvernement lors de leur exil.

J'aime encore mentionner spécialement les multiples contacts fructueux et amicaux que votre armée de l'air et votre jeunesse scout ont entretenu en Europe avec notre jeunesse et dont est né une grande camaraderie et amitié.

Excellence le Gouverneur Général, je souhaite que Vous passiez avec Madame Michener parmi nous quelques moments de détente dans l'atmosphère calme et sereine de notre ancienne abbaye.

*

Allocution de S. Exc. le Gouverneur Général

Monsieur le Bourgmestre,

Je suis ému par vos aimables paroles et votre généreux accueil. C'est ma première visite depuis ma jeunesse dans ce pays avec lequel le Canada a été intimement associé par le hasard de la guerre. Je suis très heureux d'avoir l'occasion de visiter cette belle ville dont j'ai tant entendu parler. Les Canadiens sont très conscients que cet ancien foyer de civilisation qui a toujours été naturellement orienté vers la créativité et les valeurs spirituelles, a plusieurs fois, au cours des siècles, souffert des avanies de la guerre. Je constate également que la dernière de celles-ci en date de 1944 a été particulièrement dévastatrice et pénible. C'est un témoignage de la détermination et de la dévotion du peuple d'Echternach que d'avoir réussi à reconstruire cette jolie ville de telle sorte que des visiteurs puissent continuer à y venir, comme nous le faisons aujourd'hui et jouir de ses antiques traditions, de son charme et de sa beauté.

Echternach est aussi connu pour son monastère et sa basilique fondé par Saint Willibrord. Plusieurs d'entre nous ont admiré dans les bibliothèques et les musées, les magnifiques enluminures et ivoires sculptés qui proviennent d'ici. Ces œuvres dont la beauté et la finesse ne cessent de nous charmer témoignent de façon tangible de l'importante place qu'occupe votre ville dans les annales religieuses et culturelles de l'Europe, Continent dont nous, au Canada, tirons notre propre héritage.

*

Sous les acclamations de la foule et les vivats des écoliers les hôtes officiels se rendirent ensuite à pied à la Basilique où ils furent accueillis par Monsieur le curé-doyen. Ils visitèrent la basilique et la crypte de Saint-Willibrord sous la conduite du Professeur Joseph Simon.

Après la visite, un déjeuner fut offert en l'honneur des hôtes officiels du Grand-Duché par le Gouvernement luxembourgeois dans la salle des glaces de l'ancienne abbaye.

Au début de l'après-midi, le cortège se dirigea de nouveau vers Luxembourg où le Gouverneur Général du Canada, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, procéda aux Musées de l'Etat à l'inauguration d'une « Exposition d'art canadien et eskimo ».

Au début de la soirée, le Gouverneur Général du Canada inaugura au nouveau Théâtre municipal une seconde exposition consacrée au Canada contemporain. A la suite de cette inauguration, Leurs Excellences le Gouverneur Général et Madame Michener offrirent un dîner au Théâtre municipal en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Nous reproduisons ci-après le texte des toasts prononcés au cours du dîner par le Gouverneur Général du Canada et par Son Altesse Royale le Grand-Duc :

Toast du Gouverneur Général du Canada

Your Royal Highnesses :

In a few minutes we are going to hear one of our best Canadian artists, le chansonnier Félix Leclerc and I do not want to postpone this pleasure by unnecessary words.

However I cannot refrain from saying to Your Royal Highnesses before I propose a « toast » to your health and happiness, how deeply my wife and I, Mrs and Mr Sharp, the Ambassador and all our party have felt and appreciated the simplicity and sincerity of your personalities and the grace of your welcome. Truly you have made us feel very much at home, and your example has been followed by all others who have received us.

Permettez-moi alors de vous dire tout simplement, combien cette visite nous a fait plaisir et à quel point nous vous en sommes reconnaissants.

Dois-je dire que nos remerciements s'adressent non seulement à Vos Altesses Royales, mais également au gouvernement et à tout le peuple luxembourgeois, pour un accueil dont la spontanéité et la chaleur

nous ont profondément touchés. Nous rapporterons au Canada un souvenir ému de notre séjour dans ce beau pays et de la généreuse hospitalité de son peuple. La cordialité qui nous a été témoignée est une nouvelle preuve de l'amitié qui existe entre nous, et qui ne saurait que s'approfondir au cours des années à venir. Du fond du cœur, nous vous disons « Merci ! ».

J'invite tous mes amis, Luxembourgeois et Canadiens, à lever avec moi leurs verres en l'honneur de Leurs Altesses Royales et aux relations amicales entre le Luxembourg et le Canada.

Toast de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Excellency,

The Grand-Duchess and I are extremely touched by the very kind words that you have addressed to us.

It is with great pleasure that I interpret the sentiments of all Luxembourgers who had the privilege to meet Your Excellencies and the members of your suite, by telling you how much we all enjoyed your visit. Your presence in Luxembourg has allowed us to revive old memories of our links with Canada.

Ladies and Gentlemen,

May I propose a toast to Her Gracious Majesty, the Queen of Canada, to Their Excellencies the Governor General and Mrs. Michener, and the prosperity and wellbeing of the Canadian People.

*

Après le dîner, Leurs Excellences le Gouverneur Général du Canada et Madame Roland Michener, accompagnés de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et de leurs invités, assistèrent à la seconde partie d'un récital du poète-chanteur canadien Félix Leclerc devant une salle comble qui acclama très chaleureusement l'artiste canadien.

Le 28 avril, en fin de matinée, les hôtes officiels du Grand-Duché quittèrent Luxembourg par avion.

A leur arrivée à l'aéroport du Findel, Son Excellence le Gouverneur Général et Madame Michener furent salués par les mêmes personnalités luxembourgeoises qu'à leur arrivée, tandis que les honneurs militaires furent rendus par un détachement de l'armée luxembourgeoise.

Après avoir passé la troupe en revue et après l'exécution des hymnes nationaux, le Gouverneur Général du Canada et Madame Roland Michener prirent congé de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et montèrent à bord du « Boeing 707 » de l'armée canadienne qui ramena les hôtes du Grand-Duché directement à Ottawa.

Une fois l'avion décollé, Son Altesse Royale le Grand-Duc passa la troupe en revue, puis Leurs Altesses Royales prirent congé des personnalités présentes et quittèrent l'aéroport sous les accents de l'hymne de la Maison grand-ducale.

Nous reproduisons ci-après le texte des télégrammes de remerciements échangés entre Son Excellence le Gouverneur Général du Canada et Son Altesse Royale le Grand-Duc à l'issue de la visite officielle.

**Echange de télégrammes
entre S. Exc. le Gouverneur Général du Canada
et S. A. R. le Grand-Duc**

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc
et la Grande-Duchesse de Luxembourg,
Luxembourg

Ma femme et moi quittons votre charmant pays et votre peuple hospitalier avec regret mais aussi avec des sentiments de profonde gratitude envers vos Altesses Royales. Nos sentiments de gratitude s'adressent également à vos Ministres et à tous ceux qui nous ont si cordialement accueilli. La visite nous fut une heureuse expérience. Puisse-t-elle aussi servir à nous mieux connaître mutuellement et à resserrer l'amitié qui existe entre les Luxembourgeois et les Canadiens.

s. Roland Michener

Son Excellence Monsieur Roland Michener,
Gouverneur Général du Canada,
Government House, Ottawa

La Grande-Duchesse et moi remercions de tout cœur Votre Excellence de l'aimable message qu'Elle a bien voulu nous adresser en quittant le territoire du Grand-Duché. Avec le peuple et le gouvernement luxembourgeois nous garderons le meilleur souvenir de cette visite qui, par l'accueil chaleureux réservé à Vous-même et à Madame Michener, a resserré les liens d'amitié et de coopération fructueuse entre nos deux pays.

Nous formons des vœux ardents pour le bonheur personnel de Vos Excellences ainsi que pour le bien-être et la prospérité du Canada.

s. Jean

La Visite à Luxembourg d'une délégation parlementaire du Soviet Suprême de l'URSS

En réponse à une visite d'une délégation de la Chambre des Députés en URSS, une délégation de 7 parlementaires du Soviet Suprême de l'URSS a rendu visite à la Chambre des Députés luxembourgeoise du 23 au 27 avril 1971. Les parlementaires furent accueillis à l'aéroport du Findel par le Bureau de la Chambre des Députés. Une première prise de contact avec les représentants de la Chambre des Députés eut lieu ensuite au Parlement. Au courant de la soirée, Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de l'URSS donna un cocktail dans les salons de l'ambassade de Beggen.

Le lendemain, 24 avril, les parlementaires de l'URSS, accompagnés de plusieurs représentants du Bureau de la Chambre des Députés, ont pris le bateau Princesse Marie-Astrid à Remich pour se rendre à Wormeldange, où ils furent reçus par l'administration communale ; ensuite ils visitèrent les Caves coopératives. L'après-midi fut consacré à la visite de la ville d'Echternach.

Le 25 avril, le groupe de parlementaires s'est rendu tout d'abord à Mersch, où eut lieu une visite de l'Agro-Center. Le groupe s'est rendu ensuite à Vianden où il visita la caverne de la SEO. A l'issue de cette visite la municipalité de Vianden offrit une réception. Après le déjeuner, les hôtes se rendirent à Esch-sur-Sûre pour visiter les installations du barrage et celles de la SEBES.

La journée du 26 avril fut consacrée à différentes visites du Bassin minier. Dans la matinée eut lieu un dépôt de fleurs au cimetière de Lallange suivi d'une

réception de la municipalité d'Esch-sur-Alzette. A l'issue de cette réception eut lieu une visite du Musée de la Résistance avec dépôt de fleurs devant le Monument aux Morts. Le groupe visita ensuite l'usine d'Esch-Belval de l'ARBED. Au courant de l'après-midi, le groupe se rendit à la Minière et Métallurgique de Rodange.

La journée du 27 avril fut réservée pour la visite de la capitale. Un dépôt de fleurs devant la Croix de Hinzert eut lieu vers midi. Une réunion de travail réunit au courant de l'après-midi à la Chambre des Députés les parlementaires du Soviet Suprême de l'URSS et les présidents des commissions permanentes de la Chambre. A l'issue de cette réunion eut lieu une visite de la brasserie de Clausen.

Les parlementaires soviétiques ont quitté le Grand-Duché de Luxembourg le 28 avril par la voie aérienne.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours prononcé par Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Étrangères, à l'occasion du dîner offert par le Gouvernement luxembourgeois en l'honneur des Parlementaires soviétiques le 24 avril :

Excellence,
Honorables Députés,
Chers Amis,

Je me fais le porte-parole et l'interprète des sentiments du Gouvernement luxembourgeois pour souhaiter à nos hôtes soviétiques une cordiale et sincère bienvenue entre les remparts de notre vieille capitale.

Le Luxembourg se réjouit d'accueillir en vos personnes, Messieurs les Députés, les distingués représentants du grand peuple de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes, et nous sommes convaincus que votre visite contribuera à améliorer la compréhension et l'entente entre nos deux peuples.

Une anecdote qui appartient au passé de notre histoire diplomatique commune souligne l'excellence de nos relations. En effet pendant un court laps de temps, mais à une époque très importante pour le Grand-Duché, la représentation diplomatique fut assurée par la Russie qui s'était faite l'honnête courtier des intérêts luxembourgeois.

Il fut un temps, pas tellement lointain, où le vent glacial de la guerre froide gelait les relations politiques et surtout humaines sur le continent européen. Il faut donc mettre à profit la détente et renforcer le dégel dans le climat de nos rapports politiques et je me félicite de ce que l'échange des visites entre hommes responsables de nos deux pays s'inscrive dans cette voie.

Le voyage de journalistes luxembourgeois en U.R.S.S. a permis de mieux renseigner notre opinion publique sur l'U.R.S.S., sur vos institutions publiques, sur la beauté de votre vaste pays. Moi-même je garde le meilleur souvenir de mon séjour en Union soviétique et de l'accueil qui m'a été réservé par MM. Kossyguin et Gromyko.

Aussi vous saurais-je gré de faire part à mon homologue soviétique, M. Gromyko, de mon fervent désir de le voir continuer à Luxembourg le fructueux dialogue que nous avons pu entamer à Moscou il y a environ un an. Nous serions comblés s'il pouvait trouver le temps et l'occasion de rendre visite à notre pays. Plus un pays est petit, plus il est sensible à toute marque d'estime qui lui est faite par les grands.

Quoi de plus naturel que les Membres de nos deux Parlements entretiennent et cultivent des contacts amicaux. Quoi de plus prometteur aussi, puisqu'ils doivent être les représentants de la volonté populaire, de cette base pour employer un terme à la mode, dont ils doivent être la fidèle expression et le reflet sincère.

Soyez assurés que tout Luxembourgeois, du premier au dernier, reste entièrement conscient de tout ce que nous devons au peuple soviétique, à son héroïsme, à son courage et à ses sacrifices. Quelque différentes que puissent être les voies politiques que nous suivons, nul d'entre nous jamais ne l'oubliera.

Nos régimes politiques et nos systèmes économiques sont et resteront, je le pense, longtemps différents. Cela n'est pas déterminant. Ce qui est essentiel, c'est que chacun soit animé de la même bonne foi et de la même bonne volonté. Nous devons nous garder de ce que aucun d'entre nous ne verse dans un

fanatisme partisan où il croit à n'importe quel moment être le détenteur de la seule et unique vérité applicable en tout temps et en tout lieu.

Nous sommes convaincus que l'un des moyens pour y parvenir est l'élargissement et l'approfondissement des connaissances que nos populations doivent avoir l'une de l'autre.

Voilà la raison pour laquelle nous souhaitons que la circulation des personnes et des idées se fasse plus libre et plus large entre les différents pays et parties de l'Europe.

Nous nous félicitons donc que vous soyez venus à Luxembourg et nous demeurons persuadés que la visite entre Parlementaires va préparer le terrain pour des échanges plus vastes et pour des mouvements plus nombreux.

Dans le même ordre d'idées, nous favorisons l'élaboration d'une coopération plus poussée dans les domaines économique et technique. La mise en commun de nos ressources intellectuelles et matérielles accroîtra le bien-être et cimentera l'entente entre les nations de notre continent.

Petit pays, placé au carrefour des conflits, nous déplorons l'effrénée course aux armements qui risque d'amener l'humanité toute entière au bord du gouffre. Notre espoir est que les discussions qui sont engagées entre l'Union Soviétique et les Etats-Unis d'Amérique sur les armes stratégiques puissent aboutir dans un avenir rapproché. Sur une échelle plus grande nous estimons qu'une réduction mutuelle et équilibrée des forces permettra de dégager les moyens et les forces indispensables à des œuvres de coopération pacifique et de croissance économique.

La sécurité, si elle puise sa substance dans la confiance que les nations doivent se faire entre elles, devra être garantie dans la forme par les règles gouvernant les relations amicales entre Etats. Une conférence sur la sécurité européenne aura pour mission d'appeler non seulement à l'observation des règles que nous connaissons tous, mais encore et surtout d'imposer leur mise en application dans la pratique entre tous les Etats quels qu'ils soient et où qu'ils soient.

Quelles que soient les voies que nous suivons, je suis convaincu que la super-puissance qu'est l'Union Soviétique et le petit Luxembourg poursuivent un même but qui est la paix et la prospérité de nos populations.

Excellence,
Honorables Députés,
Chers Amis,

Je vous invite à lever votre verre à la santé de nos hôtes soviétiques et à l'amitié entre les peuples de l'Union Soviétique et du Luxembourg.

Nouvel et important investissement de Goodyear S. A.

Le Gouvernement luxembourgeois, représenté par Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, et la GOODYEAR S. A., représentée par Monsieur Arthur Soares, Administrateur-Délégué pour le Benelux, ont annoncé le 28 avril 1971 une importante expansion de l'usine de pneumatiques GOODYEAR à Colmar-Berg, où 1,250 milliard de francs seront investis.

Nous reproduisons ci-après le texte des exposés faits à cette occasion à la Maison Cassal par Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, et Monsieur Arthur Soares, Administrateur-Délégué GOODYEAR Benelux, de même que le communiqué conjoint du Gouvernement luxembourgeois et de GOODYEAR S. A.

Exposé de Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale

Mesdames et Messieurs,

Le projet d'extension en cause porte sur 1,250 milliard de francs luxembourgeois et est destiné à intensifier la production de pneus-tourisme, de pneus-aviation et de pneus-génie civil.

Quelques centaines d'emplois nouveaux seront créés, sans qu'un chiffre mathématiquement précis puisse être avancé sous ce rapport.

Le groupe GOODYEAR, à partir de la cellule modeste mise en place en 1950, n'a fait que développer ses installations et compléter ses unités, pour les rassembler après une période de croissance extraordinaire dans un ensemble structuré vaste et solidaire.

Mettons en évidence quelques chiffres : 2600 emplois maintenant, qui à moyen terme s'élèveront à 3500 unités ; investissements consécutifs — le dernier projet compris — de 3,5 milliards de francs dans GOODYEAR S. A. (production de pneumatiques) ; investissements acquis de 925 millions de francs dans Luxembourg Industries (entoilages pour pneus) ; investissements de 425 millions de francs dans Luxmold S. A. y compris la division de construction et d'assemblage, chiffre qui augmente encore dans les années à venir ; investissements dans l'usine de câbles métalliques de l'ordre de 500 millions de francs ; dépenses de l'ordre de 200 millions de francs par l'aménagement des bâtiments administratifs et la piste de testage.

L'ensemble consolidé, aux ramifications techniques, scientifiques et commerciales importantes, est le signe du renouveau industriel d'une région, naguère à allure agricole, en plein centre du pays.

C'est ce qui m'amène à dégager rapidement quelques traits de notre politique d'industrialisation, qui, si elle se nuance au fil du temps, a un caractère permanent.

La mosaïque industrielle mise en place par GOODYEAR est l'illustration parfaite d'un pôle de développement. Je me plais à le redire à propos de la communication de ce projet d'envergure.

La mise en œuvre de ce dernier document à nouveau l'effet d'auto-allumage des entreprises établies, qui, l'expérience le prouve, consolident et renouvel-

lent l'outil suivant un rythme de 7-8 ans, rythme que le progrès technique peut encore raccourcir à l'avenir.

Les responsables de la politique d'industrialisation doivent avoir constamment à l'esprit ce phénomène lors de leurs efforts futurs.

La réalisation du programme d'investissements en cause renforcera le potentiel technologique que nous a apporté GOODYEAR. En tant que premier centre de ce genre en Europe qui travaille pour le groupe concerné, second en importance après celui établi aux Etats-Unis, il nous permet de mesurer la valeur de l'acquis et les prolongements possibles au profit de notre économie. J'y vois une preuve éclatante de la confiance que le groupe américain ami nous fait.

Enfin, le traitement du nouveau projet illustre l'application du critère de la sélectivité.

Sélectivité d'abord par rapport à une branche en expansion, conforme avec nos visées économiques, appuyée par un ensemble industriel bien structuré. Sélectivité ensuite par rapport aux moyens d'interventions de l'Etat. Je me plais à relever que cette phase d'extension sera amorcée sans intervention de moyens de stimulation. L'unité en place se développe de façon continue. Le processus est logique et normal. C'est le choix économique, le jugement des possibilités techniques existantes et finalement la prise en compte des données du pays et des structures d'accueil qui ont fait le poids dans la balance.

Cette ligne de conduite et cet état d'esprit sont sans doute à méditer par tous ceux qui sont associés à l'évolution économique et sociale.

Mesdames et Messieurs,

Avant de passer la parole à Monsieur Soares, désireux avec ses collègues de vous donner les détails nécessaires, j'aimerais vous dire ma joie personnelle et la satisfaction du Gouvernement à propos de ce nouveau jalon dans le développement industriel, jalon posé plutôt en période d'accalmie.

Le groupe GOODYEAR est dorénavant le numéro deux sur l'échiquier industriel dans le pays.

Je formule des vœux sincères de réussite, s'il en est besoin, et aussi de développement ultérieur, au profit des promoteurs du groupe, au profit de la région et de l'économie nationale.

Exposé de Monsieur Arthur Soares, Administrateur-Délégué Goodyear Benelux

J'aimerais d'abord remercier Monsieur le Ministre de l'Economie Nationale de ses vœux de réussite. Je voudrais aussi le rassurer que dans l'actuel état des choses notre groupe ne voit pas de raisons à discontinuer sa politique d'investissement au Grand-Duché.

La dernière fois que nous avons fait appel à la presse, c'était pour inaugurer notre usine d'entoilages Luxembourg Industries S. A. Depuis lors, la situation de notre groupe à Colmar-Berg n'a pas cessé d'évoluer et je profite de l'occasion aujourd'hui pour en faire le point.

Comme vous l'a déjà indiqué Monsieur le Ministre, la principale raison pour laquelle nous vous avons convoqués ce jour, est de vous faire part d'un nouveau projet de la Goodyear International Corporation, projet important qui concerne l'usine de pneumatiques. En effet, notre maison-mère a approuvé un nouvel investissement de 1,250 milliard de francs, destiné à financer une expansion de nos installations de fabrication de pneumatiques, ces mêmes installations qui ont produit le premier pneu Goodyear fabriqué au Luxembourg il y a 20 ans.

Avant tout j'aimerais quand-même revenir à nos différentes usines et installations à Colmar-Berg telles qu'elles se présentent aujourd'hui. Neuf mois après l'inauguration de Luxembourg Industries cette usine avait atteint sa pleine production et la demande fut telle que nous étions dans l'obligation d'agrandir la surface de production d'environ 100%, ce qui représentait un investissement additionnel de 325 millions.

En juillet 1970 Luxmold S. A., notre usine de moules pour presses à vulcanisation, dont l'annonce avait été faite ici même en mars 1969, produisait son premier moule.

En mars 1970 Goodyear International Corporation avait annoncé son intention de pousser sa politique de diversification encore plus loin en établissant à Bissen sa toute première usine de câbles d'acier. Si vous passez par cette localité vous vous rendrez compte que les travaux sont déjà si bien avancés que nous pourrions commencer à produire dans les délais primitivement établis, c'est-à-dire, vers le premier juin de cette année.

Le jeune Prince Henri nous avait fait l'honneur en juillet 1969 de prêter main forte à la pose de la première pierre du Circuit d'essai Goodyear. Exactement un an plus tard la plus grande partie de la piste était achevée et devenait opérationnelle. Depuis, les voitures d'essai tournent leurs rondes régulières sur cette bande en serpent, s'élançant parfois dans des tests compliqués et frisant souvent les limites du possible. Par de tels accomplissements Goodyear a pu rester à la hauteur de sa renommée en tant que le plus grand producteur de pneumatiques du monde et le pneu Goodyear reflète fidèlement la devise de son fabricant : Sécurité d'abord. On a beaucoup parlé ces derniers temps de l'aspect sportif de notre circuit, on nous a même fait le reproche de ne point vouloir respecter nos engagements à ce sujet. Il n'en est rien, car les travaux d'aménagement d'un système

complexe de mesures de sécurité, élaborées en conseil avec un expert de renommée internationale, sont en cours. D'ailleurs la première compétition automobile, organisée par l'Ecurie Goodyear, aura lieu le 9 mai prochain.

En ce moment le Ministère des Sports et la Goodyear ont contacté les Fédérations Sportives intéressées à notre circuit, afin de créer avec eux un comité de gérance qui sera responsable de l'organisation des manifestations sportives et des installations de protection pour les spectateurs sur le Circuit Goodyear. La constitution de ce comité permettra, cette année encore, l'organisation d'autres compétitions sportives.

Tel est, Mesdames, Messieurs, la situation actuelle. Vous vous en doutez, ce n'est pas à coups d'investissements seulement que s'est créé au cours de deux décennies le Complexe Industriel Goodyear à Colmar-Berg-Bissen. C'est aussi l'excellente collaboration avec le Gouvernement, les Ministères, les Administrations et les Autorités locales qui nous ont permis jusqu'ici de mener à bien notre entreprise commerciale, et ce sont surtout nos 2600 ouvriers et employés qui, par leur travail et leur loyauté, ont contribué à créer la deuxième industrie du pays. Nous estimons d'ailleurs engager environ 1000 personnes supplémentaires dans les cinq ans à venir.

L'investissement annoncé aujourd'hui servira à intensifier la recherche dans le domaine du pneumatique et à augmenter la production pour mieux approvisionner un marché sans cesse croissant. Avec ces nouvelles installations Goodyear sera en mesure d'intensifier sa production de pneus-tourisme, mais surtout de tripler la production de pneus-aviation et de doubler celles de pneus-génie civil. A cet effet, le recrutement d'une main-d'œuvre supplémentaire a déjà été mis en œuvre.

Depuis 1950, lorsque l'usine de pneumatiques a été installée au Grand-Duché, les investissements successifs pour cette seule unité de production ont atteint le chiffre global de 2,3 milliards de francs. Le nouvel investissement porte ce chiffre à 3,55 milliards de francs.

Ainsi, Mesdames, Messieurs, après une période que l'on pourrait qualifier de diversification — Luxembourg Industries : entoilages, Luxmold : moules et Luxwire : câbles métalliques, Goodyear retourne aux sources . . .

Communiqué conjoint du Gouvernement luxembourgeois et de Goodyear S. A.

Le Gouvernement Luxembourgeois représenté par M. Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, et la Goodyear S. A., représentée par M. Arthur Soares, Administrateur-Délégué pour le Benelux, viennent d'annoncer aujourd'hui une importante expansion de l'usine de pneumatiques Goodyear à Colmar-Berg, Luxembourg. Après la récente expansion de son usine pour entoilages Luxembourg Industries S. A. moyennant un investissement de 325 millions de francs, Goodyear a décidé de faire un nouvel investissement de 1,250 milliard de francs destiné à financer une expansion de ses installations de fabri-

cation de pneumatiques. Ce nouvel investissement a été approuvé par la Goodyear International Corporation afin d'intensifier la recherche dans le domaine du pneumatique et d'augmenter la production pour mieux approvisionner un marché sans cesse croissant. Avec ces nouvelles installations Goodyear sera dans la mesure d'intensifier sa production de pneus-tourisme, mais surtout de tripler la production de pneus-aviation et de doubler celle des pneus-génie civil. A cet effet le recrutement d'une main-d'œuvre supplémentaire a déjà été mis en œuvre. La direction de Goodyear estime que le nombre total du personnel

employé par le groupe à Colmar-Berg passera de 2600 à 3500 unités dans les cinq ans à venir.

Depuis 1950, lorsque l'usine de pneumatiques a été installée au Grand-Duché, les investissements successifs pour cette seule unité de production ont atteint le chiffre global de 2,3 milliards de francs. Le nouvel investissement porte ce chiffre à 3,55 milliards de francs.

Actuellement, Goodyear exporte 70% de sa production aux pays Benelux, 25% aux trois autres pays du Marché Commun et 5% sont destinés au marché outre-mer.

L'aéroport de Luxembourg

Situation de l'aéroport

D'après la loi du 19 mars 1937, le Gouvernement luxembourgeois fut autorisé à construire un aéroport sur le territoire de la commune de Sandweiler, au lieu dit « Findel » à droite de la route Luxembourg-Wasserbillig. La construction de cet aéroport fut cependant empêchée par la deuxième guerre mondiale et ne put être commencée qu'en 1946. Une loi du 22 juin 1949 en organisa les services et y créa notamment un service des télécommunications et un service météorologique. Le 15 décembre 1955, l'aéroport fut mis en service, jour et nuit.

L'aéroport, situé à 6 km à l'est de la ville de Luxembourg, est construit sur un plateau bien dégagé à une altitude de 377 m. Les conditions atmosphériques y sont en général plus favorables qu'aux aéroports des pays environnants. L'aéroport est relié à la capitale du Grand-Duché par de bonnes routes, faciles et rapides, notamment la route à trafic international E 42 (Luxembourg-Sarrebruck) et la route nationale N° 1 de Luxembourg à Trèves. De plus l'aéroport est relié au grand boulevard de contournement de la ville de Luxembourg et à la nouvelle route radiale en direction de Trèves et d'Echternach.

L'aéroport de Luxembourg est situé en plein centre d'une des régions les plus peuplées d'Europe : bassins miniers et métallurgiques du Luxembourg, de la Lorraine, de la Sarre, de la Rhénanie, de Liège et de Charleroi. Le paysage luxembourgeois exerce en outre une certaine attraction sur les visiteurs des pays limitrophes grâce à ses beautés touristiques. L'aéroport de Luxembourg est donc naturellement appelé à jouer un rôle important dans les communications aériennes européennes.

Actuellement la surface totale de l'aéroport est de 360 hectares. La piste principale a une longueur de 2830 m et une largeur de 60 m. Les dimensions de la piste secondaire sont 1650 m \times 50 m et des taxiways 3500 \times 22,50 m tandis que la surface de la grande plate-forme de stationnement est de 32 500 m².

Le grand hangar, dans lequel est exploité un atelier de réparation pour avions, est une construction en béton précontraint réalisée en 1951-1952. Les dimensions sont de 70 m sur 45 m et celles des portes de 52 m sur 9 m.

Les attributions du « Findel »

Les services de l'aéroport comprennent les sections suivantes :

- a) la section du contrôle de la circulation aérienne qui a pour principale mission d'assurer l'écoulement sûr, ordonné et rapide du trafic aérien dans l'espace placé sous la juridiction luxembourgeoise ;
- b) la section des opérations aéronautiques qui fait partie des services de la circulation aérienne tels qu'ils sont définis par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) ; cette section a pour mission de donner des informations aéronautiques, d'effectuer des opérations préliminaires de départ et les formalités d'arrivée des aéronefs et d'assurer l'échange des télécommunications aéronautiques ;
- c) la section météorologique qui garantit l'assistance météorologique à la navigation aérienne internationale et, secondairement, à favoriser l'application pratique de la météorologie à divers domaines de l'activité humaine, tels le tourisme, les entreprises de construction, le transport routier, etc. ;
- d) la section radio qui assure l'installation et l'entretien des équipements radio-électriques et électroniques de l'aéroport de Luxembourg ; dans les dernières années l'infrastructure radio de l'aéroport, qui contribue dans une large mesure au contrôle et à la sécurité de la circulation aérienne, a été considérablement développée en vue de suffire entièrement aux besoins d'un aéroport international ;

- e) la section électricité qui assure l'installation et l'entretien des équipements électriques de l'aéroport ;
- f) le service incendie qui fonctionne en permanence pour pouvoir intervenir de toute urgence et avec tous les moyens en cas d'accident.

EUROCONTROL

Le Gouvernement luxembourgeois a signé le 13 décembre 1960 avec la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Belgique et les Pays-Bas la « Convention Internationale de Coopération pour la Sécurité de la Navigation Aérienne » (EUROCONTROL). La création d'Eurocontrol découle directement de la mise en service des avions de transport à réaction. Son objet essentiel est le contrôle de l'espace aérien supérieur dans lequel évoluent ces avions.

En 1967, la commission permanente d'Eurocontrol a décidé l'implantation d'un institut européen de la navigation aérienne au plateau de Kirchberg à Luxembourg. Sa création a été motivée par la nécessité de faire face à l'accroissement des besoins dans la formation spécialisée du personnel des services de la navigation aérienne. L'accroissement des besoins vient de la rapidité de l'évolution technique des moyens à mettre en œuvre pour assurer la sécurité aérienne.

L'institut, dont les premiers cours commencèrent fin 1969, comporte :

- 1) une école de perfectionnement et de spécialisation du personnel des services de la navigation aérienne, notamment pour la formation de contrôleurs, d'ingénieurs de maintenance, de techniciens et de programmeurs ;
- 2) un centre de formation normalisée, conçu selon des principes définis en commun ; cette formation est assurée à l'aide de cours préparés à l'intention des instructeurs des administrations nationales et d'Eurocontrol ;
- 3) des installations propres à permettre la formation « ab initio » des contrôleurs ;
- 4) un centre de documentation à développer dans l'avenir.

Le trafic aérien

Le trafic de l'aéroport a connu un développement considérable au cours des dernières années, et cela en ce qui concerne tant les passagers à l'arrivée, au départ ou en transit que le fret. Le trafic des passagers est passé de 13 100 arrivées en 1958 à 238 941 en 1970 et de 13 136 départs en 1958 à 232 469 en 1970. Quant au mouvement des avions de transport, il s'est plus que triplé : de 3 603 en 1958, il est passé à 12 183 en 1970. Le fret a évolué comme suit : 75 527 kg à l'arrivée en 1958 à 1 043 309 kg en 1970 et de 45 461 kg au départ en 1958 à 1 355 214 kg en 1970. Les vols à la demande (charter) ont également augmenté en 1970 par rapport à l'année précédente. L'augmentation totale pour 1970 est de 15,9% par rapport à 1969 et ce malgré la fermeture partielle de l'aéroport pendant la période

du 15 avril au 1^{er} juin 1970 pour cause de travaux de renforcement de la piste principale.

Le trafic aérien luxembourgeois est exclusivement international, l'aéroport de Luxembourg étant le seul aéroport public et douanier.

Les lignes aériennes régulières, en dehors de celles de la Luxair, sont les suivantes :

Luxembourg-Barbados et vice versa par la Compagnie International Caribbean Airways ; Luxembourg-Barcelone, Luxembourg-Göteborg, Luxembourg-Helsinki, Luxembourg-Lisbonne, Luxembourg-Malaga (via Barcelone) et vice versa par la Compagnie Finnair ; Luxembourg-Bruxelles et vice versa par la Compagnie Sabena en pool avec Luxair ; Luxembourg-Londres et vice versa par la Compagnie North-East ; Luxembourg-Nassau et vice versa par la Compagnie International Air Bahama ; Luxembourg-New York via Reykjavik, Luxembourg-Reykjavik et vice versa par la Compagnie Loftleidir.

Notons cependant que certaines de ces lignes aériennes ne fonctionnent régulièrement que pendant une période déterminée de l'année.

Taxes d'atterrissage et de stationnement

Dans le cadre des efforts entrepris pour accentuer l'exploitation commerciale de l'aéroport de Luxembourg, les exemptions de taxes d'atterrissage et de stationnement, dont jouissaient encore certaines compagnies régulières, ont été abolies et une taxe sur les passagers a été introduite à partir du mois de juin 1970.

Des règlements grand-ducaux ont fixé les redevances d'aéroport comme suit : aéronefs d'un poids égal ou inférieur à 2 tonnes, par tonne ou fraction de tonne : 50 Fr. ; aéronefs d'un poids égal ou supérieur à 2 tonnes, mais inférieur à 60 tonnes, par tonne ou fraction de tonne : 75 Fr. ; aéronefs d'un poids égal ou supérieur à 60 tonnes, par tonne ou fraction de tonne : 100 Fr. Aucune taxe d'atterrissage n'est perçue en cas de vol d'essai.

En ce qui concerne le trafic commercial, la taxe d'atterrissage fut complétée à partir du 1^{er} avril 1971 par une taxe calculée suivant le nombre des passagers à bord de l'aéronef au moment de son décollage. Cette taxe complémentaire est fixée à 50 Fr. si l'aéroport de destination du passager est situé dans un pays européen dans un rayon de 2000 km, et à 100 Fr. par passager dans tous les autres cas. Sont exemptés de cette taxe les passagers en transit direct, les enfants de moins de deux ans et les détenteurs d'un billet de service.

La taxe de stationnement est fixée à dix francs par tonne et par période de vingt-quatre heures, toute fraction de tonne et de période de vingt-quatre heures étant comptée pour une unité entière. Après chaque atterrissage, les six premières heures de stationnement sont gratuites.

La politique aérienne

En raison de l'exiguïté du territoire du Grand-Duché de Luxembourg, pays touristique par excellence, la politique aérienne ne peut être qu'une poli-

tique de liberté de l'air qui est seule susceptible de promouvoir efficacement les transports aériens et les échanges commerciaux et touristiques.

Pour les lignes régulières et non-régulières, les compagnies étrangères n'ont qu'à solliciter une autorisation auprès du Ministère des Transports. Aucune autorisation ou notification n'est requise à l'égard des vols qui ne comportent pas d'escale commerciale en territoire luxembourgeois.

Du caractère essentiellement international du trafic aérien luxembourgeois résulte la nécessité de conclure des accords aériens avec tous les pays qui intéressent le Luxembourg ou qui s'intéressent eux-mêmes au Grand-Duché du point de vue des transports aériens.

Le Grand-Duché a signé des accords aériens ou trouvé des arrangements avec les pays suivants : Pays-Bas, Portugal, Suisse, Grèce, Autriche, Islande, Norvège, Suède, Irlande, Danemark, Yougoslavie, Tunisie, Thaïlande, Iraq, Maroc, Costa-Rica, Allemagne (R. F.), Finlande, Afrique du Sud, Espagne, France, Jordanie, République Arabe-Unie, Hongrie, Bulgarie, Syrie, Arabie Séoudite, Royaume-Uni, Belgique, Italie, etc.

LUXAIR

Sur l'initiative et avec l'aide du Gouvernement luxembourgeois a été créée le 9 janvier 1948 la « Luxembourg Airlines Company », société anonyme avec siège social à Luxembourg. Le 21 octobre 1961 la raison sociale a été changée en « Luxair » et en 1965 le capital fut porté de 20 à 35 millions de francs. Le capital se répartit actuellement comme suit : Etat grand-ducal : 44,02% ; sidérurgies luxembourgeoises : 19,17% ; banques luxembourgeoises : 36,53% ; divers : 0,28%. La société est gérée par un conseil d'administration et soumise à un contrôle gouvernemental par le truchement d'un commissaire du Gouvernement.

Les buts de Luxair sont de prévenir un isolement du Grand-Duché de Luxembourg du point de vue des communications aériennes par rapport aux grands centres du trafic aérien mondial, et de permettre aux habitants des régions limitrophes de l'aéroport de Luxembourg d'apprécier la formule des vacances par avion.

Des centres de vacances comme les Baléares, la Grèce, la Costa del Sol, la Tunisie, la Côte d'Azur, la Côte Adriatique, la Yougoslavie, la Costa Brava, Genève et Rome sont desservis directement par Luxair au départ de Luxembourg.

Afin de donner à l'homme d'affaires le meilleur accès possible à l'immensité du réseau aérien mondial, Luxair a conçu la structure de son propre réseau, de façon à relier directement l'aéroport de Luxembourg aux grands centres européens du trafic aérien mondial qui sont Paris, Bruxelles, Amsterdam, Francfort, Londres, Rome et Genève.

Luxair ne s'est engagée dans l'exploitation aléatoire d'aucune ligne long-courrière, à l'exception du service sur l'Afrique du Sud, qui, dès son commencement, n'a comporté aucun risque pour elle.

En raison de l'accroissement spectaculaire des transports de fret en Europe, le conseil d'administration de Luxair a décidé la création d'une société spécialisée dans le transport de fret dans laquelle Luxair a une participation. La nouvelle société a pris un bon départ et dispose de deux avions de type CL-44.

L'équipement de Luxair comporte actuellement trois avions à turbopropulsion du type Fokker Friendship à 44 places qui sortent des usines Fokker à Amsterdam et un quatrième avion du type Caravelle à 89 places, construit par Sud Aviation à Toulouse et que Luxair a pris en location pour une période de deux ans à partir du mois d'avril 1970.

Les mises en service des divers appareils sont les suivantes : LX-LGA Prince Henri, en mai 1963 ; LX-LGB Prince Jean, en février 1965 ; LX-LGC Prince Guillaume (Viscount 815), en juin 1965, mis hors service fin 1969 ; LX-LGD Princesse Margaretha, en octobre 1967 ; LX-LGE Princesse Marie-Astrid, en mars 1970.

Au cours des dernières années, les installations propres de Luxair se sont considérablement agrandies au « Findel » même, où furent notamment construits de grands garages pour l'entretien du matériel au sol.

Les vols réguliers de Luxair sont passés au nombre de douze avec les destinations de Francfort, Paris Bruxelles, Londres, Nice, Athènes, Palma, Sarrebruck, Rome, Amsterdam, Split et Genève.

La ligne bi-journalière Luxembourg-Bruxelles, que Luxair exploite depuis 1966 en pool avec Sabena a été prolongée jusqu'à Amsterdam, à partir du 1^{er} avril 1970, avec le droit de 5^e liberté à Bruxelles. Cette ligne constitue une nouveauté sur le plan européen, car un accord au sein de Benelux permet à Luxair de prendre à Bruxelles des passagers pour Amsterdam et d'en prendre à Amsterdam pour Bruxelles. De cette façon, Luxair relie pour la première fois, et ceci du lundi au vendredi de chaque semaine, les trois capitales du Benelux sous forme de « Benelux-Commuter » et constitue ainsi un témoignage tangible de la réalité et de la solidarité des trois pays du Benelux.

La ligne Luxembourg-Londres, créée en novembre 1969, est exploitée en pool avec la société anglaise North East.

Le nombre des passagers transportés par Luxair n'a cessé de croître depuis sa création jusqu'à nos jours, comme le démontre la statistique suivante :

| | |
|--------|-----------|
| 1962 : | 12 000 ; |
| 1963 : | 20 000 ; |
| 1964 : | 33 000 ; |
| 1965 : | 57 000 ; |
| 1966 : | 99 600 ; |
| 1967 : | 117 400 ; |
| 1968 : | 125 000 ; |
| 1969 : | 150 000 ; |
| 1970 : | 190 000. |

*

La documentation pour la présente étude, qui n'engage que le Service Information et Presse du Ministère d'Etat, fut tirée des publications suivantes :

Pierre Hamer : La navigation aérienne au Grand-Duché de Luxembourg, 1961 (1^{re} édition) ; 1964 (2^e édition) ; 1966 (3^e édition) ; 1968 (4^e édition).

Matériel de propagande du Service Commercial de la Luxair, de la Sabena et de la Finnair.

Statistiques de la Section des Opérations Aéronautiques de l'aéroport de Luxembourg.

Exposé budgétaire de Monsieur Marcel Mart, Ministre des Transports : « L'Aviation au Grand-Duché » (1970).

Bulletin de Documentation du Service Information et Presse.

Pour de plus amples détails techniques sur l'aéroport de Luxembourg, prière de consulter : Publication d'information aéronautique, Belgique-Luxembourg, 41, avenue des Arts, Bruxelles 4, Belgique.

Statistique générale des mouvements à l'aéroport de Luxembourg

| Année | Mouvements Internationaux | | | | | | Mouvements Locaux | Total général |
|-------|---------------------------|---------------------|-------------------|--------|------------------|--------|-------------------|---------------|
| | Trafic régulier | Trafic non régulier | Aviation générale | Autres | Trafic militaire | Total | | |
| 1963 | 3 626 | 972 | 1 072 | | 425 | 6 095 | 5 296 | 11 391 |
| 1964 | 4 068 | 1 474 | 1 334 | | 304 | 7 180 | 9 114 | 16 294 |
| 1965 | 5 090 | 2 050 | 1 642 | | 354 | 9 136 | 8 404 | 17 540 |
| 1966 | 6 456 | 1 966 | 1 802 | | 310 | 10 534 | 11 916 | 22 450 |
| 1967 | 7 024 | 1 490 | 2 223 | | 356 | 11 093 | 11 933 | 23 026 |
| 1968 | 6 718 | 1 062 | 2 514 | | 554 | 10 848 | 11 229 | 22 077 |
| 1969 | 7 864 | 816 | 2 922 | 535 | 590 | 12 727 | 13 244 | 25 971 |
| 1970 | 7 998 | 917 | 2 412 | 395 | 461 | 12 183 | 13 852 | 26 035 |

Atterrissages et décollages à l'aéroport de Luxembourg

| Année | Avions à Hélices | | | | Jet | Total Avions à Hélices + Jet |
|-------|-----------------------------|-------|-------|--------|-------|------------------------------|
| | 0—2 t Tourisme Aérien | 2—5 t | 5 t | Total | | |
| 1946 | 836 | 50 | 146 | 1 032 | | 1 032 |
| 1947 | 2 952 | 56 | 1 212 | 4 220 | | 4 220 |
| 1948 | 2 788 | 120 | 596 | 3 504 | | 3 504 |
| 1949 | 3 590 | 198 | 286 | 4 074 | | 4 074 |
| 1950 | 2 656 | 338 | 608 | 3 602 | | 3 602 |
| 1951 | 2 338 | 70 | 890 | 3 298 | | 3 298 |
| 1952 | 1 784 | 60 | 608 | 2 452 | | 2 452 |
| 1953 | 2 547 | 161 | 1 358 | 4 066 | | 4 066 |
| 1954 | 5 088 | 95 | 1 450 | 6 633 | | 6 633 |
| 1955 | 8 569 | 136 | 1 593 | 10 298 | | 10 298 |
| 1956 | 10 387 | 136 | 2 688 | 13 211 | | 13 211 |
| 1957 | 10 472 | 168 | 3 565 | 14 205 | | 14 205 |
| 1958 | 11 371 | 208 | 3 395 | 14 974 | | 14 974 |
| 1959 | 10 858 | 206 | 3 596 | 14 660 | | 14 660 |
| 1960 | 9 796 | 313 | 4 016 | 14 125 | | 14 125 |
| 1961 | 10 023 | 737 | 3 987 | 14 747 | | 14 747 |
| 1962 | 7 062 | 787 | 5 363 | 13 212 | | 13 212 |
| 1963 | 5 646 | 671 | 5 018 | 11 335 | 56 | 11 391 |
| 1964 | 9 767 | 1 059 | 5 352 | 16 178 | 116 | 16 294 |
| 1965 | 8 744 | 1 553 | 6 853 | 17 150 | 390 | 17 540 |
| 1966 | 12 058 | 728 | 9 108 | 21 894 | 556 | 22 450 |
| 1967 | 12 292 | 677 | 9 245 | 22 214 | 812 | 23 026 |
| 1968 | 11 535 | 787 | 8 841 | 21 163 | 914 | 22 077 |
| 1969 | 15 023 | 921 | 8 648 | 24 592 | 1 379 | 25 971 |
| 1970 | 14 174 | 982 | 7 927 | 23 083 | 2 952 | 26 035 |

L'ARBED en 1970

Le 23 avril 1971 a eu lieu à Luxembourg l'assemblée générale ordinaire des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, sous la présidence de Monsieur Tony Neuman, Président du Conseil d'administration de l'ARBED. Nous reproduisons ci-après les principaux passages du rapport présenté par le Conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire :

Les productions de l'ARBED

L'activité de l'ARBED en 1970, comparée à celle de l'exercice précédent, n'a pas donné lieu à des changements notables dans le domaine de la production.

La production de fonte de l'ensemble des usines est revenue de 5,270 millions de tonnes en 1969 à 5,228 millions de tonnes en 1970, soit une baisse de 0,8%, alors que la production d'acier brut est tombée de 6,206 millions à 6,135 millions de tonnes, ce qui représente une diminution de 1,1%.

Cette production d'acier a été la suivante par région et par procédé de fabrication :

| | 1970 t | 1969 t | Variation % |
|------------------|-----------|-----------|----------------|
| Région | | | |
| Luxembourg | 4 890 712 | 4 957 268 | -1,3 |
| Sarre | 1 097 734 | 1 104 004 | -0,6 |
| Cologne | 146 797 | 144 802 | +1,4 |
| | 6 135 243 | 6 206 074 | -1,1 |
| Procédé | | | |
| Acier Thomas | 3 883 802 | 4 018 429 | -3,4 |
| Acier LD | 1 901 723 | 1 845 818 | +3,0 |
| Acier Martin | 238 696 | 230 415 | +3,6 |
| Acier électrique | 111 022 | 111 412 | -0,4 |
| | 6 135 243 | 6 206 074 | -1,1 |

La production de laminés a reculé de 2,3% pour s'établir à 5,011 millions de tonnes. La baisse résulte notamment d'une régression dans les secteurs des feuillards (-11,9%), des tôles (-5,4%) et du fil machine (-2,4%). En revanche, des augmentations de production ont pu être réalisées dans les secteurs des laminés marchands (+2,4%), des poutrelles à larges ailes (+9,5%) et des palplanches (+12,8%).

Pour l'ensemble des tréfileries, y compris Bissen, Produrae et Kocks, la production de tréfilés s'est élevée à 526 300 tonnes, contre 499 600 tonnes en 1969, ce qui représente une progression de 5,3%.

La répartition géographique de l'écoulement de la production ne s'est pas non plus modifiée sensiblement en 1970. Les expéditions de laminés et de tubes des usines luxembourgeoises de l'ARBED étaient destinées à raison de 72,2% aux pays de la Communauté, contre 71,7% en 1969. Pour les usines sarroises, cette part était de 84,7%, contre 82,4% l'exercice précédent.

Grâce à la moyenne élevée des prix de vente et malgré la stagnation de la production, le chiffre d'affaires de l'ARBED accuse une augmentation de 25,8%, en passant de 29 milliards de francs en 1969 à 36,5 milliards de francs en 1970.

Approvisionnement et coûts de production

L'extraction de minerai de fer dans les mines luxembourgeoises et françaises de l'ARBED (y compris la Société Minière des Terres Rouges, la Société Minière Ferdinand et la Société Anonyme d'Errouville, toutes trois absorbées en novembre dernier) s'est élevée à 12 millions de tonnes, accusant ainsi une régression de 3,5% par rapport à l'exercice précédent. La diminution de l'extraction a été particulièrement importante au Luxembourg (-9,9%).

Le rendement de l'ensemble des mines a continué d'augmenter, mais l'accroissement de la productivité n'a pas été suffisant pour compenser les différentes hausses du prix de revient.

Les mines lorraines et luxembourgeoises sont intervenues à raison de quelque 93% dans l'approvisionnement en minerai des usines au Grand-Duché et de 50% dans celui de la division de Burbach.

Les arrivages de coke métallurgique, provenant en majeure partie des cokeries du groupe, se sont élevés à 3,279 millions de tonnes contre 3,224 millions en 1969, augmentant ainsi de 1,7%.

Dans cet ordre d'idées, il convient de signaler que le prix du coke, qui avait déjà augmenté de 17 à 19% en 1969, a fait l'objet de nouvelles hausses très sensibles. Le prix du combustible liquide a d'ailleurs connu une évolution parallèle.

A cette lourde augmentation du prix des matières premières s'est ajouté en 1970 un accroissement très prononcé des charges salariales. C'est ainsi que, dans les divisions luxembourgeoises, le coût de l'heure de présence d'un ouvrier adulte a progressé de 19% d'une année à l'autre. Cette hausse est le résultat de trois majorations indiciaires intervenues en cours d'exercice, de l'application de la nouvelle convention collective entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1970, ainsi que de l'augmentation des primes de production et des gratifications.

Mentionnons dans ce même contexte que les deux sociétés sidérurgiques luxembourgeoises viennent de conclure avec la Fédération des Employés Privés une nouvelle convention collective pour une durée de deux ans. Aux termes de cet accord, une augmentation de 10% des traitements de base est entrée en vigueur avec effet au 1^{er} janvier 1971. L'accord stipule en outre une réduction des heures de travail pour les employés techniques.

Le total des charges salariales supportées par l'ARBED au Grand-Duché de Luxembourg s'est élevé en 1970 à 7,4 milliards de francs, accusant une augmentation de 18,9% par rapport à l'année précédente. En revanche, la productivité, qui s'était amé-

liorée sensiblement en 1969, n'a guère changé en 1970. La cause en est la réduction notable de la production durant le quatrième trimestre et l'affectation du personnel ainsi libéré à des travaux d'entretien.

L'ensemble de l'effectif occupé aux divisions luxembourgeoises et étrangères de l'ARBED (y compris le personnel de la Société Minière des Terres Rouges, de la Société Minière Ferdinand et de la Société Anonyme d'Errouville) s'est élevé à la fin de l'année à 37 770 ouvriers et employés contre 37 160 au 31 décembre 1969. Au Grand-Duché, l'effectif a été de 23 940 personnes contre 23 715 à la fin de l'exercice précédent. Les changements intervenus sont dus en majeure partie à la réduction de la durée du travail ainsi qu'à l'absorption des sociétés minières Terres Rouges, Ferdinand et Errouville, toutes trois situées à proximité des mines et usines du « bassin minier » luxembourgeois.

Notons enfin que le Gouvernement luxembourgeois a prélevé en 1970 une surtaxe exceptionnelle de 5% sur les bénéfices des sociétés et que les taux de la TVA ont été majorés avec effet au 1^{er} janvier 1971.

La politique d'investissement de l'ARBED

Les investissements réalisés par l'ARBED en cours d'exercice continuent de s'inscrire dans le cadre de la politique générale de la société tendant à garantir un approvisionnement suffisant et continu en matières premières, à augmenter la rentabilité de l'appareil de production, ainsi qu'à élargir et valoriser la gamme des produits par une transformation plus poussée.

En matière des garanties des approvisionnements, il convient de souligner notamment l'échange avec de Wendel de participations minières en vue d'un regroupement géographique et économique de diverses concessions des deux sociétés. Au terme de cette opération, qui a entraîné une profonde restructuration du domaine minier en France, la totalité des capitaux de la Société Minière Ferdinand et de la Société Anonyme d'Errouville a été reprise par l'ARBED. Ensemble avec la Société Minière des Terres Rouges, ces deux sociétés font partie, depuis le 13 novembre dernier, de la division des Mines Françaises de l'ARBED. Cette concentration constitue un important pas en avant dans la voie de la rationalisation des sièges d'exploitation.

Le souci de pénétrer toujours plus profondément sur le marché des produits nouveaux, tout en restant dans le domaine propre à la sidérurgie, a amené l'ARBED à créer à Bettembourg-Dudelange, en collaboration avec la firme américaine National Standard, une usine spécialisée dans la production de câbles pour carcasses de pneus. Les travaux de construction de cette usine ont été entamés dès le mois de janvier dernier.

Parallèlement, la société se propose de construire à Esch-sur-Alzette, un centre de recherches où sera concentrée, dans un premier stade, la recherche appliquée des usines du « bassin minier ».

Toutefois, le gros de l'effort d'investissement de l'ARBED a porté sur la réalisation du programme de

travaux neufs ci-après : à Esch-Belval, le haut fourneau B avec un diamètre au creuset de 9 m, ainsi que 3 fours pits et 3 ponts pits ; à Differdange, 4 fours pits ; à Esch-Schifflange, l'installation de conditionnement des demi-produits.

Il faut souligner cependant que l'essentiel des fonds engagés a été affecté à des projets ou à des réalisations en cours dont la mise en service est prévue pour 1971 et les exercices suivants. Tel est le cas notamment pour les travaux suivants : à Esch-Belval, agglomération Dwight-Lloyd et le bedding, l'installation au haut fourneau A de la contre-pression au gueulard, ainsi que la granulation du laitier (à noter que tous ces travaux ont été achevés pendant le premier trimestre de 1971) ; à Differdange, le début des études de la liaison ferroviaire avec l'usine d'Esch-Belval et la mise en place de 4 fours pits supplémentaires ; à Esch-Schifflange, l'installation de 5 fours pits achevés au premier trimestre de 1971 ; à Dommeldange, l'installation de refusion sous laitier électro-conducteur (ESR) qui devra entrer en service au deuxième trimestre de 1971 ; à l'Administration centrale, la construction d'un immeuble administratif ; à Burbach, l'achèvement au début de 1971 de la modernisation du train universel et du train blooming, ainsi que la poursuite des travaux au convertisseur LD-AC et au train continu à fil ; à St-Ingbert, l'agrandissement des installations du profilage à froid.

En 1970, l'ARBED a conclu avec la société française L'Air Liquide un accord en vue d'assurer l'approvisionnement futur de ses usines du « bassin minier » en oxygène. A cet effet, une nouvelle unité de production, d'une capacité journalière de 1700 tonnes d'oxygène, sera construite près de la division d'Esch-Belval ; elle sera reliée directement au réseau d'oxyducs de l'Est de la France.

En 1972, les usines luxembourgeoises seront également reliées au réseau belge de distribution de gaz naturel hollandais qui sera utilisé pour l'enrichissement du gaz de haut fourneau et, en tant que combustible, dans certaines installations de production.

Le programme des grands travaux prévoit, pour achèvement pendant les exercices suivants, la construction d'une deuxième bande d'agglomération à Esch-Belval (1973), la construction d'une aciérie LD-AC (1972) et d'un train blooming Grey (1973) à Differdange, la mise en place d'une installation de traitement sous vide de l'acier à Esch-Schifflange (1972), ainsi que la construction d'une installation pilote de compactage des scories à Dudelange (1972). Par ailleurs, la mise en exploitation de la concession de Serrouville, voisine de celle d'Errouville, est prévue à la division des Mines Françaises, également à partir de 1972.

Pour financer ces travaux neufs, le montant des investissements, après avoir été relevé à plus de 1,7 milliards de francs en 1969, a été porté à 2,8 milliards en 1970. Ce niveau sera encore dépassé pendant l'exercice 1971, étant donné que les prévisions portent sur un total de quelque 2,5 milliards de francs, sans les investissements de l'usine de Burbach.

Les projets de la société concernant cette dernière usine sont dictés par les difficultés que l'industrie sidérurgique sarroise éprouve pour emboîter le pas au puissant mouvement de concentration et de modernisation qui anime la sidérurgie du reste de l'Allemagne.

Un accord de principe a pu être réalisé entre l'ARBED et la Röchling'sche Eisen- und Stahlwerke G. m. b. H. en vue de constituer près de Sarrebruck un groupe sidérurgique capable de produire 3 millions de tonnes d'acier par an. La nouvelle société, dans laquelle ARBED et Röchling seront associés à parts égales, regroupera en son sein les usines de Burbach et de Völklingen, distantes l'une de l'autre de 8 km.

Cette concentration vise un triple objectif : assurer l'avenir de l'usine de Burbach par son intégration dans un ensemble plus puissant et donc plus apte à affronter la concurrence, permettre à l'ARBED de participer à un nouveau secteur, celui des aciers fins et spéciaux, et entamer la restructuration de la sidérurgie de la Sarre.

Les résultats de l'exercice

Pendant l'exercice 1970, l'évolution du marché sidérurgique a été marquée par deux périodes bien distinctes. Au cours du premier semestre, les expéditions et les prix de vente se sont situés à un niveau élevé, entraînant des résultats industriels très satisfaisants. Par la suite, la situation commerciale s'est détériorée rapidement et, en même temps, certains éléments du prix de revient ne cessaient d'augmenter ; aussi, les marges bénéficiaires se sont-elles rétrécies rapidement.

Les résultats d'exploitation très favorables du premier semestre, majorés des revenus accrus du portefeuille-titres, permettent de proposer une augmentation du dividende net à 400 francs, soit 470,588235 francs brut par part sociale, et d'allouer la somme de 550 millions de francs au Fonds d'équipement industriel, ainsi que 300 millions de francs à la Réserve libre.

Tout comme les années précédentes, le personnel a su s'acquitter avec compétence et assiduité des tâches qui lui étaient confiées. La société tient à lui en exprimer tous ses remerciements et à formuler l'espoir de voir se maintenir ces liens de franche et efficace collaboration.

Compte de profits et pertes

Le résultat de l'exercice 1970 s'élève à 4 044 240 306 francs. Après l'amortissement sur les immobilisations de 1 943 626 860 francs et l'allocation aux œuvres sociales de 110 000 000 francs, soit au total 2 053 626 860 francs, le bénéfice de l'exercice s'élève à 1 990 613 446 francs auquel vient s'ajouter le bénéfice reporté de l'exercice 1969 de 206 135 041 francs portant le bénéfice à répartir à 2 196 748 487 francs. Ce bénéfice sera utilisé comme suit : allocation à la Réserve légale : 2 000 000 fr. ; allocation au Fonds d'équipement industriel :

550 000 000 fr. ; allocation à la Réserve libre : 300 000 000 fr., soit au total 852 000 000 fr. ; à répartir : à titre de dividende : 917 647 058 fr. ; à titre d'allocations statutaires : 51 802 656 fr. ; à reporter : 375 298 773 fr., soit au total : 2 196 748 487 francs.

Le dividende brut de l'exercice s'élèvera à 470,588235 francs par part sociale, soit 400 francs net après déduction de l'impôt luxembourgeois de 15% sur le revenu des capitaux.

La Société SIDMAR

Parmi les sociétés métallurgiques où l'ARBED détient de fortes participations relevons surtout SIDMAR, Sidérurgie Maritime S. A, Gand.

En 1970, la société est entrée dans l'ère des dividendes. En effet, les excellents résultats de 1969 ont permis de distribuer aux parts sociales privilégiées, au titre de l'exercice 1969 et rétroactivement pour l'exercice 1968, un dividende brut de 6% calculé prorata temporis et liberationis.

La bonne conjoncture, qui a été à la base de ces résultats, s'est prolongée durant la première moitié de l'année et la société a pu maintenir le rythme d'accroissement de ses productions. En dépit de l'augmentation sensible des dépenses pour matières premières, les résultats ont évolué favorablement grâce à une montée continue des prix de vente.

La deuxième partie de l'année s'est présentée sous un aspect beaucoup moins favorable, la tendance du marché des produits plats s'étant inversée dès l'été. Le rétrécissement du carnet a obligé la société à diminuer la production et à accepter des affaires à l'exportation à des conditions qui ne dépassaient que légèrement les coûts de fabrication. Les prix de revient ont eu à subir l'influence du coût élevé des matières premières et de la hausse continue des charges salariales. De plus, une grève totale des ouvriers a paralysé l'usine durant trois semaines. Tous ces facteurs ont contribué à l'amenuisement des marges bénéficiaires durant le second semestre.

Les résultats techniques obtenus correspondent aux prévisions, compte tenu des effets de la grève. La production d'acier a atteint 1 826 090 tonnes, en légère progression par rapport à l'année 1969. Le train à bandes a laminé 1 585 290 tonnes contre 1 449 567 tonnes durant l'exercice précédent. Quoique les livraisons de produits à froid aient légèrement diminué, l'ensemble des expéditions est passé de 1 501 853 tonnes à 1 525 313 tonnes.

La politique visant à garantir une haute productivité a pu être maintenue. Toutefois, il a dû être procédé à l'engagement d'un supplément de personnel destiné à constituer le noyau de l'équipe du deuxième train à froid, si bien qu'en fin d'exercice, la société comptait 3597 ouvriers et 974 employés.

L'expansion de l'usine a été poursuivie par la réalisation partielle des investissements décidés durant les exercices antérieurs.

Le deuxième train à froid démarrera, avec un retard de quelques mois, durant le premier trimestre

de 1971. La construction de la cokerie progresse suivant les prévisions et sera terminée au début de 1972.

Dans le cadre du plan quinquennal d'investissement, les commandes concernant la nouvelle agglomération, l'agrandissement du parc des matières premières, la cage verticale du slabbing et les fours pits supplémentaires ont été placées.

Tous ces investissements ont reçu un avis favorable du Comité de Concertation de Politique Sidérurgique et bénéficient des avantages prévus par les lois belges de relance économique.

Après réalisation des projets actuels, l'usine aura une capacité de production de 2 500 000 tonnes d'acier, dont la majeure partie pourra être transformée en coils et tôles laminés à froid.

La Société de la Bourse de Luxembourg S. A. en 1970

Lors de l'assemblée générale des actionnaires du 28 avril 1971, le conseil d'administration de la Société de la Bourse de Luxembourg S. A. a présenté les rapports et bilans pour l'année 1970 dont nous publions ci-après les parties essentielles.

La situation économique luxembourgeoise en 1970

La reprise prononcée de la conjoncture que l'on pouvait observer au Grand-Duché de Luxembourg dès 1968, a atteint son point culminant au premier trimestre de 1970. Après le « boom » connu par le secteur sidérurgique en 1969, le développement de la production s'est ralenti depuis le milieu de 1970 et a entraîné un ralentissement de l'économie luxembourgeoise.

L'indice de l'industrie sidérurgique est passé de 126,6 points en janvier à 132,5 en mai, pour retomber à 107,9 points au mois de novembre 1970.

L'indice général sans la sidérurgie a progressé de 111,6 en janvier à 134,2 en juillet pour se situer à 116,4 en novembre.

Pour l'année 1970, l'accroissement du produit national brut, dans l'optique de la production, évalué à prix constants, devrait se chiffrer à quelque 3,5% contre 7% en 1969. La demande à l'exportation a été moins dynamique que la demande intérieure stimulée par les investissements en sidérurgie et dans les industries nouvelles ; la formation brute de capital fixe a progressé de 28% contre 25% en 1969 dans ces secteurs.

Dans la construction ainsi que dans les secteurs publics, les investissements ont décliné à cause du manque de main-d'œuvre et de la hausse des prix.

L'évolution économique a en outre été influencée par la politique d'industrialisation du Grand-Duché. L'inventaire des réalisations est impressionnant. Depuis 1969, quatorze entreprises avec un investissement évalué à 4,4 milliards de francs ont surtout renforcé la position de l'industrie chimique du pays. Grâce à la diversification plus marquée de notre structure industrielle, le nombre des emplois nouvellement créés est de quelque 7500 unités.

La population totale active est estimée à 143 600 personnes contre 140 400 personnes en 1969, soit une augmentation de 2,3%.

L'année passée, 15 700 personnes étaient employées dans l'agriculture, 66 500 dans l'industrie et 61 400 dans le secteur des services.

L'attrait de la place financière internationale de Luxembourg a amené 5 banques étrangères à établir un siège à Luxembourg, portant ainsi le nombre des établissements bancaires à 38.

En 1970, l'indice des prix à la consommation a augmenté en moyenne de 4,6%, contre 2,3% en 1969. Les effets de la hausse des prix à l'étranger et de la réévaluation du mark allemand ont été accentués par l'introduction de la TVA qui s'est substituée, à partir de janvier 1970, à l'impôt sur le chiffre d'affaires.

Dans la sidérurgie deux phénomènes ont particulièrement marqué l'année considérée. L'un a trait à la conjoncture et le deuxième aux investissements, c'est-à-dire aux capacités futures de production.

Pour l'ensemble de l'année, la production luxembourgeoise d'acier brut est revenue de 5 521 000 tonnes en 1969 à 5 462 000 tonnes.

Les nouveaux investissements de la sidérurgie sont en forte croissance en 1970. Ainsi ceux de l'ARBED dans ses divisions luxembourgeoises et étrangères sont passés à 2,8 milliards de francs contre 1,7 milliard en 1969.

Au cours du quatrième trimestre de 1970, la production communautaire d'acier brut s'est élevée à 25,73 millions de tonnes qui peuvent être comparés aux 26,83 millions de tonnes du trimestre précédent (-4,1%) ou aux 27,09 millions de tonnes du dernier trimestre de 1969. La régression a été particulièrement sensible en Allemagne Fédérale, au Luxembourg et en Belgique, alors qu'en Italie la production — qui avait toutefois été très faible au

dernier trimestre de 1969 en raison des grèves — a enregistré une progression notable.

La Bourse de Luxembourg en 1970

L'importance des transactions

En dépit du comportement généralement médiocre des bourses le mouvement d'affaires a accusé une progression notable sur notre place.

Comparé à l'année 1969, le volume global des affaires s'établit pour les différentes catégories de valeurs comme suit :

| | |
|----------------------|-----------|
| Obligations | + 90,86 % |
| Actions et parts | — 14,18 % |
| Augmentation moyenne | + 30,36 % |

On constate que la rubrique des obligations a été le secteur d'investissement privilégié. Les cours, d'une relative fermeté et le niveau élevé des taux d'intérêts ont favorisé les transactions sur les obligations au détriment des actions dont l'évolution était plutôt décevante.

Les euro-obligations

Le marché des euro-obligations marque un caractère prédominant dans la structure boursière luxembourgeoise.

En 1970, le total des emprunts émis en euro-devises s'est élevé, d'après certaines sources, à 2721 millions de dollars contre 3033 millions en 1969, soit une diminution de quelque 300 millions de dollars.

Des 67 emprunts internationaux admis en 1970 (58 en 1969) en Bourse de Luxembourg, 62 étaient libellés en dollars pour un total de 1504 millions, 4 en unités de compte pour une contre-valeur de 54 millions de UC et 1 emprunt en unités monétaires européennes de 50 millions d'unités.

La baisse importante des marchés boursiers depuis deux ans explique le nombre réduit des émissions d'obligations convertibles ou avec warrants. Les cours de ces valeurs ont d'ailleurs reflété en 1970 l'évolution des marchés nationaux respectifs.

Les cours des euro-obligations accusent fin 1970 un léger fléchissement par rapport à leur niveau du mois de décembre 1969. Les indices Kredietlux des cours en Bourse de Luxembourg pour les emprunts en dollars indiquent pour le premier trimestre 1970 la persistance du fléchissement. Les cours ont connu leur niveau le plus bas le 9 juillet (indice: 83,2). Dès le 3^e trimestre les cours se sont progressivement rétablis et l'indice dépassait 88 en fin d'année.

Les emprunts en unités de compte ont connu leur niveau le plus bas début juin et ont suivi une évolution générale semblable aux émissions libellées en dollars.

L'apparition en 1970 de l'unité monétaire européenne dans laquelle a été exprimé l'emprunt de 50 millions de ces unités émis par la CECA a constitué un événement marquant sur le plan des émissions. Cette formule, représentant la première application

pratique de l'objectif que s'est assigné le Plan Werner, a d'ailleurs été adoptée au début de 1971 pour le lancement de trois autres emprunts par la voie privée et publique sur l'Euro-Marché.

Il convient de relever encore la constitution à Luxembourg, le 28 septembre 1970, de la S. A. CEDEL (Centrale de Livraison de Titres) par 66 établissements financiers à activité et rayonnement international auxquels se sont ajoutées fin 1970 cinq autres banques. Les 71 actionnaires de CEDEL sont établis dans 11 pays d'Europe et d'Outre-Atlantique et interviennent activement sur l'Euro-Marché. CEDEL est un organisme de clearing en valeurs mobilières à caractère international, neutre et indépendant. Cette institution est appelée à fournir une contribution importante à la solution de problèmes d'ordre technique et administratif posés par les transactions sur le marché des euro-obligations. Le démarrage de CEDEL s'est opéré début janvier 1971 conformément au plan établi par le syndicat d'étude dans des conditions excellentes permettant d'augurer favorablement de son développement futur.

La structure de la cote officielle au 30 décembre 1970

Le 1^{er} juillet 1970, la cote a reçu une nouvelle présentation dont la caractéristique principale est la suite alphabétique des emprunts internationaux. D'autres renseignements sur le service financier des valeurs ont été ajoutés à la cote.

Pour les valeurs à revenu variable, les cours extrêmes sont publiés de façon permanente avec des ajustements mensuels.

Le tableau ci-après résume la structure générale de la cote officielle à la date du 30 décembre et donne le décompte des lignes de cotation pour chacun des grands chapitres de la cote et leurs subdivisions par rapport à la fin de l'année 1969.

Emprunts obligataires

| | 1969 | 1970 |
|-----------------------------------|------|------|
| Etat luxembourgeois | 28 | 29 |
| Emprunts garantis par l'Etat | 3 | 3 |
| Villes et communes | 6 | 6 |
| Sociétés luxembourgeoises | 9 | 9 |
| Sociétés étrangères | 9 | 9 |
| Organismes Européens et Internat. | 28 | 30 |
| Emprunts internationaux | 221 | 275 |
| Emprunts convertibles | 103 | 118 |

Actions et parts

| | | |
|------------|----|----|
| Luxembourg | 23 | 23 |
| Etranger | 36 | 47 |

Fonds d'investissement

| | | |
|------------|-------|-------|
| Luxembourg | 54 | 60 |
| Etranger | 36 | 35 |
| | <hr/> | <hr/> |
| | 556 | 644 |

De ce tableau il ressort que l'augmentation totale des lignes de cotation a été de 88. D'autre part 11 lignes de cotation ont été supprimées de la cote suite à des fusions ou à la radiation de valeurs.

Les valeurs admises en 1970 se répartissent comme suit dans les différentes rubriques de la cote : Fonds d'Etat luxembourgeois : 1 ; Organismes européens : 2 ; Emprunts internationaux : 55 ; Emprunts convertibles : 17 ; Actions et Parts : 12 ; Fonds luxembourgeois : 9 ; Fonds étrangers : 3 ; Total : 99.

Huit sociétés admises à la cote officielle ont procédé à une augmentation de leur capital social.

Lors de l'exercice sous revue, les instances de la Bourse ont étudié 124 dossiers sur des valeurs à admettre en Bourse de Luxembourg.

Dans le but d'uniformiser la cotation des valeurs à revenu fixe, il a été décidé de supprimer la cotation en francs, intérêts compris dans le cours, des quelques emprunts de sociétés luxembourgeoises et de les coter en pour cent, intérêts à bonifier.

Comme les années précédentes, la Société de la Bourse de Luxembourg S. A. a participé aux travaux de la Fédération Internationale des Bourses de Valeurs et était représentée au Groupe « Informations sur Valeurs mobilières » de la C.E.E.

On peut conclure des développements qui précèdent que la Bourse de Luxembourg a connu en 1970 une évolution favorable malgré les incertitudes financières et économiques qui n'ont cessé de peser sur les marchés.

L'examen du bilan

L'actif immobilisé, après avoir subi un amortissement de francs 683 236,—, y figure pour un montant de francs 16 135 485,—. Les immeubles de la Bourse interviennent à raison de fr. 12 732 648,—. le mobilier et les installations s'y ajoutent pour un montant de francs 3 402 837,—.

L'actif disponible atteint le montant de francs 40 644 890,—. Il se compose de fonds liquides et d'avoirs en banque pour francs 6 733 631,—, d'un portefeuille-titres de francs 32 378 418,— et de créances diverses pour le solde de francs 1 532 841,—.

Le compte Cautionnements de francs 5 369 000,— représente les dépôts des personnes agréées, effectués en application du Règlement d'Ordre Intérieur, ainsi que les parts sociales de la Société affectées en garantie de gestion par les administrateurs et les commissaires.

A la suite des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 avril 1970, le capital social a été porté de francs 9 000 000,— à fr. 18 000 000,— par incorporation des deux réserves de réévaluation d'un montant total de francs 3 622 915,— et d'un montant de francs 5 377 085,— prélevé sur la réserve libre.

Cette même assemblée a porté la réserve légale de francs 900 000,— à francs 1 800 000,— par prélèvement sur la réserve libre.

Après ces opérations le solde de cette réserve figure au bilan pour un montant de francs 7 422 915,—.

Le passif exigible comprend une provision pour impôts à payer de francs 4 916 850,—. Les Crédi-teurs divers interviennent pour un total de francs 306 406,— et le Compte Intérimaire « Avoir » pour francs 17 978 412,—. Ce dernier compte comprend les frais à payer pour un montant de fr. 164 985,—, tandis que les recettes perçues au bénéfice des exercices à venir interviennent à raison de francs 17 813 427,—.

Le bénéfice reporté au 1^{er} janvier 1970 ressort à francs 169 134,—.

Au compte « Profits et Pertes » les recettes diverses s'élèvent à francs 15 583 998,—.

Les frais généraux et autres frais ont absorbé la somme de francs 3 784 858,—.

Les charges sociales interviennent pour francs 327 936,—, les impôts et les taxes représentent fr. 4 588 560,— et les amortissements fr. 695 986,—.

Le bénéfice de l'exercice s'élève par conséquent à francs 6 186 658,— et forme avec le report excédentaire de francs 169 134,— un total de francs 6 355 792,— qui sera utilisé comme suit :

| | |
|--------------------------------------|-----------------------|
| a) dividende brut de francs 352,9412 | |
| aux 9000 parts sociales | fr. 3 176 471,— |
| b) allocations statutaires | 650 000,— |
| c) à la Réserve libre | 2 000 000,— |
| d) report à nouveau | 529 321,— |
| | <hr/> |
| | Total fr. 6 355 792,— |

Le dividende de l'exercice 1970 s'élèvera à francs 352,9412 brut par part sociale, soit 300,— net après déduction de l'impôt luxembourgeois sur le revenu des capitaux.

« Europa-Währung : vom Werner-Plan zur Wirklichkeit ? »

Interview de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement et Ministre des Finances,
parue dans la revue économique suisse « Wirtschaftsrevue »

Dans son numéro d'avril 1971, la revue économique suisse « Wirtschaftsrevue » a consacré une étude à la réalisation par étapes de l'union économique et monétaire européenne. Cette étude, qui est intitulée « Europa-Währung: vom Werner-Plan zur Wirklichkeit? », contient également une interview de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement et Ministre des Finances. Ci-après nous reproduisons le texte intégral de cette interview :

Herr Regierungspräsident, der nach Ihnen benannte Stufenplan zur Schaffung einer europäischen Währungsunion soll gemäß kürzlichem Beschluß des Ministerrates der Europäischen Gemeinschaft verwirklicht werden. Haben somit alle sechs Länder das von Ihrer Arbeitsgruppe gesteckte Ziel anerkannt ?

Der EWG-Ministerrat ist in gewissen Punkten vom ursprünglichen Plan der Arbeitsgruppe abgewichen, insbesondere was den Ablauf des Planes und die Schaffung neuer Institutionen betrifft. Aber die Substanz ist gewahrt worden. Das Endziel wird in der Resolution, die der Ministerrat am 9. Februar 1971 in Brüssel einstimmig verabschiedete, genau definiert. Darin wird der politische Wille der sechs Regierungen, bis in zehn Jahren eine Wirtschafts- und Währungsunion zu erreichen, bestätigt.

Welche wichtigsten Abstriche hat der Ministerrat am ersten Resolutionsentwurf Ihrer Arbeitsgruppe vorgenommen ?

Die erste Etappe (1971-1973) entspricht in bezug auf die Ziele im großen ganzen den ursprünglichen Vorschlägen der Arbeitsgruppe, auch wenn der Ministerrat z. B. bei der Liberalisierung der Kapitalmärkte etwas weniger weit zu gehen bereit war. Der Hauptunterschied betrifft die Institutionen. Die Arbeitsgruppe hatte die Meinung vertreten, daß die notwendig werdenden Änderungen am Römer Vertrag für den Ausbau der Organe, die sich später als notwendig erweisen könnten, schon während der ersten Etappe hätten untersucht und vorbereitet werden sollen. Es ist in dieser Hinsicht ein tragbarer Kompromiß erzielt worden, der ein pragmatisches Vorgehen erlaubt. In jedem Fall wird nach drei Jahren eine Bestandsaufnahme der gemachten Erfahrungen erfolgen.

Im Beschluß des Rates ist aber gemäß unserem Antrag festgehalten worden, daß gewisse Verantwortungen, die heute bei nationalen Instanzen liegen, gemäß dem — auch den Schweizern teuren — Subsidiaritätsprinzip auf Gemeinschaftsebene übertragen werden sollen.

Da ein Teil der Entscheidungen, im Gegensatz zum Projekt der Arbeitsgruppe, erst am Ende der dritten Stufe gefällt werden sollen, mag es den Anschein haben, daß besonders die politische Verpflichtung, den Gleichschritt zwischen wirtschaftlicher und

monetärer Entwicklung herzustellen, nicht definitiv sei. Aber die Verpflichtung besteht, auch wenn die ersten auf dem Gebiet der Währungen zu treffenden Maßnahmen vorerst auf 5 Jahre beschränkt sind. Ihre Weiterführung wird von dem Moment an gewährleistet sein, wo sich die Gemeinschaft über die Bedingungen für den Übergang zur zweiten Etappe einig wird.

Die erste Etappe bringt also noch kaum definitive juristische Verpflichtungen für die sechs Länder mit sich ?

Nein, dem Buchstaben nach nicht. Aber was den Mitgliedstaaten hinsichtlich der Koordinierung der Wirtschafts-, Kredit- und Haushaltspolitik sowie der Öffnung der Kapitalmärkte schon in der ersten Etappe abverlangt wird, bringt doch bereits recht weitgehende moralische und politische Verpflichtungen mit sich.

Aus diesem Grund haben wir das Prinzip der Unwiderruflichkeit immer wieder betont, weil die Regierungen gewisse Opfer und Beschränkungen ihrer Handelsfreiheit nur auf sich nehmen, wenn das Endziel nicht wieder in Frage gestellt werden kann. Wenn man die erste Etappe eine pragmatische, eine Experimentierphase genannt hat, so heißt das nicht, daß die zu treffenden Maßnahmen dem Zufall überlassen sein werden. Im Gegenteil werden sie dem angestrebten Ziel untergeordnet sein und mehr bedeuten, als nur ein kurzes Techtelmechtel.

Wie verhält sich der « Werner-Plan » zu älteren Projekten, wie z. B. den Vorschlägen von Professor Triffin ?

Der Triffin-Plan sah noch keine Zusammenlegung der Währungen vor, sondern bloß die monetäre Zusammenarbeit, u. a. mit Hilfe eines europäischen Reservefonds, wie auch ich ihn seinerzeit in Betracht gezogen hatte. Die Arbeiten unserer Gruppe haben jedoch klar gemacht, daß im Währungssektor kein Stückwerk getan werden darf, sondern daß man den eingeschlagenen Weg bis ans Ende gehen muß. Aus diesem Grund war es mir wichtig, daß ein Reservefonds — wir nennen ihn Europäischen Fonds für monetäre Zusammenarbeit — schon frühzeitig in Funktion tritt ; er ist dazu bestimmt, schließlich zum europäischen Reservefonds zu werden. Bei der Ausarbeitung des provisorischen Berichtes der Arbeitsgruppe war die unverzügliche Errichtung eines

europäischen Stabilisierungsfonds beantragt worden. Gemäß Ratsbeschluß soll der Fonds für monetäre Zusammenarbeit auf der zweiten Stufe verwirklicht werden; die Gründung kann aber vorverlegt werden, wenn wir auf der ersten Stufe genügend rasch vorankommen.

Sind Wechselkursänderungen einer oder mehrerer Währungen von EG-Mitgliedstaaten immer noch möglich?

Änderungen sind solange möglich, als die Paritäten innerhalb der Gemeinschaft nicht unwiderruflich fixiert sein werden, und dies ist erst für die Endphase, d. h. in etwa zehn Jahren vorgesehen.

Sollten sich Paritätsänderungen aufdrängen, so wäre es indessen unbedingt erwünscht, daß dies erst nach intensiven Konsultationen unter den Mitgliedstaaten und weniger nach nationalen, als nach gemeinschaftlichen Gesichtspunkten erfolgt. Selbstverständlich müßten allfällige Korrekturen auf ein Minimum beschränkt werden.

Besteht nicht die Gefahr, daß die amerikanische Politik des verstärkten Budget- und somit Zahlungsbilanzdefizits in Europa Währungsstörungen hervorruft und Wechselkurskorrekturen nötig machen könnte?

Das amerikanische Defizit hinterläßt auch in Europa Spuren, wie wir dies seit mehreren Jahren erleben, z. B. auf dem Eurodollarmarkt.

Die Europäische Gemeinschaft wird sich in monetärer Hinsicht mehr und mehr von Drittländern unterscheiden. Andererseits wird die Errichtung eines europäischen Währungspools nicht ohne Auswirkungen auf das internationale Zahlungssystem bleiben. Aber es geht nicht darum, den Dollar zu bekriegen. Vielmehr wird es auch im Interesse der USA liegen, die Lasten und Gefahren, die eine Reservewährung mit sich bringt, mit Europa zu teilen. Andererseits wird Europa währungspolitisch zu einem « interlocuteur valable » aufrücken und seinen Beitrag an ein geordnetes internationales Zahlungswesen leisten können.

Bis die Europa-Währung geboren ist, wird es aber noch Jahre dauern. Soll unser Kontinent die neuen Inflationsstöße, welche die Defizite der USA auslösen werden, einfach hinnehmen? Oder würden Sie eine gemeinsame Aufwertung mindestens der starken Währungen als Abwehrmaßnahme befürworten?

Zu diesem Dilemma kann ich im Augenblick keine Antwort geben. Das Problem stellt sich schon so, wie Sie es darstellen. Wir sollten versuchen, die USA zu überzeugen, die Expansionspolitik nicht auf die Spitze zu treiben. Andererseits hängt die Frage eng mit der Wirtschaftsentwicklung und der Konjunktur in Europa zusammen. Aufwertungen würden die europäischen Exporte und den Geschäftsgang in Europa unweigerlich tangieren, was für gewisse Länder sehr nachteilig sein könnte. Eine Lösung ist momentan nicht in Sicht.

Wie steht es mit den politischen Folgen einer europäischen Währungsunion? Führt sie zur politischen Union?

Es kommt darauf an, was man unter politischer Union versteht. Die Verwirklichung des Römer Vertrages stellt an sich schon einen politischen Akt dar. Beispiel: Die Landwirtschaftspolitik ist zu einem Teil den nationalen Regierungen bereits entzogen, trotz aller Schwierigkeiten, die sich für die einzelnen Länder daraus ergeben.

Dieser Sachverhalt wird sich unter einer Wirtschafts- und Währungsunion natürlich noch verdeutlichen. Die Politik der Gemeinschaft wird zwar auf die Eigenart und die besonderen Probleme der Mitgliedstaaten Rücksicht nehmen müssen, doch wird es unumgänglich sein, von allen Sechs, morgen vielleicht von allen Zehn akzeptierte Leitlinien aufzustellen. Dies bedeutet ein sehr wirkungsvolles Ferment für ein weiteres politisches Zusammenrücken.

Das heißt aber keineswegs, daß allein die Vervollständigung der Wirtschafts- und der Währungsunion automatisch in politische europäische Strukturen ausmünde. Gewisse Gebiete, wie die Verteidigungspolitik, die Kulturpolitik usw. entziehen sich der Gemeinschaft nach wie vor. Um zur politischen Union zu gelangen, wird es folglich neuer Initiativen und neuer Beschlüsse bedürfen.

In der Schweiz wird immer wieder behauptet, ein Kleinstaat habe in einem großen Gebilde wie der Europäischen Gemeinschaft nichts zu bestellen. Was sagen Sie als Luxemburger dazu?

Man kann sich fragen, wieso ausgerechnet ein Minister des kleinsten Mitgliedstaates beauftragt worden ist, sich der Währungsangelegenheiten der Gemeinschaft anzunehmen. Vielleicht, weil wir uns mehr als andere der Notwendigkeit des wirtschaftlichen Zusammenschlusses bewußt sind.

Bei den aufeinanderfolgenden Integrationsformen, anläßlich welcher Souveränitätsrechte in gemeinsame Verwaltung gegeben wurden, haben wir nicht nur überlebt, sondern prosperiert. Vor dem ersten Weltkrieg gehörte unser Land dem deutschen Zollverein an, seit einem halben Jahrhundert sind wir in einer Wirtschaftsunion mit Belgien, und auch die Benelux-Union ist jetzt schon weit gediehen. Trotzdem haben wir unsere Eigenart bewahrt.

Die Souveränitätsverzichtete, die man zugestehen muß, werden in ihrer Bedeutung oft übertrieben. Eigenart und Souveränitätsverzichtete lassen sich sehr wohl miteinander vereinbaren, sofern das Prinzip der Subsidiarität respektiert wird. Beim Geist, der bis heute in der Gemeinschaft herrschte, war es auch Luxemburg immer möglich, seine wesentlichen Interessen zu wahren.

Trotzdem will bzw. kann die Schweiz als neutraler Staat nicht EG-Mitglied werden. Von Bern wird eine Art Konkubinat angestrebt. Welches ist Ihre Meinung zu diesem Problem?

Rein wirtschaftlich betrachtet, sollte es keine unüberwindliche Schwierigkeiten geben, den schweizerischen Markt gemäß einer geeigneten Formel an

den Gemeinsamen Markt anzuschließen. Die Probleme, die sich stellen, sind vor allem politischer Natur und hängen mit der Neutralität der Schweiz zusammen.

Auf wirtschaftlicher Ebene sollte ein Abkommen möglich sein, das es dem einen wie dem anderen erlaubt, sich wirtschaftlich harmonisch weiterzuentwickeln. Dasselbe dürfte für die Finanzen gelten. Die Schweiz, als international bedeutender Faktor auf diesem Gebiet, strebt seit jeher ein Wachstum im Gleichgewicht an, ein Ziel, das sich auch die Gemeinschaft zu eigen gemacht hat.

Es dürfte gut sein, in der Schweiz immer wieder hervorzuheben, daß auch die Europäische Gemeinschaft bzw. mehrere ihrer jetzigen Mitglieder föderalistische Elemente aufweisen, die der Schweizer Tradition durchaus entsprechen und die auch bei uns Fragen der Vergleichbarkeit und des Funktionierens der Institutionen aufwerfen.

Für die nahe Zukunft scheinen mir keine unüberwindlichen wirtschaftlichen oder finanziellen Hindernisse für ein Arrangement zwischen der Schweiz und der Gemeinschaft zu bestehen.

Was die fernere Zukunft betrifft, so muß man hüben und drüben seine Hoffnung auf eine Evolution der geistigen Einstellung setzen, im Bewußtsein, daß auch eine große Gemeinschaft funktionsfähig ist und das Experiment wirtschaftlich wie politisch auch den kleinen Mitgliedstaaten die Existenz und den Fortschritt sichert.

Wird der Schweizer Franken, dessen Ellbogenfreiheit gegenüber gewissen europäischen Währungen jetzt schon ziemlich beschränkt ist, nicht gezwungen sein, sich der europäischen Währung anzuschließen?

Das wird von den Bedingungen des besonderen Vertrages zwischen der Schweiz und der Gemeinschaft abhängen.

Ich weiß nicht, ob es bereits in einer ersten Phase notwendig sein wird, die Währungsfragen zu regeln. Das Schweizer Währungssystem könnte als solches noch während einer gewissen Zeit bestehen bleiben und weiterhin normal funktionieren. Aber es dürfte sich mehr und mehr der Anziehungskraft ausgesetzt sehen, die von der imposanten Masse einer gemeinsamen europäischen Währung ausgehen wird.

Also wird die Gemeinschaft eine Regelung der Währungsfragen nicht zur « *conditio sine qua non* » für ein Abkommen mit der Schweiz machen?

Ich bin nicht befugt, für die Gemeinschaft zu sprechen. Als Experte möchte ich aber sagen, daß jede Art von Integration mehrere Phasen umfaßt und daß stets eine gewisse Angewöhnung notwendig ist. Letzten Endes muß das assoziierte Land selber wissen, wo sein Vorteil ist. Und der Vorteil kann häufig in einem höheren Grad der Integration liegen.

Wie wird die Europa-Währung heißen, und welches wird ihre Parität zum Dollar oder zum Gold sein?

Man wird für sie eine neutrale Bezeichnung finden müssen. Am wahrscheinlichsten erscheint derzeit der «*écu*» = Taler, aber auch European currency unit. Persönlich würde ich dem Dukaten, einer alten venezianischen und, wie man sagt, nie abgewerteten Währung, den Vorzug geben.

Was die Parität angeht, so glaube ich, daß man anfänglich auf die Rechnungseinheit abstellen wird, die schon im Römer-Vertrag erwähnt wird und die gegenwärtig den gleichen Goldgehalt aufweist wie der USA-\$.

Aber es läßt sich jetzt noch nichts Präzises aussagen. Vielleicht wird man für die Europawährung ein einfacheres Zahlenverhältnis zum \$ finden, eventuell 2 : 1.

Die Amerikaner geben selber zu, daß der \$ überbewertet ist. Bietet die Schaffung einer Europawährung nicht die Gelegenheit zu einer generellen Flurbereinigung?

Das ist ein anderes Problem. Jedenfalls wird sich die Parität der europäischen Währung im Verhältnis zum Gold ausdrücken, wie dies die Satzungen des Internationalen Währungsfonds auch vorschreiben.

Wie unterscheidet sich die Europawährung von der Lateinischen Münzunion, die vor dem ersten Weltkrieg bestanden hat? Stimmt es, daß man bloß zum integralen, wirtschaftlichen und monetären Liberalismus zurückzukehren brauchte, um Europas Integrationsnöte zu beheben?

Ich habe mich schon oft mit dieser Frage beschäftigt. In einer Gemeinschaft, der so wichtige Länder wie Frankreich und Deutschland angehören, liegen die Dinge nicht so einfach, ganz abgesehen davon, daß ja auch die Wirtschafts- und Finanzwissenschaft seit 1914 nicht stillgestanden ist. Die Handhabung des wirtschaftlichen, finanziellen und monetären Instrumentariums gehört heute, wenn man so sagen kann, zum täglichen Brot der Wirtschaftsminister. Mit Währungsmanipulationen werden bestimmte wirtschaftliche Ziele verfolgt, oft in einem ausgesprochen nationalistischen Sinn.

Ich glaube nicht, daß die Integration unter den heutigen Umständen mit der Währung beginnen könnte. Was ich aber hoffe, ist, daß die europäische Währung, die zwangsläufig eine Angelegenheit der Gemeinschaft sein wird, nach objektiveren Gesichtspunkten verwaltet werden kann und weniger nationalen Einflüssen unterliegt, mithin einer gemeinschaftlichen, gemeinsam erarbeiteten Linie folgt. Wenn die Währung als konjunkturpolitisches Instrument benötigt wird, so sollten hierfür die Bedürfnisse der Gemeinschaft und nicht mehr jene eines Einzelstaates oder gewisser Wirtschaftsbranchen bestimmend sein.

Das bestehende Währungssystem erheischt eine zunehmende Internationalisierung des Geldes. Ein

anderes Regime als die Konvertibilität läßt sich nicht mehr vorstellen. Niemand wäre bereit, zu den Zuständen und der Autarkie der dreißiger Jahre zurückzukehren, die m. E. eine der Ursachen des zweiten Weltkrieges waren. Das Geld, insbesondere eine internationale Währung, begünstigt das Prinzip der Arbeitsteilung, die ebenfalls zu den wichtigsten Zielsetzungen der Europäischen Gemeinschaft gehört.

Welche Chancen geben Sie selber dem « Werner-Plan » ?

Bei der Schaffung der Währungsunion handelt es sich um ein sehr bedeutendes Vorhaben. Es kann nur gelingen, wenn der politische Wille, ans Ziel zu gelangen, jederzeit erhalten bleibt. Betriebsunfälle, ja Krisen, wie sie die Gemeinschaft auch schon gekannt hat, sind nicht ausgeschlossen. Aber ich bin überzeugt, daß die Währungsunion unerläßlich ist, daß sich sogar die im Römer-Vertrag gesetzten Ziele, so wie sie jetzt festgelegt sind, nur durch die Zusammenlegung der Währungen erreichen lassen.

Daneben sind äußere Kräfte am Werk, die es ebenso wie die allgemeine Lage Europas wünschenswert machen, daß Europa sich seiner eigenen Angelegen-

heiten etwas mehr annimmt als in der Vergangenheit. Der Eurodevisenmarkt z. B., welcher der Kontrolle durch die Regierungen entzogen ist und gewisse Gefahrenmomente aufweist, liefert einen Beweis dafür, daß das europäische Sparkapital einen gemeinsamen Nenner sucht. Trotz seiner Nützlichkeit kann dieser Markt auf die Dauer nicht bestehen, sondern muß in ein größeres Ganzes integriert werden. Wir wissen nun, daß der Bedarf für einen internationalen Markt vorliegt. Diesen Bedarf gilt es zu befriedigen : die Europawährung ist das Mittel dazu.

Wollen wir den europäischen Völkern den Wohlstand erhalten, so muß die Konvertibilität der Währungen gesichert werden. Dies setzt voraus, daß jedermann seine Währung verwaltet, wie es das gemeinsame Interesse verlangt. Von selbst ergibt sich dann der Schluß : Legt man die Währungen zusammen, so ist die freie Konvertibilität in weiten Zonen besser gesichert.

Wir danken Ihnen, Herr Regierungspräsident, für Ihre Darlegungen.

R. E.

« Die Schweiz und die Einigung Europas »

Ein Gespräch mit Dr. Gaston Thorn, Außenminister des Großherzogtums Luxemburg

Dans ses éditions du 14 et 15 avril 1971, le quotidien suisse « Zürichsee-Zeitung, Allgemeiner Anzeiger vom Zürichsee » a publié l'interview suivante avec Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, sous le titre « Die Schweiz und die Einigung Europas ».

Die schweizerische Neutralität

«ZSZ-AA»: Durch welche der beiden in der Folge genannten Verhaltensweisen könnte die Schweiz ihre Solidarität mit den Ländern der EWG besser unter Beweis stellen :

- Durch einen Vollbeitritt ohne Neutralitätsvorbehalte und mit dem Bekenntnis zu den politischen Einigungszielen der EWG ?
- Durch Treue zum Status des Neutralen, dessen gute Dienste die EWG in Anspruch nehmen kann, wobei außerdem jede technisch und staatsrechtlich mögliche Art der Zusammenarbeit zur Durchführung kommen soll ?

Minister Thorn : Die Fragestellung ergibt schon irgendwie die Antwort : Die größte Solidarität, die es gibt, das ist, wenn man genau dasselbe Schicksal teilt, im Guten wie im Schlechten. Es gibt aber nicht nur eine Handlungsweise, um ein Ziel zu erreichen. Wenn wir zu sechs eine europäische Integrationsaufgabe an die Hand genommen haben, vor allem mit

dem Ziel, den Frieden in der Welt und besonders in Europa zu garantieren, dann wissen wir, daß nicht jedes Land diesen Weg mit uns gehen kann. Im skandinavischen Raum zum Beispiel hat sich ein Gleichgewicht herausgearbeitet, welches keiner von uns zerstören will. Wir wollen nicht verlangen, daß Schweden seine Neutralität aufgibt, daß es dadurch alle Bindungen mit Finnland aufgibt, nur um der EWG beizutreten. Es stellt sich die Frage : Welche positiven Errungenschaften müßten durch einen solchen Beitritt aufgegeben werden, und welche negativen Erscheinungen würden dadurch neu auftreten ?

So glauben wir auch, daß die Schweiz nicht notwendigerweise in diesem Zeitpunkt Vollmitglied werden muß, und keiner von uns wird es als eine unfreundliche Verhaltensweise der Schweiz ansehen, wenn sie auf ihrer Neutralitätspolitik besteht und uns zu verstehen gibt, daß sie deswegen heute nicht beitreten kann.

Ich habe mich mit skandinavischen Parlamentariern über die Frage der Neutralität unterhalten, und

ich habe ihnen ganz klar gesagt : Ich bin mit Herrn Olaf Palme einig, daß Schweden überhaupt nicht Vollmitglied werden kann. Es ist im Moment auch nicht das Wichtigste, daß es seine Neutralitätspolitik aufgibt. Wie sich die Lage in zwanzig Jahren darbieten wird, oder vielleicht auch schon in zehn, das kann noch kein Mensch sagen.

Auf dem Weg zum Bundesstaat Europa

«ZSZ-AA»: Glauben Sie, daß die Entwicklung der EWG deren Mitgliedstaaten schließlich zu einem Verzicht auf ihre Eigenstaatlichkeit und zu ihrer Eingliederung in einen föderalistischen Bundesstaat führen wird? Glauben Sie, daß die Völker Europas 60 beziehungsweise 30 Jahre nach zwei nationalistischen Höhepunkten bereit sind, zu einer solchen Entwicklung Hand zu bieten? Nach welchem Zeitplan wird sie ablaufen?

Minister Thorn : Wenn ich den Zeitpunkt wüßte, nach dem die europäische Einigung fortschreiten wird, dann würde ich von Kirmes zu Kirmes ziehen und den Leuten sämtliche Rätsel lösen.

Selbstverständlich hat die luxemburgische Regierung Ja gesagt zur EWG, wie sie Ja gesagt hat zur EGKS (Europäische Gemeinschaft für Kohle und Stahl), indem sie die Überstaatlichkeit in Europa ins Auge gefaßt hat und zu einem integrierten Europa gelangen will. Wir sind auch noch heute davon überzeugt, daß wir dieses Ziel erreichen werden, sogar wenn im Moment nur langsame Fortschritte verzeichnet werden können.

Uns schwebt ein föderaler Staat vor. Nach den Erklärungen, die der französische Staatspräsident im Januar abgegeben hat, scheint es aber ziemlich klar zu sein, daß Frankreich zumindest in einer ersten Phase durch das Stadium der Konföderation gehen will. Im Moment herrscht unter den sechs Außenministern der EWG eine rege Tätigkeit, da wir zu diesen Vorschlägen von Herrn Pompidou Stellung nehmen und eventuell Gegenvorschläge ausarbeiten wollen.

In den nächsten Jahren, scheint es mir, wird es unmöglich sein, zum föderalen Staat zu kommen. Dies unter anderem auch im Hinblick auf die Erweiterungsverhandlungen mit England. Und ich nehme an, daß man ohnehin die Phase der Konföderation als erste Phase durchlaufen muß. Wie lange sie dauern wird, ist schwer zu sagen. Jedenfalls werden wir während diesem Stadium auch dabei bleiben müssen, wichtige Beschlüsse *einstimmig* zu fassen. Es macht den Anschein, daß England, solange es sich noch nicht an die EWG gewöhnt hat und solange es noch nicht weiß, wie sich seine Mitgliedschaft auswirken wird, seine Souveränität noch nicht aufgeben will. Es würde sich einem Mehrheitsbeschluß nicht fügen.

Es sind die großen Länder, die sich gegen die Einführung von Majoritätsbeschlüssen wehren. Die kleinen Partner sagen Ja dazu. In der Praxis aber würden viel eher die kleinen Länder majorisiert, als daß man sich dazu entschließen würde, die Interessen eines großen Landes zu überstimmen.

«ZSZ-AA»: Kann ein Land der EWG beitreten, wenn es den Wunsch der Vertragspartner, sich in einem europäischen Bundesstaat politisch zu einigen, nicht teilt?

Minister Thorn : Wenn es nicht bereit ist, durch das Fegefeuer der Konföderation zur Föderation zu gehen, dann sollte es nicht beitreten. Man würde es sonst verdächtigen, ein trojanisches Pferd im Gebilde der Gemeinschaft zu sein.

Die Mitbestimmung des Volkes im europäischen Bundesstaat

«ZSZ-AA»: Es wäre für die Schweizer, welche in der direkten Demokratie weitgehende Möglichkeiten der unmittelbaren Einflußnahme auf die Staatsgeschäfte besitzen, von großer Bedeutung, zu wissen, ob die EWG zu einem späteren Zeitpunkt die Mitbestimmungsmöglichkeit des Volkes in der Politik der Gemeinschaft verstärken wird, etwa durch die Einführung der Initiative, des obligatorischen oder fakultativen Referendums oder direkter Wahlen in die europäischen Behörden. Diese Aussicht könnte den Schweizern allenfalls die Zustimmung zu einem Anschluß an die EWG erleichtern, sollte man zu einem späteren Zeitpunkt über das jetzt angestrebte Nahverhältnis hinausgehen wollen.

Minister Thorn : Wir haben in unserer luxemburgischen Verfassung das Referendum vorgesehen. In den meisten unserer Mitgliedstaaten ist es aber toter Buchstabe geblieben. Bei Ihnen hat das Referendum eine erfolgreiche Tradition. Aber ich glaube nicht, daß man es sich in einer Demokratie von 250 Millionen Menschen vorstellen könnte.

Bei den Beschlüssen, die wir heute fassen, stoßen Interessen einer Region, eines Landes, auf Interessen anderer Regionen. Die Kompromisse müssen zwischen verantwortlichen Regierungen gefunden werden. In dieser ersten Phase wäre es mit einem so edlen demokratischen Prinzip wie mit dem Referendum leichtsinnig gespielt, wenn man die Leute aus Südf frankreich darüber abstimmen lassen würde, was im Raume der Ruhr vor sich gehen solle. Wenn wir, wie die Schweizer Kantone, über Jahrhunderte hinweg in eine Gemeinschaft hineingewachsen wären, wäre das möglich. Zumind est müssen die Gegner von gestern das Gemeinschaftsgefühl noch weiter entwickeln, bevor man zum Beispiel die Franzosen über das Los der Deutschen entscheiden lassen kann.

«ZSZ-AA»: Die aus der Schweiz nach Brüssel abgetretenen Befugnisse würden also nicht nur dem Bundesrat, sondern auf absehbare Zeit auch dem Volke abgehen?

Minister Thorn : Im Moment ist es bei uns schon so, daß Kompetenzen von der Kammer, also vom Parlament, abgetreten wurden, und ich finde es sehr bedauerlich, daß diese Kompetenzen nicht in die Hände einer internationalen Volksvertretung übergingen. Leider habe ich meine Kollegen im Minister rat nicht davon überzeugen können. Das so entstandene Ungleichgewicht der Gewalten scheint mir auf

die Dauer nicht haltbar zu sein. Entweder müssen in Zukunft wieder Ratifizierungen durch nationale Parlamente vollzogen werden, oder man übergibt der europäischen Volksvertretung endlich Befugnisse! Denn dieses Ungleichgewicht kann sich auf die Dauer nicht günstig auf unsere demokratischen Prinzipien auswirken.

EWG, USA, UdSSR, NATO und Warschauerpakt

ZSZ-AA: Wie soll sich das Verhältnis eines politisch geeinten und erstarkten Europa zu den USA, zur Sowjetunion, zur NATO und zum Warschauerpakt entwickeln? Könnte die Schweiz allenfalls einen Verzicht auf ihre Neutralität moralisch rechtfertigen auf Grund der Neutralität des vereinigten Europa gegenüber den Weltmächten?

Minister Thorn: Man kann nicht davon ausgehen, daß eine eventuell stärker werdende Gemeinschaft von zehn oder dreizehn Ländern sich in einem fortgeschrittenen Integrationsprozeß gegenüber der Sowjetunion, den USA, der NATO und dem Warschauer Pakt nur definieren könnte bei feststehenden Institutionen. Wenn die Gemeinschaft der Sechs morgen etwas ganz anderes wird, kann die NATO auch nicht dasselbe bleiben. Wenn sich einer ihrer großen Partner ändert, dann ändern sich auch die Beziehungen. Im Moment besteht ein gewisses Verhältnis zwischen den Großmächten und dem kleinen Europa der Sechs. Wenn die Sechsergemeinschaft zu einer Supranationalität gelangt, und wenn aus dem Europa der Sechs ein Europa der Zehn wird, dann müssen verschiedene Beziehungen wieder neu definiert werden. Auch die NATO, die Blöcke und Pakte müssen dann eine Wandlung erfahren.

Schon im Moment scheint es mir wünschenswert zu sein, daß neue Globalverhandlungen stattfinden zwischen der Gemeinschaft und den Vereinigten Staaten von Nordamerika. Die Vereinigten Staaten und wir sind die zwei größten Handelsmächte der Welt, und wir haben Verträge und Sonderbeziehungen zu ungefähr 43 Ländern der Welt. Unser Verhältnis zu den Vereinigten Staaten, die unsere größten Verbündeten sind, ist daneben auf dem wirtschaftlichen und finanziellen Plan relativ lose. Deshalb hat die Gemeinschaft sich kürzlich entschlossen, den italienischen Botschafter Malfatti nach den USA zu schicken, um die Beziehungen, die wir zueinander haben, enger zu gestalten. Es muß auf diesem Gebiet etwas geschehen.

«ZSZ-AA»: Wie hat sich Ihre Moskareise, die Sie kürzlich unternommen haben, ausgewirkt?

Minister Thorn: Die Sowjetunion will noch immer die Existenz des Gemeinsamen Marktes nicht anerkennen. Selbstverständlich finden wir in Moskau Gegner dieses Integrationsprozesses. Die Sowjetunion behauptet, die EWG sei ein Ableger der NATO, sei an Amerika verkauft und habe eine Vasallenstellung.

Ich kann nicht ermessen, wie weit diese Argumente auf realen Ängsten beruhen oder nur aus taktischen Gründen entwickelt werden. Mir scheint, daß Sowjetrußland eine Ausdehnung der Gemeinschaft mit einem gewissen Befremden kommen sieht,

und erst recht eine Verstärkung der Gemeinschaft im supranationalen Sinn. Denn es ist viel einfacher, auf höchster Ebene nur mit den Vereinigten Staaten zu verhandeln und mit den einzelnen europäischen Staaten auf bilateraler Basis. Wenn England zur Gemeinschaft hinzustößt, wenn man sich vorstellt, daß wir den Integrationsprozeß beschleunigen könnten, käme eine Drittmacht von 250 Millionen Menschen zustande. Dann müßte man zumindest zu dritt Gespräche führen und nicht mehr nur zu zweien.

Zweitens scheint mir, daß Rußland deswegen der EWG mit Abneigung gegenübersteht, weil nicht nur die skandinavischen Länder, nicht nur Österreich, sondern vielleicht später auch Polen, die Tschechoslowakei oder andere Oststaaten versucht werden könnten, in Sonderbeziehungen mit diesem prosperen, großen Europa zu treten, und das die Vormachtstellung der Sowjetunion beeinträchtigen würde.

«ZSZ-AA»: Haben Sie Ihre Moskareise unternommen, um festzustellen, was in Moskau gegen die Europäische Gemeinschaft vorliegt, oder war es bereits Ihre Absicht, eine Stimmungsverbesserung zu erzielen?

Minister Thorn: Ich bin nicht deswegen nach Moskau gereist, aber ich habe versucht, Moskau, Herrn Gromyko und Herrn Kossygin, davon zu überzeugen, daß diese offizielle Stellung der UdSSR gegenüber dem Gemeinsamen Markt eine falsche sei. Ich wollte sie davon überzeugen, daß die EWG trotz ihrer Loyalität gegenüber den Vereinigten Staaten nicht ein Ableger der USA sei. Ich habe versucht, ihnen klarzumachen, daß, je größer die Gemeinschaft würde, je integrierter sie würde, desto selbstbewußter sie sein könnte. Das will nicht sagen, daß sie antiamerikanisch würde, aber auf lange Sicht werden wir je größer, desto unabhängiger sein. Nicht nur gegenüber der Sowjetunion.

Im weiteren versuchte ich darzulegen, daß sich für die Sowjetunion das Deutschlandproblem in einer weit günstigeren Perspektive präsentiert, wenn Deutschland in eine europäische Gemeinschaft eingebettet ist, als wenn alle westeuropäischen Staaten ziemlich lose in diesem zentraleuropäischen Raum «herumschwimmen».

«ZSZ-AA»: Handelt es sich bei den wirtschaftspolitischen Spannungen zwischen dem Gemeinsamen Markt und den USA, die zutage getreten sind, um vorübergehende Probleme, oder sind sie Anzeichen einer tieferen Wandlung der Beziehungen zwischen den beiden Partnern?

Minister Thorn: Ich gehe unter anderem deswegen zum Präsidenten der Vereinigten Staaten, zu Herrn Rogers, zu Herrn Kissinger usw., um näheres darüber zu erfahren. Meine persönliche Ansicht, die durch meine Gespräche mit Herrn Rogers im letzten Dezember bestätigt worden ist, geht dahin, daß sich nichts geändert hat an der grundlegenden Einstellung der Vereinigten Staaten und an ihrer Politik gegenüber Europa. Leider kommen immer öfter Widersprüche der Interessen auf einzelnen Sektoren zustande.

Die meisten amerikanischen Politiker haben sehr wenig Ahnung von der europäischen Politik und von dem, was sich innerhalb der Gemeinschaft abspielt. Jeder europäische Politiker muß in seiner Betrachtungsweise internationale Dimensionen anwenden.

Im amerikanischen Repräsentantenhaus und im Senat dagegen sind es meiner Ansicht nach mehr als drei Viertel der Abgeordneten, die sich nur um inneramerikanische Probleme kümmern. Natürlich befassen sie sich mit Vietnam, aber über die europäische Politik machen sich nur sehr wenige klare Vorstellungen. Das spürt man auch immer deutlicher in den Beziehungen zwischen dem Kongreß und den europäischen Staaten.

Der Binnenhandel ist in Amerika viel größer als in irgend einem anderen Land. Deshalb sind viele amerikanische Politiker auch im Außenhandel nicht gewohnt, mit Europa zu verhandeln und zu diskutieren. Dann merkt auf einmal irgend eine Firma aus Alabama oder Missouri, daß sie Schwierigkeiten hat auf dem europäischen Markt, sie stürzt sich auf den einheimischen Senator, welcher sich im Senat lauthals über die undankbaren Europäer beschwert, und dann haben wir die Spannung schon.

Deshalb haben wir auch Herrn Malfatti ermutigt, mit den Amerikanern auf höchstem Niveau zu sprechen. Die so entstandenen einzelnen Probleme sollen in einen größeren Rahmen gestellt werden. Die amerikanischen Politiker, die es fast zur Mills-Bill kommen ließen, sollen die Fragen endlich einmal in ihrem Zusammenhang sehen.

Ein einziger Sektor gibt reelle Probleme auf: Europa als Absatzgebiet amerikanischer Agrarprodukte.

«ZSZ-AA»: Darf Ihre Reisetätigkeit nach der Sowjetunion, nach den Vereinigten Staaten und auch in andere Länder, wie etwa die Schweiz, bereits ausgelegt werden als der Ausdruck des Willens innerhalb der EWG, sich gegen außen gemeinsam vertreten zu lassen, so daß Sie also, um es etwas jovial zu sagen, nicht nur als luxemburgischer, sondern auch als europäischer Außenminister reisen?

Minister Thorn: Dazu wird es so bald nicht kommen. Im Gegenteil: Auf dem Wege zur Gemeinschaft, den wir beschreiten, werden das letzte, das wir je integrieren werden, die diplomatischen Dienste sein. Besonders Frankreich wollte beispielsweise nicht, daß die EWG in den USA auf diplomatischem Niveau vertreten würde. Es durfte nur auf Beamtenebene sein. Deshalb wird nun der Botschafter, der uns repräsentieren wird, in den Beamtenstand versetzt. Frankreich will zu diesem Zeitpunkt keine Vertretung der EWG nach außen.

Der Kleinstaat zwischen den Großen in der Gemeinschaft

«ZSZ-AA»: Welches sind die Einflußmöglichkeiten eines kleinen Staates zwischen den drei Großen auf die Entwicklung der EWG? Welche Erfahrungen hat Luxemburg gemacht? Ist eine selbständige, würdige und konstruktive Rolle beim

Aufbau des neuen Europas möglich oder beteiligen die «Kleinen» sich nicht an den eigentlichen Entscheidungsprozessen?

Minister Thorn: Pourvu que ça dure: Bis jetzt ist alles gut gegangen. Das hängt auch davon ab, daß jeder weiß, welche Rolle ihm zukommt. Selbstverständlich darf ein luxemburgischer Außenminister sich nie anmaßen, den Schulmeister spielen zu wollen. Man darf nie vergessen, daß auf lange Jahre hinaus der deutsche oder der französische Außenminister noch immer der Außenminister eines Großstaates ist, mit all dem, was dahinter steht. Luxemburg kann nur 300 000 bis 400 000 Menschen vertreten. Dessen muß man sich bewußt sein, und man darf nicht versuchen, eine überdimensionierte Rolle zu spielen.

Andererseits muß man sich jedoch auch bewußt sein, daß man die Daseinsberechtigung Luxemburgs nur erweisen kann, wenn man den Großen aus einer blockierten Stellung heraushilft, wenn sie sich festgefahren haben. Wenn wir keine besonderen Interessen zu vertreten haben, ist es nicht am luxemburger Minister, jedesmal das Wort zu verlangen und lange Reden zu halten oder Lehren zu erteilen.

Es kommt aber oft vor, und besonders in entscheidenden Fragen wie beim Veto nach der England-Auseinandersetzung, als dann der Akkord von Luxemburg zustande kam, daß es an einem Kleinstaat ist, geschlagene Wunden zu heilen und die sich gegenüberstehenden Blöcke irgendwie miteinander zu versöhnen. Diese Vermittlerrolle des ehrlichen Maklers haben wir oft gespielt, und gottseidank bis jetzt mit Glück. Ich hoffe, daß wir es auch weiterhin werden tun können.

Weiterhin fällt Luxemburg die Präsidentschaft der Institutionen jeweils Monate lang zu, genauso lang wie Frankreich und Deutschland. Es ist eine Belastung für den luxemburgischen Außenminister, sechs Monate lang Präsident dieses Rates zu sein und sämtliche Ausschüsse zu präsidieren, wo wir doch nicht ein Hundertstel des Personals eines unserer großen Partner zur Verfügung haben. Aber bis jetzt haben wir es so gut wie möglich bewältigt, und ich glaube, das ist ein Beweis, daß auch kleine Länder in dieser Gemeinschaft zwar nicht eine Führerrolle, aber doch eine maßgebliche Rolle zu spielen in der Lage sind.

Als die Gemeinschaft aufgebaut wurde ging es zum ersten um eine Versöhnung zwischen Frankreich und Deutschland. Die Kleinstaaten hatten und haben die Rolle eines Bindegliedes, einer Kautions- und einer Garantie zu spielen, damit es niemals zu einer Achse zwischen zwei oder später drei Staaten kommen kann.

«ZSZ-AA»: In diesem Rahmen ist sicher auch die Aufgabe zu sehen, die der luxemburgische Staatsminister Werner übernommen hat?

Minister Thorn: Obschon Staatsminister Werner auf dem Gebiete der Währungs- und Finanzpolitik besondere Kompetenzen besitzt, gibt es sicher unter den Politikern der EWG-Mitgliedländer noch andere, die in der Lage gewesen wären, die Aufgabe von Herrn Werner zu übernehmen. Aber weil er

luxemburgischer Staats- und Finanzminister ist, war es ihm leichter als irgendeinem anderen, diese Vorschläge auszuarbeiten.

«ZSZ-AA»: Wie kam Luxemburg dazu, die Montanunion (Kohle- und Stahlgemeinschaft) und den europäischen Gerichtshof zu beherbergen?

Minister Thorn: Anfänglich wollte ein Teil der Mitglieder Lüttich, ein anderer Teil Straßburg zu deren Sitz machen. Weil die Großmächte sich nicht einigen konnten, haben wir damals Luxemburg sozusagen als Kompromiß angeboten. Il n'y a que le provisoire qui dure: Nun sind wir eben einer der zwei Sitze der europäischen Institutionen. Und es ist sicher gut, daß die Gemeinschaft nicht die Gefangene eines größeren Staates ist, der seine besonderen Interessen hat.

Die Schweiz strebt ein Nahverhältnis an

«ZSZ-AA»: Die Schweiz strebt ein Nahverhältnis mit der EWG an. Welche Möglichkeiten der Mitbestimmung hinsichtlich der künftigen Rechtsentwicklung könnten ihr im Rahmen eines solchen Nahverhältnisses zugestanden werden?

Minister Thorn: Man sollte da als Freund der Schweiz oder irgendeines neutralen Staates eine klare und offene Sprache sprechen: Wenn die politische Philosophie der Gemeinschaft in der Zukunft dieselbe bleibt, die sie heute ist, dann kann ein Land, welches nicht Vollmitglied wird, nicht mitbestimmen. Gleichgültig, welches die Mitgliederzahl der Gemeinschaft ist: Sie behält sich vor, Entscheidungen zu treffen, ohne sie von der Zustimmung irgendeines anderen Landes abhängig zu machen, sei es auch des besten Freundes oder Assoziierten.

Das schließt nun nicht aus, daß jeder Staat, der in ein Nahverhältnis zu uns tritt, konsultiert werden kann, sofern die Zeit es ermöglicht.

«ZSZ-AA»: Ist Zollfreiheit ohne Mitgliedschaft zu haben?

Minister Thorn: Es scheint mir äußerst schwierig zu sein, im Hinblick auf die Verhandlungen, die geführt werden, zu diesem Zeitpunkt auf diese Frage klar zu antworten. Im Moment sind wir ja eine Freihandelszone, die zu einer Wirtschaftsunion und später zu einer politischen Gemeinschaft werden soll. Es gibt Tendenzen, welche die Gemeinschaft zur einfachen Freihandelszone zurückführen möchten, was ich selbstverständlich nicht will.

Ich glaube, eine gestärkte Gemeinschaft mit einem Integrationswillen könnte einem solchen Vorschlag von Ihnen günstig gesinnt sein. Je stärker sie ist, desto großzügiger kann sie sein. Aber in diesem Moment scheint es mir schwer, dieser Idee zuzustimmen und nicht einen Auflösungsprozeß der Gemeinschaft auszulösen.

«ZSZ-AA»: Es ginge also bei diesem Vorschlag ungefähr darum, die EFTA der EWG überzuordnen?

Minister Thorn: Man sollte diese Möglichkeit nicht ausschließen. Ich sehe den kommenden Ver-

handlungen ein bißchen mit Grauen entgegen. Dieses Jahr noch werden wir so oder so das Englandproblem lösen, welches nach gemeinsamem Wunsch vorrangig behandelt wird. Aber spätestens wenn wir den Point of no return in dieser oder jener Weise erreicht haben werden, wird sich die Gemeinschaft ganz klare Vorstellungen machen müssen, wie sie ihr Verhältnis zur Schweiz, zu Österreich und zu Schweden gestalten soll.

Diese entscheidenden Beschlüsse werden vermutlich in der ersten Hälfte des kommenden Jahres fallen, also in eine Zeit, zu der ich voraussichtlich Präsident des Rates sein werde.

Gastarbeiterproblem und EWG-Freizügigkeit

«ZSZ-AA»: Die Schweiz beschränkt die Zahl der ausländischen Arbeitskräfte, während im Raume der EWG Freizügigkeit gewährleistet ist. Wäre, in Anlehnung an das «Luxemburger Protokoll» im Gründungsvertrag der Gemeinschaft, ein «Schweizer Protokoll» zum Schutze des Bevölkerungsgleichgewichts in der Schweiz denkbar, da unser Land doch prozentual am meisten fremdländische Arbeitskräfte in Europa beschäftigt?

Minister Thorn: Die Frage eines Schweizer Sonderprotokolls über die Freizügigkeit der Arbeitnehmer könnte sich meiner Ansicht nach als Problem überhaupt nur im Falle eines Vollbeitritts stellen. Und haben nicht Sie und ich das schon im voraus nicht so nah ins Auge gefaßt?

«ZSZ-AA»: Heißt das, daß eine vernünftige vorläufige Regelung unserer gegenseitigen Beziehungen möglich ist, ohne daß der Schweiz im Zusammenhang mit der Gastarbeiterpolitik Schwierigkeiten entstehen müssen?

Minister Thorn: Ja. Luxemburg hat im übrigen mit der Gemeinschaft nie Probleme gehabt bezüglich der Fremdarbeiter, obwohl wir einen annähernd so hohen Prozentsatz an ausländischen Arbeitskräften aufweisen wie die Schweiz. Das «Luxemburger Protokoll», das eine Einschränkung der Freizügigkeit auf dem Arbeitsmarkt zugunsten Luxemburgs ermöglichen würde, ist nie zur Anwendung gekommen.

Schweiz und Luxemburg als Finanzplätze

«ZSZ-AA»: Als internationaler Finanzplatz hat Luxemburg, zum Beispiel bezüglich Bankengesetzgebung und Besteuerung von Holdinggesellschaften, eine ähnliche Sonderstellung wie die Schweiz. Will und kann sie Luxemburg innerhalb der EWG verteidigen?

Minister Thorn: Unter Vollmitgliedern kann man sich grundsätzlich nicht vorstellen, daß irgend ein Mitglied eine Sonderstellung auf dem monetären oder steuerrechtlichen Gebiet aushandeln würde. Wir haben in der Tat auf Grund unserer Stellung zeitweilige Schwierigkeiten mit diesem oder jenem Partner gehabt. Wir haben aber immer gefunden, daß es der Gemeinschaft nur nützlich sei, wenn wir unsere Sonderposition als Finanzplatz beibehalten.

Wir sind uns natürlich bewußt, daß in einem weiter entwickelten Integrationsprozeß, im Zuge der Verwirklichung des Werner-Planes, auch wir Luxemburger gern oder ungern darauf verzichten müssen, ohne daß es je zu einer völligen Gleichschaltung kommen soll. Die leitenden Prinzipien sollen einer gemeinschaftlichen Entscheidung entspringen.

EWG und wirtschaftliche Lage Luxemburgs

«ZSZ-AA»: Wie ist die Steuerharmonisierung innerhalb der EWG und der Übergang zur Mehrwertbesteuerung von Ihrem Volke aufgenommen worden? Ergeben sich daraus höhere Belastungen für den Konsumenten? Für den Unternehmer? Ist die Teuerung dadurch beschleunigt worden? Wie reagiert die Bevölkerung grundsätzlich auf die Entwicklung in der Gemeinschaft?

Minister Thorn: Die Kommunistische Partei sagt selbstverständlich, die günstige wirtschaftliche Entwicklung Luxemburgs sei nicht der EWG zuzuschreiben, sondern sie wäre sowieso gekommen. Alle Inflationstendenzen jedoch seien nur auf die EWG zurückzuführen. Die Ultraeuropäer sagen Ihnen das Gegenteil: Nie hätten wir diesen wirtschaftlichen Aufschwung erlebt ohne die EWG, und die Inflation wäre auch ohne die EWG gekommen.

Die Wahrheit liegt dazwischen. Das Entstehen der EWG, davon bin ich überzeugt, hat maßgeblich zum Wirtschaftswachstum unseres Landes beigetragen. Die Inflation andererseits ist zum größten Teil nicht von EWG-Beschlüssen abhängig. Wir finden sie in anderen Ländern, die von der EWG-Politik nicht maßgeblich beeinflusst worden sind, ebenfalls vor.

Ernsthaft könnte man sich über die Einführung der Wertzuwachssteuer streiten. Das hat in Deutschland, in Luxemburg und jetzt in Belgien Probleme aufgeworfen. Man sagt, die Produkte seien teurer geworden. Ja und Nein. In der EWG-Politik spielt natürlich die Fiskalpolitik eine maßgebliche Rolle, und es ist im Interesse des Zusammenführens dieser sechs Partner, daß man sich auf ein gemeinsames System einigt.

Nachdem ich anfänglich Gegner davon war, schien mir, daß die Wertzuwachssteuer die neutralste und günstigste Steuer sei. Sie ist vielleicht kompliziert, aber sie stellt die gerechteste Lösung dar. Die Einführung hat natürlich Schwierigkeiten bereitet, weil man nicht wußte, worum es ging. Selbstverständlich gibt es auch immer Leute, die den vollen Nutzen daraus ziehen wollen und gleich die Preise maximal in die Höhe schrauben.

Es lag an den Regierungen, das Niveau dieser Steuer festzusetzen. Deshalb soll man sich nicht über die EWG beschweren, da ja die jeweiligen Finanzminister bei der Festsetzung der neuen Steuer auch dafür sorgten, daß sie keine Einbuße erleiden mußten, und sie eher zu hoch als zu tief ansetzten.

Die EWG und die schweizerische Landwirtschaft

«ZSZ-AA»: Wird die EWG a) im Falle des angestrebten Nahverhältnisses, b) im Falle des Bei-

trittes unseres Landes, der Schweiz, deren Agrarproduzentenpreis rund 50 Prozent höher liegt als derjenige im EWG-Raum, eine rasche Übernahme des EWG-Preisniveaus durch sofortige Aufgabe der protektionistischen Einrichtungen und Maßnahmen zumuten müssen?

Minister Thorn: Im Falle eines Beitritts wäre die Antwort auf die Frage: Ja. Im Falle des angestrebten Nahverhältnisses glaube ich nicht, daß das nötig ist. Aber selbstverständlich muß diese Antwort noch nüanciert werden.

«ZSZ-AA»: In der Schweiz wird gelegentlich folgende Überlegung geäußert: Wir haben bei uns das Ziel der Landwirtschaftspolitik, die die EWG betreibt, schon erreicht. Deshalb wäre es unsinnig, wenn die EWG von uns Rückschritte auf dem Agrarsektor verlangen würde.

Minister Thorn: Ich bin glücklicherweise nicht Landwirtschaftsminister, aber was die EWG auf dem Agrarsektor anstrebt, weiß ich nicht, und ich frage mich, ob die andern es wissen. Wir sind beim dritten Plan Mansholt — damit möchte ich keine Kritik an Herrn Mansholt üben, denn er hat sein Bestes getan, um die kaum lösbaren Probleme einer Lösung zuzuführen. Seitdem ich in der Kammer bin, das heißt seit fast fünfzehn Jahren, hab ich so oft schon gehört, daß man die Politik auf diesem Gebiet gewechselt hat: Es wurde gesagt, die Familienbetriebe müßten erhalten werden, dann wurden 15 ha, dann 20 ha, dann 30 ha als Mindestgröße eines Landwirtschaftsbetriebes angegeben. Jetzt spricht man von über 50 ha.

Nach den Verhandlungen von Brüssel sind wir jetzt daran, Strukturhilfe und Preishilfe zu gewähren. Was die Gemeinschaftspolitik auf diesem Gebiet in fünfzehn Jahren sein wird, das wage ich im Moment nicht zu sagen.

Ich glaube, daß wir, die Schweiz und die EWG, im Angehen der Probleme nicht so weit auseinanderliegen. Insofern haben jene Schweizer, die in der erwähnten Weise argumentieren, recht. Was nun die Einkommenspolitik und das Preisniveau anbelangt, da bin ich dessen nicht so sicher, obschon sich derzeit maßgebliche Leute in Luxemburg und in anderen Regierungen mit der Idee tragen, die ich in der «Neuen Zürcher Zeitung» zum ersten Mal gelesen habe: Die Bauern sollten als «Conservateurs de la nature» ein gesichertes Einkommen haben.

Diese Idee hat schnell ihren Weg gemacht. Denn auch im Norden Luxemburgs sieht man mit etwas Angst der Entwicklung entgegen, daß allzuviele Bauern abwandern, deren Betrieb im Moment wirtschaftlich nicht ganz rentabel ist. Aber so entsteht eine gewisse Leere in diesen Räumen, und man fragt sich nun, ob man nicht, ohne Preiserhöhungen für die Agrarprodukte, durch staatliche Zuschüsse die Einkommenslage dieser Bauern sanieren und diese Leute sozusagen «künstlich» auf dem Lande behalten sollte.

*Selbsterhaltung
durch eigene Landwirtschaft in Notzeiten*

«ZSZ-AA»: Verträgt sich der Wille der Schweiz, sich unter allen Umständen für Kriegs- und Krisenzeiten eine starke Landwirtschaft zu erhalten, prinzipiell mit der EWG-Agrarpolitik, oder müßte die Schweiz wegen ihrer relativ ungünstigen Produktionsbedingungen auf lange Sicht ihre landwirtschaftliche Produktion in der EWG weitgehend aufgeben?

Minister Thorn: Wenn die Schweiz außerhalb der Gemeinschaft bleibt, ist dieser Wille notwendig. Wenn sie aber Mitglied wird, kann sie sich als Region nicht unabhängig vom Ganzen sehen. Dann stellt sich die Frage der landwirtschaftlichen Selbsterhaltung für die EWG als ganze. Es kommen auch immer mehr Leute dazu, zu glauben, daß die erwünschten 50 oder 60 Prozent Selbstversorgungsanteil für Krisen- oder Kriegszeiten im Frieden nicht unbedingt jederzeit erreicht werden müßten. Man könnte Vorkehrungen treffen, um innert Jahresfrist auf 50 oder 60 Prozent hinaufzukommen.

Was geschieht mit unseren Bergbauern?

«ZSZ-AA»: Da die Bergbauernfrage wegen der großen Sympathien, die die Bergbauern in der ganzen Schweiz genießen, eine sehr emotionsgeladene Frage ist, könnte sie leicht zum Fallstrick eines Abkommens unserer Regierung mit der EWG werden, sollte sich für sie keine verantwortbare Lösung finden.

Wie könnte vermieden werden, daß die schweizerischen Bergbauerngebiete, denen wohl kein Recht mehr auf landwirtschaftliche Produktion auf Grund des Mansholt-Planes zugestanden werden könnte, sich entvölkern und landschaftlich veröden würden?

Wäre im Sinne einer europäischen Regionalpolitik eine weitere, als «Landschaftsgärtnerei» staatlich honorierte Bewirtschaftung dieser Gebiete ohne Produktionsabhängigkeit der Einkommen denkbar?

Minister Thorn: Dieses Problem nimmt in Ihrem Land in der Tat ein anderes Ausmaß an als in unseren Ländern. Auch von Norwegen her wurde es an uns herangetragen.

Eine Lösung dieser Frage kann sich nicht im Rahmen der Agrarpolitik finden. Sie ist eine soziologische Frage, eine Frage der Umweltpolitik und damit ein Problem der Regionalpolitik.

Wir müssen eine Agrarpolitik finden, die dem Agrarmarkt Rechnung trägt. Den Bergbauern könnte man aber eine Lösung ihrer Probleme unter Umgehung der Mansholtschen Rentabilitätskriterien anbieten. Natürlich dürfte es dabei nie so weit kommen, daß eine Sonderpolitik für die Bergbauern die Agrarpolitik Mansholts aushöhlen würde.

Die Bauernunruhen in Brüssel

«ZSZ-AA»: Die landwirtschaftlichen Organisationen in der Schweiz stehen jeder Kontaktnahme

unserer Regierung mit der EWG äußerst skeptisch gegenüber. Wie kann unserem Bauernstand die große Unzufriedenheit vor allem der deutschen und belgischen Bauern, die sich eben erst in Brüssel entladen hat, in Ihrem Sinne gedeutet werden? Kann sie für uns ein Grund zum Fernbleiben sein?

Minister Thorn: Ich kann Ihnen nur ehrlich sagen: Ich weiß die Antwort nicht. Wir können im Moment unseren Bauern nicht beweisen, daß die EWG-Politik etwas Gutes ist für sie. Also kann ich es nicht riskieren, Ihnen zu sagen, wie Sie Ihren Bauern erklären sollen, daß sich für sie ein Beitritt zur EWG lohnen werde. Anständigerweise kann ich nicht erwarten, daß sich Ihre Bauern, denen es im Moment besser geht als den unsrigen, sich für die EWG begeistern können. Es müßte von ihnen eine idealistische Entscheidung verlangt werden.

*Freundschaft
zwischen Großherzogtum und Eidgenossenschaft*

«ZSZ-AA»: Auf welchen Gebieten haben Luxemburg und die Schweiz bisher erfolgreich zusammengearbeitet, und auf welchen Gebieten wäre eine weitergehende Zusammenarbeit möglich und erstrebenswert? Welche Bedeutung messen Sie der Eröffnung einer schweizerischen Botschaft in Luxemburg bei?

Minister Thorn: Glücklicherweise haben wir es bis heute nicht fertiggebracht, Schwierigkeiten zu haben zwischen der Schweiz und Luxemburg. Die Beziehungen zwischen unseren zwei Ländern und zwischen ihren Regierungen, besonders zwischen Bundesrat Graber und mir, sind die besten, und ich wünschte, sie wären mit allen Ländern so gut wie mit der Schweiz.

Kürzlich hat mir einer meiner Mitarbeiter gesagt, prozentual seien wir der größte Importeur von Schweizer Käse. Aber es gibt andere wirtschaftliche Beziehungen, die wichtiger sind.

Da wir keine Universität haben, bildet sich seit jeher ein großer Prozentsatz der luxemburgischen Studenten an schweizerischen Universitäten aus. Besonders hat Zürich immer eine große Zahl von Ingenieurstudenten angezogen. Viele Handelsstudenten gehen nach Lausanne. Ich selbst habe einmal während einem Jahr in Lausanne Jura und politische Wissenschaften studiert. Diese Studentenerfahrungen, die Erinnerung an die Studentenjahre spielen schon eine große Rolle: Es scheint mir, daß wir der Schweiz zu Dank verpflichtet sind, daß wir alles tun sollen, damit auch in kommenden Generationen zahlreiche Luxemburger in der Schweiz studieren können.

Luxemburg ist in Bern schon seit längerer Zeit mit einem Botschafter vertreten, weil wir fanden, daß ein kleines Land wie Luxemburg zwar nicht viele Botschaften im Ausland haben kann, aber daß es sich besonders um den engeren europäischen Raum kümmern soll. Es soll nicht nur bei Großmächten

vertreten sein. Deshalb haben wir einen Botschafter nach Bern entsandt, um sich gegebenenfalls unserer Studenten anzunehmen, und weil wir wirtschaftliche und finanzielle Relationen mit der Schweiz unterhalten, die sehr wichtig sind.

Ihr Bundesrat hat nun höflicherweise Gegenrecht gehalten, ist uns entgegengekommen und hat Herrn Botschafter Max Feller nach Luxemburg geschickt. Er mußte dann gleich nach seiner Ankunft wieder weggehen nach Rio de Janeiro, und wir sind froh, daß dieses leidige Problem der Entführung Botschafter Buchers gut gelöst wurde.

Ihr Botschafter in Luxemburg — ich hoffe, daß es ihm bei uns gefällt — hat sich in Luxemburg ganz schnell viele Freunde gemacht. Die Öffentlichkeit, die sich ziemlich unbeteiligt verhält, hat sich über den Einzug des Schweizers sehr gefreut.

Seien wir ehrlich : Herr Feller kommt ja nicht so sehr wegen den luxemburgisch-schweizerischen Beziehungen nach Luxemburg, sondern Luxemburg war immer ein guter Beobachtungsposten für das Geschehen in Europa, besonders da nun nach der neuesten Regelung die Ministerratssitzungen der EWG während einem Drittel des Jahres in Luxemburg stattfinden und das Europäische Parlament sechsmal jährlich in Luxemburg tagt.

So ist es auch für die Großmächte immer wichtiger geworden, einen hoch qualifizierten Botschafter in Luxemburg zu akkreditieren. Luxemburg ist ein Treffpunkt von Ministern geworden, mehr noch als manche Großstadt, und auch den einheimischen Außenminister sieht ein Botschafter hier recht häufig. Man kommt hier viel eher an wichtige Persönlichkeiten und Informationsquellen heran als in einer Weltstadt.

Nouvelles diverses

Premier anniversaire du décès de S. A. R. le Prince Félix de Luxembourg

La Cour Grand-ducale avait fait célébrer le 22 avril 1971 à la Cathédrale de Luxembourg une messe pour commémorer l'anniversaire du décès de S. A. R. le Prince Félix de Luxembourg. A cet office, présidé par Mgr Jean Hengen, évêque de Luxembourg et célébré par Mgr Fr. Rasqué, curé de Notre-Dame, assistaient les membres de la Famille Grand-Ducale, entourés des membres de la Maison de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, de la Maison de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte et du Département du Maréchal de la Cour. Le Grand Maréchal honoraire de la Cour, S. Exc. Monsieur Alfred Loesch, assistait également au service religieux où l'on remarquait notamment les membres du Corps diplomatique résidant à Luxembourg, des représentants de la Chambre des députés, du Gouvernement, du Conseil d'Etat, de la magistrature, des administrations publiques et de la Ville de Luxembourg. Etaient présents en outre Mgr. Léon Lommel, ancien évêque de Luxembourg qui assistait dans le chœur de la cathédrale au service religieux. Après l'office religieux les membres de la Cour Grand-Ducale se rendirent à la crypte pour se recueillir devant le sarcophage où repose le Prince Félix de Luxembourg.

*

Visite de Monsieur Gaston Thorn aux Etats-Unis

Sur invitation de Monsieur William P. Rogers, Secrétaire d'Etat américain, Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, s'est rendu à Washington les 6 et 7 avril 1971.

Au cours de cette visite, Monsieur Gaston Thorn a rencontré successivement le Vice-Président des Etats-Unis, M. Agnew, le Sénateur John J. Sparkman, du « Committee on Foreign Relations », ainsi que plusieurs autres Sénateurs et membres du Congrès, le « Country Director » Charles Tanguy du Département d'Etat, M. Martin J. Hillenbrand, « Assistant Secretary for European Affairs », M. Maurice Stans, « Secretary of Commerce », M. William P. Rogers, Secrétaire d'Etat américain, M. Nathaniel Samuels, « Deputy Under Secretary for Economic Affairs », M. John N. Irwin, « Under Secretary » et enfin M. Joseph J. Sisco, « Assistant Secretary for Near Eastern and South Asian Affairs ».

Le 5 avril eut lieu à l'Université de Yale un séminaire au cours duquel M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, fit un exposé et dirigea un débat sur les problèmes des relations entre l'Est et l'Ouest.

Le 6 avril, un déjeuner eut lieu à l'Ambassade du Luxembourg à Washington auquel assistèrent notamment M. Henry Kissinger, « Assistant to the President for National Security Affairs ».

Dans la soirée, un dîner fut offert au Département d'Etat en l'honneur du Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères par le Secrétaire d'Etat américain. Le lendemain, le Secrétaire d'Etat M. Rogers fut l'hôte à dîner de M. Gaston Thorn à l'Ambassade du Luxembourg à Washington.

*

Echanges académiques et culturels et de programmes avec les Etats-Unis

Le Mémorial N° 24 de la série A du 20 avril 1971 publie le texte de l'accord entre les Gouvernements

de la Belgique et du Luxembourg et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique pour le financement de certains échanges académiques et culturels et de programmes dans le domaine de l'éducation. Nous reproduisons ci-après les parties essentielles de cet accord :

Il est créé une Commission dénommée « Commission pour les échanges éducatifs entre les Etats-Unis d'Amérique, la Belgique et le Luxembourg » qui succèdera à la « United States Educational Foundation in Belgium ». La Commission sera reconnue par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et par les Gouvernements de la Belgique et du Luxembourg comme un organisme institué pour faciliter la réalisation de certains échanges académiques et culturels dans le domaine de l'éducation. La Commission jouira de l'autonomie de gestion et d'administration.

Les crédits disponibles seront utilisés par la Commission en vue de : 1) financer les études, la recherche, l'instruction et les autres activités éducatives accomplies par ou pour des citoyens et des ressortissants des Etats-Unis d'Amérique en Belgique et au Luxembourg, ainsi que par ou pour des citoyens et des ressortissants de Belgique et du Luxembourg dans les écoles et des établissements d'enseignement des Etats-Unis d'Amérique situés aux Etats-Unis d'Amérique ou en dehors ; 2) financer les visites et des échanges entre les Etats-Unis d'Amérique d'une part et la Belgique et le Luxembourg d'autre part, d'étudiants, de stagiaires, d'enseignants, d'assistants et de professeurs d'université ; et 3) financer tout autre programme et activité d'éducation et de culture analogue qui pourrait être prévu aux budgets.

La Commission sera composée de dix membres dont cinq seront des citoyens des Etats-Unis d'Amérique et les cinq autres seront des citoyens de la Belgique et du Luxembourg. Le bureau principal de la Commission sera établi à Bruxelles, mais les réunions de la Commission et de ses comités pourront se tenir dans d'autres endroits que la Commission pourra désigner de temps à autre, et les activités de l'un ou l'autre membre ou employé de la Commission pourront, avec le consentement de la Commission, être exercées en n'importe quel lieu.

La Commission peut exercer tous les pouvoirs nécessaires à la réalisation des buts du présent Accord, notamment : élaborer, adopter et exécuter des programmes, recommander au « Board of Foreign Scholarships of the United States of America » les candidatures d'étudiants, de stagiaires, de chercheurs, d'enseignants, d'assistants et de professeurs d'Université résidant en Belgique ou au Luxembourg, pour les faire participer au programme prévu par cet Accord ; approuver, en coopération avec le « Board of Foreign Scholarships » les candidatures et, le cas échéant, prendre les dispositions pour placer dans les établissements d'enseignement de la Belgique et du Luxembourg les étudiants, les stagiaires, les chercheurs et les professeurs de tous les niveaux académiques, citoyens et ressortissants des Etats-Unis d'Amérique, tels qu'ils seront proposés par le Board sus-mentionné pour participer au programme prévu par cet Accord.

Toutes les obligations, les engagements et les dépenses autorisées par la Commission seront imputées à un budget approuvé par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et par les Gouvernements de la Belgique et du Luxembourg.

Les fonds et propriétés de la « United States Educational Foundation in Belgium » seront mis à la disposition de la Commission afin d'être utilisés pour la réalisation des buts du nouvel accord.

Les Gouvernements de la Belgique et du Luxembourg se proposent de mettre conjointement à la disposition de la Commission à partir du 1^{er} janvier 1969 une somme égale à la moitié de la contribution américaine soit une contribution annuelle qui n'excèdera pas 3 750 000 francs belges en 1969. A partir du 1^{er} janvier 1970 les montants exacts qui seront mis chaque année à la disposition de la Commission seront fixés par consentement mutuel des Gouvernements concernés.

*

Conférence Intergouvernementale pour l'institution d'un système européen de délivrance de brevets

La Conférence Intergouvernementale pour l'institution d'un système européen de délivrance de brevets a tenu sa 4^e session au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg du 20 au 28 avril 1971, sous la présidence du Dr. Kurt Haertel, Président de l'Office allemand des brevets.

La Conférence Intergouvernementale a accédé, au début de sa session, aux demandes de participation à ses travaux présentées par les Gouvernements de Yougoslavie et de Monaco. Le nombre des Etats européens qui participent à la Conférence est ainsi passé à 19.

La Conférence Intergouvernementale a adopté, après l'avoir complété et partiellement modifié, le premier avant-projet de convention instituant un système européen de délivrance de brevets qui avait été publié en janvier 1970 et qui porte désormais le titre de second avant-projet de convention instituant un système européen de délivrance de brevets. Elle a complété ce texte par un premier avant-projet de règlement d'exécution de ladite convention. La Conférence a en outre discuté d'un premier avant-projet de règlement relatif aux taxes pour l'office européen des brevets projeté.

La Conférence a décidé de publier ces projets avec les rapports explicatifs et d'inviter les organisations internationales non-gouvernementales participant à ses travaux à une nouvelle consultation qui aura lieu à Luxembourg, au cours de la prochaine session de la Conférence Intergouvernementale, prévue pour le début de 1972.

La Conférence compte pouvoir terminer ses travaux en juin 1972 et en présenter les résultats aux Gouvernements des Etats participants.

*

Journée Mondiale de la Santé 1971

En présence de Madame Madeleine Frieden, Ministre de la Santé Publique, de Monsieur Jean-Pierre Buchler, Ministre de l'Agriculture, et de nombreuses personnalités du corps médical, eut lieu le 21 avril 1971 au studio du Nouveau Théâtre à Luxembourg la « Journée Mondiale de la Santé », organisée par le Ministère de la Santé Publique.

Rappelons que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) proclame chaque année une journée mondiale de la santé qui fut placée cette fois sous le thème : « Une vie normale pour le diabétique » et ce à l'occasion du 50^e anniversaire de la découverte de l'insuline par deux médecins canadiens, les docteurs Banting et Best.

Lors de son allocution, Madame Frieden a annoncé que pour la première fois le Ministère de la Santé Publique organise cette année une colonie de vacances pour enfants diabétiques et que l'on prévoit également la création d'une association luxembourgeoise du diabète. Le ministre a souligné également que le Grand-Duché compte de 5000 à 10 000 diabétiques.

*

BENELUX

Les budgets des trois pays de 1959 à 1969

La Commission spéciale pour la comparaison des budgets des institutions publiques et paratataiques a, selon ses propres termes, « axé son rapport principalement sur les faits saillants qui ont influencé l'évolution de la structure des finances des pouvoirs publics au cours de la période de 1959 à 1969 ». Ce rapport reprend une avalanche de chiffres relatifs aux budgets des trois pays ; l'annexe contient 130 pages de tableaux.

La plupart des chiffres et données étant basés sur l'année 1955 (= 100), il s'agit en fait d'un aperçu couvrant une période de 15 années.

Les budgets des dépenses et des recettes sont plus élevés aux Pays-Bas qu'en U.E.B.L. Cela tient notamment à la forte croissance de la population néerlandaise (le chiffre de la population dépasse à présent de quelque 30% celui de l'U.E.B.L.), à la charge fiscale plus lourde aux Pays-Bas et au fait que la Belgique couvre une plus grande partie de ses dépenses en capitaux par des emprunts et non par l'impôt.

Aux Pays-Bas, les dépenses se sont élevées à 396,4 milliards de francs et les recettes à 366,3 milliards de francs en 1969, soit respectivement 3,63 et 3,29 fois le chiffre de 1955.

En Belgique, le montant total des dépenses publiques a atteint 302,1 milliards de francs et les recettes publiques 261,3 milliards de francs en 1969, soit respectivement 3,37 et 3,29 fois le niveau de 1955.

Le Luxembourg a pu limiter beaucoup plus l'augmentation de ses dépenses et recettes publiques dont le montant ne représentait respectivement que 2,40 et 2,09 fois le niveau de 1955.

De 1955 à 1969, les dépenses calculées en pourcentage du produit national brut, sont passées de 19,5% à 26,9% en Belgique, de 26,1% à 29,6% aux Pays-Bas et de 22,9% à 25,8% au Luxembourg.

Dans le domaine fiscal, on constate une augmentation relative des impôts directs en Belgique, au cours des 3 ou 4 dernières années, une diminution relative de ces impôts aux Pays-Bas et un rapport plus ou moins constant entre impôts directs et indirects au Luxembourg.

L'analyse traite longuement de l'évolution des fonctions assumées par l'Etat dans les trois pays. Un tableau montre que, par rapport aux dépenses totales, les dépenses pour l'enseignement sont passées de 13% en 1955 à 20,7% en 1969 en Belgique, de 9,4% à 24,6% aux Pays-Bas et de 7,3% à 13,8% au Luxembourg. A la suite de cette évolution, l'enseignement et la culture sont devenus la fonction principale en Belgique et aux Pays-Bas. En Belgique, les dépenses pour les communications (financement de cinq autoroutes) se sont accrues de plus de 700%, soit plus de 50 milliards de francs.

La croissance des différentes formes d'enseignement n'est pas parallèle dans les trois pays. En Belgique, les dépenses engagées au cours de la période 1955/1969 ont plus que triplé pour l'enseignement primaire et quintuplé pour l'enseignement moyen ; pour l'enseignement technique et professionnel elles sont quasi multipliées par sept, et le coefficient passe à quatorze pour l'enseignement scientifique, y compris la recherche scientifique. On constate un accroissement relativement limité des dépenses pour l'enseignement primaire et une forte hausse des dépenses pour l'enseignement scientifique.

Une évolution comparable est enregistrée aux Pays-Bas ; mais le taux de croissance y est nettement plus élevé. Les dépenses de l'enseignement primaire sont presque multipliées par six, celles de l'enseignement moyen par douze, celles de l'enseignement technique et professionnel par neuf et celles de l'enseignement scientifique par seize.

Les dépenses pour la culture — parmi lesquelles on classe également les dépenses relatives aux délassements — sont moindres en chiffres absolus, mais la hausse est importante. Au cours de la période de 1964 à 1969 les dépenses pour la formation des jeunes, l'éducation populaire et le sport ont triplé en Belgique et aux Pays-Bas. Les dépenses pour les arts, l'archéologie, la protection de la nature ont plus que doublé en Belgique, et presque doublé aux Pays-Bas, au cours de la même période.

Pendant la période considérée, des révisions de barèmes importantes ont eu lieu : révision générale en Belgique en 1962 et au Luxembourg en 1963 avec effet rétroactif à partir de janvier 1962. Le montant exceptionnellement élevé de 1963, pour le Luxembourg résulte du paiement d'une partie des arriérés dus en application de ce nouveau régime. Aux Pays-Bas, on a procédé, de 1962 à 1965, à une augmentation « différenciée » des traitements des fonctionnaires. En Belgique et au Luxembourg, les traitements sont liés à l'évolution de l'indice du coût de la vie. Depuis 1965, il existe en outre en Belgique

des « accords de programmation sociale », portant sur deux années, accords conclus entre le Gouvernement et les partenaires sociaux, en vue de fixer pour l'ensemble du secteur public, certaines adaptations en matière de rémunérations, d'allocations et de pensions. Les Pays-Bas appliquent une politique selon laquelle les traitements des services publics sont augmentés annuellement conformément à l'évolution moyenne des salaires contractuels dans le secteur privé. Enfin, les améliorations de pensions ont entraîné une augmentation des dépenses pour salaires et charges sociales. En Belgique et au Luxembourg, les pensions sont directement imputées au budget ; aux Pays-Bas, les pensions des fonctionnaires sont payées par le « Algemeen Burgerlijk Pensioenfonds », l'Etat prenant à sa charge une part des cotisations. Les majorations de pensions se traduisent aux Pays-Bas par une augmentation des cotisations dues par l'Etat.

*

La population du Benelux

D'après les statistiques du secrétariat général de l'Union économique Benelux, la population totale du Benelux est passée de 18 780 000 habitants en 1948 à 22 954 000 en 1969, soit une densité au km² de 352 unités, laquelle est certainement la plus forte au monde. La population de la Belgique est passée, quant à elle de 8 603 000 habitants à 9 660 000 (317 h/km²), celle des Pays-Bas de 9 884 000 à 12 956 000 (383 h/km²) et enfin, celle du Grand-Duché de Luxembourg de 293 000 à 338 000 unités (131 h/km²). Les pyramides d'âges sont fort intéressantes à observer : il s'agit de la structure en pour cent, à fin 1969.

| | de 9 à 19 ans | de 20 à 64 ans | 65 ans et plus |
|----------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| Belgique | 31,1 | 55,6 | 13,3 |
| Pays-Bas | 35,9 | 53,9 | 10,2 |
| Luxembourg | 29,2 | 58,4 | 12,4 |
| Benelux | 33,8 | 54,7 | 11,5 |

Voici d'autre part les modifications intervenues dans la structure de la population active entre 1950 et 1969 :

| | Agriculture | | Industrie | | Services | |
|------------|-------------|------|-----------|------|----------|------|
| | 1950 | 1969 | 1950 | 1969 | 1950 | 1969 |
| Belgique | 12,5 | 5,1 | 45,7 | 43,1 | 41,8 | 51,8 |
| Pays-Bas | 15,4 | 7,4 | 39,6 | 40,3 | 45,0 | 52,3 |
| Luxembourg | 16,4 | 11,4 | 44,0 | 45,7 | 39,6 | 42,9 |
| Benelux | | 6,5 | | 41,6 | | 51,9 |

A remarquer que pour le Luxembourg, le premier chiffre concerne 1960 au lieu de 1950.

*

Le bilan de la société Minière et Métallurgique de Rodange pour l'année 1970

Le 23 avril 1971 eut lieu à Rodange l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société Minière et Métallurgique de Rodange.

Voici quelques renseignements extraits du bilan et du compte de pertes et profits de l'exercice 1970, qui furent soumis aux actionnaires.

Le chiffre d'affaires, en augmentation de 21%, s'établit à 3 075 722 011 francs.

L'exercice se clôture par un bénéfice net de 149 993 696 francs après affectation de 191 923 356 francs aux amortissements sur immobilisations et de 21 848 026 francs à un fonds de pension, paiement de 39 426 493 francs de charges financières et constitution d'une provision de 135 000 000 francs pour impôts sur le revenu et de conjoncture.

Le conseil d'administration a proposé à l'assemblée le paiement d'un dividende net de 175 francs.

Rappelons qu'en 1969, l'exercice s'était soldé par un bénéfice net de 84 677 667 francs qui avait permis l'attribution d'un dividende net de 127,50 francs.

En ce qui concerne l'activité industrielle de la société, signalons que la production d'acier-lingots réalisée en 1970 a atteint 571 743 tonnes, contre 563 697 tonnes en 1969.

*

Les naissances, mariages, décès et divorces au Grand-Duché en 1970

Dans ses indicateurs rapides, le Service central de statistiques et d'études économiques (STATEC) du Ministère de l'Economie Nationale donne des chiffres en ce qui concerne les naissances, mariages, décès et divorces au Grand-Duché pour l'année 1970.

En voici l'essentiel : en 1970 on a enregistré 4411 naissances vivantes contre 4503 en 1969. Le nombre mensuel des naissances varie entre 324 en août à 406 en mars. Parmi les 4411 nouveaux-nés figurent 2225 garçons (un peu plus de 50%). 177 naissances sont illégitimes tandis que 4 enfants étaient morts-nés.

2156 mariages ont été célébrés en 1970 contre 2221 l'année précédente.

Les divorces sont passés de 189 en 1969 à 217 en 1970.

4154 personnes sont décédées en 1970 dont 2288 hommes. La mortalité infantile (enfants de moins de 1 an) est plus élevée en 1970 que l'année précédente : 110 contre 79. Les décès d'enfants de moins d'un mois se sont élevés à 74 contre 54 en 1969.

L'excédent des naissances sur les décès s'élève à 257 en 1970 contre 310 en 1969.

*

La fiscalité des sociétés au Grand-Duché de Luxembourg

La Kredietbank vient d'éditer une nouvelle brochure intitulée « Aperçu général sur la fiscalité des sociétés au Grand-Duché de Luxembourg ». Cette brochure a été publiée dans le but de fournir aux intéressés et notamment aux groupes étrangers, qui désirent s'installer dans notre pays ou à ceux qui s'intéressent d'une manière générale aux problèmes fiscaux de notre pays, un aperçu général sur les

taxes et impôts qui grèvent les sociétés commerciales au Grand-Duché de Luxembourg. Le but n'a pas été d'entrer dans le détail de la matière vaste et touffue que constitue le droit fiscal, mais d'en fournir les données essentielles. Les textes légaux sont chaque fois indiqués, ce qui permettra aux intéressés d'approfondir la matière.

La brochure donne en premier lieu une vue générale sur le droit des sociétés au Grand-Duché de Luxembourg et décrit sommairement les différents types de sociétés, tant du point de vue légal que de leur classification fiscale. Dans la deuxième partie est traitée l'imposition proprement dite des sociétés, tant au moment de leur constitution que pendant leur existence. Suit un court chapitre traitant des taxes auxquelles sont soumises les sociétés holding, tout en signalant aux intéressés que les questions spécifiques à ce genre de sociétés sont traitées dans la brochure spéciale éditée précédemment par la Kreditbank sous le titre «Les sociétés holding au Grand-Duché de Luxembourg».

*

Université Internationale de Sciences Comparées à Luxembourg

Au mois d'avril 1971 a débuté à l'Université Internationale des Sciences Comparées à Luxembourg une session d'études économiques luxembourgeoises, dont les cours ont porté sur les méthodes modernes de gestion et sur les théories et politiques économiques contemporaines.

M. Georges Als, Directeur du Statec, Professeur extraordinaire à l'Université Libre de Bruxelles, a donné un cours sur l'« Introduction théorique et pratique à la comptabilité nationale ».

M. l'abbé André Heiderscheid, D^r en sc. sociales, Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques, Paris, a donné un cours sur « Le problème de la 'participation' dans la doctrine sociale de l'Eglise ».

*

«Luxemburg auf dem Weg zu einer breiteren Wirtschaftsbasis»

Dans ses éditions des 25 et 26 avril 1971, le quotidien suisse « Neue Zürcher Zeitung » publie un article concernant la situation actuelle du Grand-Duché de Luxembourg au point de vue industriel, financier et économique. Nous publions ci-après les principaux passages de cet article, intitulé « Luxemburg auf dem Weg zu einer breiteren Wirtschaftsbasis » :

Vom « Holdingparadies » zum Finanzzentrum

Im Jahr 1965 war die Anwendung des Gesetzes, das für reine Finanzholdings großzügige fiskalische Erleichterungen schafft, dermaßen elastisch geworden, daß sie eine erheblich gesteigerte Anziehungskraft auszuüben vermochte. Gesellschaften, die ein großes Aktienkapital ausweisen oder von bedeutenden Konzernen gegründet worden sind, dürfen nun unter gewissen Bedingungen Finanzierungen von

Filialen oder angegliederten Gesellschaften des gleichen Konzerns vornehmen, an denen sie nicht direkt beteiligt sind, ohne die Vorteile des Gesetzes von 1929 zu verlieren. Damit wurde eine wesentliche Voraussetzung dafür geschaffen, daß Holdinggesellschaften Obligationen und Anteile von Anlagefonds emittieren können. Andere gute Voraussetzungen hierfür stellen in Luxemburg die stabilen politischen Verhältnisse und das Fehlen der in anderen Ländern üblichen Stempelgebühren und Couponsteuern dar. Im Rahmen der Europäischen Gemeinschaften unternommenen französischen Versuchen, dem luxemburgischen « Steuerparadies » für Holdinggesellschaften ein Ende zu bereiten, blieb bisher wegen des hartnäckigen luxemburgischen Widerstandes, dem auch andere Länder nicht ablehnend gegenüberstanden, der Erfolg versagt.

Seit 1965 ist in Luxemburg eine große Zahl von Holdinggesellschaften entstanden, bei denen es sich vielfach um solche amerikanischer und deutscher Konzerne handelt. Auch das stellt einen bedeutsamen Schritt zur vermehrten Diversifizierung der luxemburgischen Wirtschaftsstruktur dar. Doch sollte in diesem Zusammenhang nicht übersehen werden, daß amerikanische Firmen — seien es Industriebetriebe oder Holdinggesellschaften — insofern kein sehr stabiles Element für die Volkswirtschaft und den Fiskus eines Landes darstellen, als sie dieses, wie die Erfahrung lehrt, von einem Tag auf den andern verlassen können. Die Gründe für ein solches « Um-disponieren » pflegen dabei bisweilen recht undurchsichtig zu sein, und sie lassen sich oft weder auf wirtschaftlich-rationale noch auf fiskalpolitische Erwägungen zurückführen.

Ende 1969 hatte es im Großherzogtum nicht weniger als 2279 Holdinggesellschaften gegeben, deren Kapital von mehr als 1,2 Mia \$ das gesamte Kapital aller im Lande tätigen Industrie- und Handelsgesellschaften um einiges übertrifft. Außerdem erreichte das Vermögen der in den letzten Jahren unter den Fittichen von Holdinggesellschaften entstandenen Anlagefonds Ende 1969 ungefähr 2 Mia \$.

Der Bank- und Börsenplatz

Die zahlreichen Gründungen von Holdinggesellschaften trugen in den letzten Jahren dazu bei, daß sich in Luxemburg auch verschiedene neue Banken niederließen. Die Zahl der im Großherzogtum domizilierten Institute stieg von 13 im Jahr 1955 auf 19 1960 und weiter auf 33 Ende Oktober 1969 an ; gegenwärtig beziffert sie sich auf 44. Die Banken beschäftigen mehr als 3500 Angestellte oder drei bis vier Mal mehr als vor zehn Jahren. Es wird hervorgehoben, daß der Bankbetrieb durch eine der entsprechenden schweizerischen Gesetzgebung ähnliche Rechtsordnung gefördert werde.

Über die gesamte Bilanzsumme der in Luxemburg etablierten Banken war leider nichts zu erfahren. Es wurde lediglich bekanntgegeben, daß der Gesamtbetrag der Einlagen von 16,9 Mia lFr. Ende 1960 auf 62,7 Mia Ende Oktober 1969 zugenommen habe, während die Kredite an die private Wirtschaft gleichzeitig von 5,1 Mia auf 38,7 Mia angestiegen seien. Mitte 1970 erreichten die Einlagen 78,9 Mia lFr.

Seit 1968 ist auch die den Europäischen Gemeinschaften nahestehende Europäische Investitionsbank in Luxemburg domiziliert, die etwa 300 Angestellte beschäftigt. Zweifellos wurde die Entwicklung Luxemburgs zum Finanzplatz auch dadurch gefördert, daß die gut 77 500 Einwohner zählende Hauptstadt direkte Flugverbindungen nach zahlreichen europäischen Städten sowie nach Nordamerika, nach den Bahamas und nach Südafrika besitzt.

Die Caisse d'Epargne de l'Etat steht in der luxemburgischen Bankenstruktur an der Spitze. Sie übt die Funktionen einer Sparbank, eines Hypothekarinstituts und einer Staatsbank aus, und ihre Publikums-gelder entsprechen etwa einem Drittel aller bei luxemburgischen Banken bestehenden Einlagen. Zu den alt eingessenen privaten Banken gehört die Banque Internationale, die auf Grund eines aus dem letzten Jahrhundert stammenden Gesetzes weiterhin in beschränktem Maße luxemburgische Francs emittieren kann.

Auf der Grundlage günstiger steuerlicher Voraussetzungen und eines ansehnlichen Erfahrungspotentials spezialisierten sich luxemburgische Banken

allmählich auf die Emission von Obligationen, die auf ausländische Währungen und auf sogenannte europäische Rechnungseinheiten lauten. Schon im Jahr 1961 waren in Luxemburg Anleihen der Weltbank und der Montanunion aufgelegt worden. Die « Europaanleihen », an deren Emission der Finanzplatz Luxemburg beteiligt war, beliefen sich 1968 auf 3,1 Mia und 1969 auf 2,7 Mia \$. Die meisten dieser Anleihen werden an der Luxemburger Börse kotiert, die 1929 von luxemburgischen Banken gegründet worden war. An dieser Börse werden insgesamt etwa 560 Titel gehandelt, darunter vor allem internationale, auf dem Euromarkt untergebrachte Obligationen und Anteile von Anlagefonds. Der gesamte jährliche Börsenumsatz erreicht etwa 1,5 Mia lFr. Dazu besteht ein blühender außerbörslicher Effektenhandel, dessen Umsätze ein Mehrfaches der Börsenumsätze ausmachen und täglich ungefähr 3 Mio \$ erreichen. Seit April 1969 werden die Luxemburger Börsenkurse der Euro-Obligationen nicht mehr auf Grund eines festen Devisenkurses in luxemburgische Francs umgerechnet, sondern in den Währungen gehandelt, auf die sie lauten.

Nouvelles de la Cour

Mois d'avril

Le 21 avril 1971, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Hanns Herbert Hilgard, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Fédérale d'Allemagne.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Jorge Barco Vargas, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Colombie.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Isao

Abe, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Japon.

*

Un communiqué du Maréchalat de la Cour en date du 29 avril 1971 annonce que Sa Majesté la Reine des Pays-Bas vient d'informer Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse qu'à Son très grand regret, Elle ne pourra Se rendre en visite officielle à Luxembourg du 24 au 26 mai prochain, en raison du décès de Son Altesse Sérénissime la Princesse Armgard de Lippe Biesterfeld, Mère de Son Altesse Royale le Prince des Pays-Bas.

Le Conseil de Gouvernement

Réunions durant le mois d'avril

Le Conseil de Gouvernement s'est réuni à deux reprises au cours du mois d'avril, sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la réunion du 8 avril, le Conseil a continué l'examen de la situation de l'agriculture luxembourgeoise à la suite des décisions prises par les organes de la Communauté Européenne le 25 mars 1971 à Bruxelles. Tirant la conclusion des échanges de vues qui ont eu lieu avec les représentants de la

profession agricole, il a décidé à titre de première mesure d'améliorer le revenu agricole par un relèvement des prix des produits laitiers. La commission des prix a été saisie aujourd'hui même des nouvelles propositions. Les échanges de vues avec la profession agricole seront poursuivis le 19 avril sur d'autres aspects de l'amélioration du revenu agricole.

Le Conseil a délibéré sur un projet de règlement grand-ducal ayant pour objet de définir et de précé-

ser les éléments nécessaires pour la détermination de la valeur de rendement d'un domaine agricole.

Il a abordé la discussion sur le projet de loi portant réforme du règlement légal du louage de service des employés privés ainsi que celle des avis des chambres professionnelles sur ce projet de loi qui comporte notamment l'introduction progressive de la semaine de quarante heures.

Réuni le 23 avril, le Conseil a poursuivi l'examen des problèmes de l'agriculture luxembourgeoise et plus spécialement des problèmes d'ordre fiscal et de ceux qui se posent dans le domaine de la sécurité sociale. Les négociations avec la Centrale Paysanne seront reprises au début de la semaine prochaine.

Le Conseil a délibéré sur le projet de loi portant réorganisation de la Maison de Santé d'Ettelbruck

ainsi que sur le projet de loi portant réforme du règlement légal du louage de service des employés privés (introduction de la semaine de quarante heures).

Il a procédé à un nouvel échange de vues sur le réaménagement des carrières planes dans le secteur communal et sur le projet de règlement grand-ducal fixant le tarif des actes notariés. Cette discussion sera reprise au cours du prochain conseil.

Le Conseil a pris connaissance du projet de texte d'une première livraison de rapports devant s'intégrer dans le programme directeur de l'aménagement du territoire. Il est envisagé de publier par intervalles les rapports en question aux fins de sensibiliser le public sur les différents aspects de l'aménagement du territoire et de provoquer une discussion avant la mise au point définitive du plan directeur.

Mémorial

Mois d'avril

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

Un règlement grand-ducal du 2 avril 1971 modifie la liste des marchandises soumises à licence à l'exportation vers les Pays-Bas, annexée au règlement grand-ducal du 16 décembre 1969 soumettant à licence l'exportation de certaines marchandises. (page 354)

La loi du 23 mars 1971 porte approbation de l'Accord conclu entre les Gouvernements du Luxembourg et de la Belgique, d'une part, et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, d'autre part, pour le financement de certains échanges académiques et culturels et de programmes dans le domaine de l'éducation, signé à Bruxelles, le 12 décembre 1968. (page 360)

*

Ministère de l'Education Nationale

Un règlement grand-ducal du 10 avril 1971 porte modification du programme du deuxième examen pour la candidature en philosophie et lettres préparatoire au doctorat en philosophie et lettres. (page 376)

*

Ministère de l'Education Physique et des Sports

Un règlement ministériel du 18 mars 1971 complète le règlement ministériel du 20 mai 1969 établissant le programme d'équipement sportif en exécution de la loi du 11 novembre 1968 autorisant le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un programme quinquennal d'équipement sportif communal et intercommunal. (page 331)

*

Ministère de la Famille, de la Jeunesse, de la Solidarité Sociale et de la Santé Publique

Un règlement ministériel du 13 février 1971 concerne l'octroi de subventions à des personnes privées autres que les employeurs en vue de l'aménagement de logements en faveur d'ouvriers étrangers. (page 328)

Un règlement grand-ducal du 19 mars 1971 porte fixation du niveau des prix publics des spécialités pharmaceutiques d'origine ou de provenance belge, ainsi que des marges bénéficiaires des grossistes et des pharmaciens. (page 331)

La loi du 1^{er} avril 1971 porte création d'une allocation spéciale pour aveugles. (page 344)

*

Ministère des Finances

Un règlement ministériel du 18 mars 1971 fixe les modalités de remboursement pour l'exercice 1971 des frais de personnel et de fonctionnement du commissariat au contrôle des banques. (page 330)

Un règlement ministériel du 2 avril 1971 concerne l'allocation au personnel de l'administration des douanes des traitements belges. (page 368)

Un règlement grand-ducal du 13 avril 1971 concerne l'émission de pièces de monnaie de 5 francs en cupro-nickel. (page 372)

Un règlement ministériel du 15 avril 1971 concerne le régime fiscal des tabacs fabriqués. (page 373)

Un règlement grand-ducal du 20 avril 1971 porte exécution de l'article 115, n° 2, 2^e alinéa de la loi de l'impôt sur le revenu. (page 376)

Un règlement grand-ducal du 20 avril 1971 porte exécution de l'article 49, alinéa 3 de la loi du 4 dé-

cembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. (page 377)

Un règlement grand-ducal du 20 avril 1971 porte exécution de l'article 17, alinéa 2 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu (page 378)

Un règlement grand-ducal du 20 avril 1971 complète le règlement grand-ducal du 3 décembre 1969 portant exécution de l'article 145 de la loi concernant l'impôt sur le revenu (décompte annuel). (page 378)

Un règlement grand-ducal du 20 avril 1971 modifie le règlement grand-ducal du 15 avril 1969 portant exécution de l'article 161, n° 6 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu, relatif à l'exemption des caisses patronales de pension et de secours de l'impôt sur le revenu des collectivités. (page 379)

*

Ministère de la Force Publique

Un règlement du 26 mars 1971 modifie l'article 15 du règlement grand-ducal du 14 juin 1961 concernant les conditions d'avancement aux grades de sous-officiers de gendarmerie, tel que cet article a été remplacé par le règlement grand-ducal du 23 décembre 1963. (page 333)

*

Ministère des Transports et de l'Énergie

Un règlement grand-ducal du 19 mars 1971 complète le règlement grand-ducal du 17 mai 1967 et abroge celui du 14 mars 1970 déterminant les taxes d'atterrissage, de stationnement et d'éclairage à l'aéroport de Luxembourg. (page 332)

Un règlement grand-ducal du 31 mars 1971 porte modification du règlement grand-ducal du 29 juin 1968 déterminant les conditions d'admission, de nomination et de promotion du personnel des cadres prévus par la loi du 14 décembre 1967 portant institution d'un poste de commissaire du Gouvernement, portant création d'un service de l'énergie de l'État et concernant l'exploitation des centrales d'Esch-sur-Sûre et de Rosport. (page 364)

*

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement ministériel du 23 avril 1971 porte fixation de la nomenclature générale des actes, fournitures et services médico-dentaires, prévus par l'article 308bis du code des assurances sociales, par l'article 9 de la loi du 29 juillet 1957 concernant l'assurance maladie des professions indépendantes et par l'article 9 de la loi du 13 mars 1962 portant création d'une caisse de maladie agricole. (page 380)

Chambre des Députés

Mois d'avril

1^{er} avril : 45^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Analyse des pièces. — Projet de loi relatif à la protection de la jeunesse (n° 1396). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote des articles. Renvoi du projet amendé au Conseil d'État.

Réunion de la Commission de l'Éducation Nationale. Visite de l'Institut médico-professionnel à Cap. — Réunion de la Commission des Affaires Sociales.

2 avril : Réunion de la Commission de l'Économie Nationale.

20 avril : Réunion de la Commission de l'Économie Nationale et des Classes Moyennes. — Réunion de la Commission Juridique.

21 avril : Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion des Commissions des Affaires Étrangères et des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission de Travail.

22 avril : Réunion de la Commission Juridique.

28 avril : 46^e séance publique. — Analyse des pièces. — Interpellation de M. le Député Urbany au sujet des mesures répressives prises par la direction du Lycée classique de Diekirch contre des élèves

et en général au sujet du malaise qui règne dans notre enseignement.

Réunion de la Commission de la Santé Publique. — Réunion de la Commission des Transports et de l'Énergie.

29 avril : 47^e séance publique. — Analyse des pièces. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi modifiant les articles 19 et 21 de la loi du 29 juillet 1957 concernant l'assurance-maladie des professions indépendantes (n° 1431). Rapport de la commission de l'économie nationale et des classes moyennes. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation sur la réduction des cas de pluralité de nationalités et sur les obligations militaires en cas de pluralité de nationalités, ouvertes à la signature à Strasbourg le 6 mai 1963 (n° 1423). Rapport de la commission juridique.

Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission des Transports et de l'Énergie.

30 avril : Réunion de la Commission de l'Éducation Nationale.

Le Mois en Luxembourg

Mois d'avril

- 1^{er} avril : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, l'Union Grand-Duc Adolphe organise un « Musical Travel » avec la participation de sept groupes de sociétés de musique — 250 participants — sous la direction de Georges Wagner.
- 2 avril : Au Théâtre municipal à Luxembourg, « Les matinées des Jeunesses Musicales » présentent Rudolf Firkusny, pianiste, accompagné de l'Orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, sous la direction de Louis de Froment, qui interprète des œuvres de Schumann et de Thiriet.
- Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, l'Association pour la défense des intérêts des personnes physiquement handicapés organise un spectacle avec la participation de nombreux artistes luxembourgeois.
- A la Galerie Brück à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de céramiques de l'artiste Colette Probst.
- A la Galerie Bradtké à Luxembourg, l'artiste-peintre Ger Maas expose des œuvres récentes (gouaches).
- 3 avril : Au Centre Culturel Français à Luxembourg a lieu une manifestation scientifique et médicale, organisée par l'Association des Médecins et Médecins-Dentistes luxembourgeois, au cours de laquelle le professeur François Grémy, Directeur du Centre de Calcul et de Statistique à la Faculté de la Pitié-Salpêtrière de Paris, parle des possibilités de l'informatique en médecine.
- Au Théâtre municipal à Luxembourg, sous le patronage de l'Ambassade du Portugal à Luxembourg, l'Orphéon Académique de l'Université de Coimbra donne un récital de chants très apprécié.
- A Luxembourg, M. Marcel Mart, Ministre du Tourisme, préside à l'ouverture de la 7^e « EXPOCA », organisée par le Camping-Caravanning Club de Luxembourg-Ville.
- A Esch-sur-Alzette, la société Luxembourg-URSS invite à la conférence donnée par M. V. Kniazhinsky, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Moscou, sur le thème : « L'URSS et la sécurité européenne ».
- A la Galerie Wierschem à Luxembourg a lieu l'inauguration du 1^{er} Salon de Pâques avec la participation d'un groupe d'artistes luxembourgeois, peintres et céramistes.
- A Luxembourg, l'artiste-peintre Mett Hoffmann expose quelques œuvres récentes.
- 4 avril : En l'Eglise Cathédrale de Luxembourg a lieu un concert spirituel sur « La Passion et l'Exaltation du Christ » par la Maîtrise de la Cathédrale sous la direction de M. l'abbé René Ponchelet, avec aux orgues M. Pierre Nimax et Maître Albert Leblanc.
- A Luxembourg est ouverte l'exposition canine internationale présentant 134 races canines différentes.
- A Dudelange est organisé un « Musical-Wonderland » avec les artistes Ulrike Ullrich, Jürgen Ditterbrand, Luz Reiner, Axel, Günther Reim, Norbert Bielmayer et Topstar Gitta Lind.
- 5 avril : Au Nouveau Théâtre municipal à Luxembourg, le « Théâtre National Ivan Zajc Rijeka Yougoslavie » donne la représentation de l'opéra « La Traviata » de Giuseppe Verdi.
- 6 avril : L'Association luxembourgeoise des Universitaires Catholiques invite au Foyer Européen à Luxembourg à la conférence donnée par M. l'abbé Jules de Vaulx, professeur au Grand Séminaire et à l'Institut des Sciences de Nancy sur « Le Christ est-il ressuscité ? Qu'est-ce que cela veut dire ? ».
- 7 avril : A la Galerie Louvigny à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste peintre parisien Colette Lajonie-Céelle.
- 10 avril : Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu l'ouverture de l'exposition philatélique des cheminots de l'U.A.I.C.L.
- A Hesperange a lieu, sous les auspices de la commune, le vernissage de l'exposition « Métiers — Arts — Loisirs », organisée par le Syndicat d'initiative et du tourisme.
- 14 avril : La Galerie Ernest Horn à Luxembourg invite à la causerie d'Andrée Sodenkamp, consacrée au poète français Raymond Dathiel.
- 16 avril : A la salle d'exposition du Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage d'une grande exposition commémorative consacrée au sculpteur Émile Hulthen.
- 17 avril : A la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste-peintre français Alfred Manessier.
- Au « Minihilton » à Luxembourg, le peintre et le sculpteur français Mady Bart et Michel Hervé exposent leurs œuvres récentes.
- 18 avril : A Luxembourg, l'Association des anciens militaires célèbre l'anniversaire de Son Altesse Royale le Prince Henri.
- A la Villa Louvigny à Luxembourg, l'Orchestre de Radio-Télé-Luxembourg donne un concert sous la direction de Eduardo Mata avec au programme des œuvres de Sarrier, Carlos Chavez et L. van Beethoven.
- 20 avril : Au Nouveau Théâtre municipal à Luxembourg, le Centre Grand-Ducal d'Art Dramatique donne une représentation de « La prochaine fois je vous le chanterai », pièce de James Saunders.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Ballet de Wallonie » présente l'opéra-ballet « La Reine des Fées » de Henry Purcell.

- 21 avril : La Ligue luxembourgeoise contre le bruit invite à la conférence donnée à la Chambre des Métiers à Luxembourg par l'avocat Dr. jur. Otto Schenker-Sprüngli, Secrétaire Général de l'Association Internationale contre le Bruit (AICB) à Zurich, sur le thème : « Grundlagen und Praxis der Lärmbekämpfung in der Schweiz ».

A l'Ambassade britannique à Luxembourg sont présentés deux films : « Music » et « Portrait of a People ».

L'Union Européenne des Fédéralistes du Luxembourg invite au Foyer Européen à Luxembourg à une table ronde sur la main d'œuvre étrangère au Grand-Duché.

- 22 avril : En l'Eglise Cathédrale de Luxembourg, une messe est célébrée par Mgr Fr. Rasqué et présidée par Mgr Jean Hengen, Evêque de Luxembourg, à l'occasion du premier anniversaire de décès de Son Altesse Royale le Prince Félix de Luxembourg. A ce service prennent part la Famille grand-ducale, les représentations diplomatiques, des représentants de la Chambre des Députés, du Gouvernement, du Conseil d'Etat, de la magistrature et des administrations publiques.

Camera-Luxembourg invite à Luxembourg à une projection de diapositives sur le Maroc, « le pays et ses habitants ».

Le Syndicat d'Initiative de la commune de Differdange invite à une Soirée intitulée « An Evening of American Music », placée sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg.

- 23 avril : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette est donnée une représentation de la comédie : « Das Geld liegt auf der Bank » de Curth Flatow.

Au Centre Culturel Français à Luxembourg, l'Association des Amis des Journées de Mondorf invite à une soirée poétique avec Guillevic, inspecteur de l'Economie Nationale, poète français.

A la salle des fêtes de l'ancien Hôtel de Ville à Differdange a lieu une projection de diapositives en couleurs sur la Bretagne par M. J. B. Lacave, du Photo-Club Camera de Luxembourg.

- 24 avril : A Luxembourg, l'Amicale des Anciens Légonnaires et Volontaires Luxembourgeois commémore la Fête de Camerone par un office religieux célébré en l'église St-Michel, suivi d'un dépôt de fleurs devant le Monument du Souvenir.

A l'Hôtel de Ville de Steinfort est inaugurée l'exposition sur la conservation de la nature.

- 26 avril : A la grande salle de conférence de l'Office des Assurances sociales à Luxembourg, M.

Roger Jambu-Merlin, professeur à la Faculté de Paris, donne une conférence sur la réforme de la sécurité sociale de 1967 et en particulier sur le risque maladie et son financement.

- 27 avril : Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu, à l'occasion de la visite officielle à Luxembourg de Leurs Excellences le Gouverneur Général du Canada et Madame Roland Michener, un gala canadien avec un récital du poète-chanteur canadien Félix Leclerc, organisé par le service culturel de l'Ambassade du Canada.

A la même occasion est présentée au Foyer du Théâtre l'exposition « Rendez-vous Canada » et trois expositions aux Musées de l'Etat présentant des œuvres d'artistes canadiens contemporains et l'art esquimau par des sculptures et des dessins ainsi qu'une série de lithographies originales intitulée : Les esquimaux vus par Henri Matisse.

A la salle des fêtes de la caserne du Herrenberg à Diekirch a lieu une soirée de conférence avec projection de film sur « Haiti et les Iles Caraïbes » de Jean Raspail.

- 28 avril : Au Théâtre municipal à Luxembourg, les Jeunesses Musicales invitent au concert donné par l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg avec la soliste Mimi Coertse, soprano, sous la direction de Pierre Cao, et avec au programme des œuvres de Robert Schumann et de Richard Strauss.

Au grand auditorium de Radio-Télé-Luxembourg, le célèbre Sextuor italien Luca Marenzio donne un concert de musique vocale, sous la direction de Piero Cavalli, avec au programme des œuvres de Pizzetti, Kodaly, Stravinsky, Poulenc, Petrassi, Veretti et Bussotti.

Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Stadttheater Trier » donne une représentation de la tragédie « Faust I » de J. W. Goethe.

A la Galerie Louvigny à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste tchèque Ota Nalezinek, intitulée « compositions poétiques sur le thème de la Ville de Luxembourg ».

- 29 avril : Au Centre Culturel Français à Luxembourg, le comité du club Jeunesse Culture invite à la conférence que donne Annette Berger sur : « Anne Hébert, poète et prosateur ».

- 30 avril : Au Théâtre municipal à Luxembourg, la chorale mixte, la chorale d'enfants, l'orchestre de chambre et le grand orchestre symphonique du conservatoire de la Ville de Luxembourg donnent un concert « War Requiem » de Benjamin Britten avec les solistes Willy Van Hese, ténor, Yvette Sunnen-Schaus, soprano, Fernand Koenig, baryton, sous la direction de Josy Hamer, directeur du conservatoire.